

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1987-1988

---

30 OCTOBRE 1987

---

## PROJET DE DÉCRET

contenant le budget des dépenses  
de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1988 —  
Partie Ministère de la Région Wallonne\*

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Budget,  
des Finances et des Travaux subsidiés

par  
M. Ch. Petitjean

# INDEX

	Pages
<b>I. Exposé introductif du Ministre du Budget, des Finances et des Travaux subsidiés pour la Région Wallonne .....</b>	1
<b>II. Discussion générale .....</b>	2 à 145
<b>III. Examen des articles .....</b>	146
<b>IV. Vote des tableaux .....</b>	146
<b>V. Votes des articles .....</b>	147
<b>VI. Vote sur l'ensemble des projets de décret .....</b>	148
<b>VII. Rapport .....</b>	148
 <b>Annexes .....</b>	 151
1. Protocole d'accord entre le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française de Belgique et le Ministre-Président de la Région Wallonne relatif aux représentations communes à l'Etranger.	
2. Rapport relations extérieures - Bilan 1987.	
3. Participation belge aux programmes européens de R-D.	
4. Programme justificatif du budget des Technologies nouvelles.	
5. Programme d'informatisation du Ministère de la Région Wallonne.	
6. Observations de la Cour des Comptes.	

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés s'est réunie le 30 octobre 1987 afin de procéder à l'examen du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1988 - Partie Ministère de la Région Wallonne. (1)

---

(1) Ont participé aux travaux : MM. BASECQ (Président), BONMARIAGE, Mme C. BURGEON, MM. COEME (art. 13 § 5), CORNET d'ELZIUS (art. 13 § 5), DEHOUSSE, DETREMMERIE, D'HONDT, DOUMONT (art. 13 § 5), JEROME, LEBRUN, PAQUE, PETITJEAN (Rapporteur), TASSET, TILQUIN, YLIEFF

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. BRISART

M. Charles ALBECQ, Ministre du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés pour la Région Wallonne

M. Jacques DEHALLU, Auditeur à la Cour des Comptes

# I. EXPOSE INTRODUCTIF DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DES TRAVAUX SUBSIDIES POUR LA REGION WALLONNE.

Le Ministre du Budget, des Finances et des Travaux Subsidiés pour la Région Wallonne déclare que le projet de budget présenté est un budget à 50 %, seuls les crédits gérés par les deux directions logistiques étant inscrits à 100 % des besoins estimés de l'année. Sans revenir sur l'intérêt que présente le recours à la technique du budget à 50 %, le Ministre souligne que seule la Région Wallonne disposera dès le début de l'année 1988 d'un budget des recettes et des dépenses voté et conforme aux exigences de la spécialité budgétaire. En ce qui concerne les équilibres budgétaires, le Ministre précise que le budget respecte l'équilibre entre les recettes prévisibles et les paiements autorisés. Par ailleurs, il fait part d'un nouveau recul du recours à l'emprunt, étant donné que l'Exécutif rebudgétise totalement la politique d'investissement en matière d'épuration des eaux et le programme d'activités de la S.R.W.L. Le Ministre rappelle que les dépenses liées à l'exécution de l'accord de la Sainte-Catherine ne sont pas prévues dans ce budget à l'exception toutefois du montant de 1,4 milliard destiné au FADELS, déjà prévu au budget 1987.

Quant au bilan général, précisant qu'en 1986, la trésorerie régionale subissait toujours les conséquences de l'ordonnance des 8 milliards de 1984 destinés à apurer partiellement la dette régionale envers la S.N.L., le Ministre indique que la situation réelle de trésorerie s'établissait à - 6,8 milliards au 1er janvier 1986, à - 2,1 milliards au 1er janvier 1987 et à la fin de cette année, selon les experts, aux environs de + 2,5 milliards. Il précise que l'encours réel des engagements a été stabilisé malgré l'amélioration spectaculaire de la trésorerie. La politique de nettoyage de l'encours ne correspondant plus à des besoins réels, a été poursuivie et l'annulation de plus de 3 milliards a été réalisée. Quant à l'encours des garanties régionales en matière d'expansion économique, il fait part d'une diminution sensible et prévoit une estimation de l'ordre de 7,2 milliards à la fin de la législature. En ce qui concerne le recours annuel à l'emprunt pour financer les politiques d'investissement régionales, le Ministre précise que celui-ci n'est plus que de 2,3 milliards dans le projet de budget 1988 et ce malgré un accroissement important des programmes d'investissement.

Le Ministre mentionne également la réalisation d'une importante réforme de la structure des budgets tant en recettes qu'en dépenses, cette réforme visant à mettre le budget en concordance avec l'organisation du Ministère afin de déterminer les missions de chacune de ses compo-

santes et de clarifier les programmes d'activités. Cette réforme indique le Ministre, avait aussi pour but d'établir une meilleure transparence dans les mécanismes budgétaires et d'éviter des dérapages incontrôlés de trésorerie. Le Ministre rappelle que le département du budget et des finances a été mis en place, que le service du budget a représenté l'élément moteur de la détermination de la politique budgétaire de l'Exécutif et qu'un contrôle interne a été instauré sans jamais s'ingérer dans les choix d'opportunités des ordonnateurs. Il rappelle également la création d'un service du patrimoine et de la dette qui a permis de réaliser une véritable politique de l'emprunt et de gestion de notre dette. Quant au service des recettes, le Ministre précise qu'il a été considérablement renforcé et que la Cour des Comptes a reconnu qu'il s'agissait

d'un service pilote en matière de recettes publiques. Quant au service de la comptabilité, il a été réorganisé sur base d'une centralisation. Enfin, précise le Ministre, un plan ambitieux d'informatisation des procédures comptables du Ministère a été élaboré en associant l'Office Régional d'Informatique et une firme privée. Enfin, le Ministre espère que le prochain Exécutif, profitant d'une situation de trésorerie, pour la première excédentaire en 1988, pourra rembourser anticipativement une masse d'emprunts de l'ordre de 3 milliards, conclus dans le passé à un taux largement supérieur à celui actuellement pratiqué par le marché.

## 2. DISCUSSION GENERALE.

Un Commissaire estime que l'exposé du Ministre appelle une série de remarques. Autant son groupe et lui-même se réjouissent de ce qui a été fait par le Ministre du Budget, des Finances et des Travaux subsidiés au niveau de la technique budgétaire autant ils regrettent que l'acquis budgétaire en matière de trésorerie ait été opéré au détriment de certaines réalisations dans le domaine régional. L'intervenant soulèvera deux problèmes :

- Le contenu du budget;
- La manière de discuter du budget.

En ce qui concerne le contenu du budget proprement dit, il faut selon lui distinguer entre ce qui s'est passé il y a deux ans et ce qui se passe aujourd'hui. Il y a deux ans, le budget a été limité à 50 % du budget initial.

Aujourd'hui, certains postes incompressibles sont calculés à 100 %. Toutefois, pour d'autres postes, il faut remarquer que 50 % de l'avant budget 1988 ne représentent pas 50 % du budget initial. On ne peut apprécier cette différence que si on précise en quoi elle diffère du budget initial.

Quant à la manière de discuter du budget, le Commissaire se demande comment la Commission va procéder en l'absence des Ministres compétents pour les postes budgétaires qui les concernent.

Le Ministre du Budget propose que les Chefs de Cabinet exposent les lignes directrices de leur département.

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon** précise que les dépenses administratives se retrouvent aux sections 21 et 22 et aux sections 16 et 18. Les compétences opérationnelles du Ministre-Président sont les technologies nouvelles et les relations extérieures.

En ce qui concerne les dépenses d'administration générale comparées à l'exercice antérieur, il y a peu de modifications tant dans le montant des dépenses que dans leur nature. Les crédits prévus pour le traitement des fonctionnaires n'ont pratiquement pas été modifiés. En ce qui concerne les technologies nouvelles, on constate une légère augmentation des moyens au niveau des dépenses. En ce qui concerne l'énergie, un article nouveau a été introduit pour exécuter le prêt Energie à taux 0. Enfin, en ce qui concerne les relations extérieures, des crédits de 200 millions ont été maintenus aux titres I et II.

Le Chef de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture constate qu'il n'y a pas de modification fondamentale par rapport au Budget 87, si ce n'est un article nouveau à la section 53 concernant la Société Wallonne de l'agro-alimentaire. Il n'y a pas d'autre modification importante si ce n'est en ce qui concerne la prise en charge des frais de fonctionnement en matière de pisciculture suite à certaines remarques de l'inspection des finances. Pour le reste, en ce qui concerne les secteurs forêts, chasse et pêche, il n'y a pas de modification fondamentale par rapport à 1987.

Des questions ont été posées au sujet du fonctionnement des cellules déchets et notamment au sujet de la décharge contrôlée d'Haccourt.

Un membre rappelle qu'il était prévu qu'une décharge contrôlée soit aménagée pour un montant fixé et se demande où cette dépense est prévue dans le budget.

A cet égard, le représentant du Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture indique que la décharge de Haccourt est partie intégrante du projet INTRADEL, pour lequel on peut prévoir, en principe, une subsidiation conséquente.

Pour ce qui concerne les frais de surveillance de la décharge, ceux-ci devraient être supportés par l'exploitant, en vertu du cahier de charges projeté.

Il est prévu trois tranches annuelles de 250 millions à l'article 60.01 Section 62.

Le Chef de Cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Vie rurale et de l'Eau relève qu'aux sections 41 et 42 - Aménagement du Territoire et Urbanisme - on constate une accélération des dépenses. Les subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites sidérurgiques wallons se montent à 15 millions et non à 30 millions, en raison de la technique des 50 %. Ces subventions sont destinées aux Régions qui ont subi une dégradation de leur site industriel à savoir Liège, Charleroi et Athus.

Les sections 63, 64 et 65 concernent les ressources du sous-sol et en particulier l'eau. En terme global, le montant de crédits prévus est le même qu'en 1987 mais il faut relever la volonté de l'Exécutif de rebudgétiser des dépenses en matière d'épuration. Ce fait, déclare le **Représentant du Ministre**, aura un effet positif sur la politique de la dette.

Le représentant du **Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes moyennes** précise que

cette année, la réforme appliquée a pour objet de promouvoir les nouvelles directives d'application des lois de 1959 et de 1970, en vue d'une meilleure adaptation du capital investi, notamment dans le cadre des missions déléguées. D'autre part, seront mis en oeuvre des mécanismes d'évaluation quant aux résultats obtenus suite à l'application des nouvelles directives. En outre, l'on prévoit d'introduire une modification des directives en application de la loi du 4 août 1978 sur les PME.

Dans le domaine de l'initiative industrielle publique, on trouve dans le budget le reflet de la réforme de novembre 1976.

Un budget est prévu pour l'exécution de la préparation des missions déléguées. Au budget 87 était prévue une augmentation de capital de 1 milliard qui sera transféré à la SRIW. Pour rencontrer le souci exprimé par un Commissaire, le représentant du Ministre précise qu'une ouverture de crédit sera mise au point avec la Cour des Comptes. Le nouvel article 12.01.03 est prévu en vue de répondre aux observations de la Cour des Comptes concernant la convention régissant les rapports entre la Région, la SRIW et la Sowajep dans le cadre des missions déléguées. Il précise encore qu'un protocole d'accord a été conclu début septembre avec la Cour des Comptes en ce qui concerne le contrôle de la SRIW.

Une nouvelle intervention de 250 millions de francs est prévue en faveur de la financière des PMI.

Une autre adaptation du budget par rapport à 1987 concerne les expropriations. L'Exécutif s'est vu confronté avec l'Arrêt de la Cour de Cassation du 20 février 1986 en vertu duquel la Région ne peut déléguer aux Intercommunales le pouvoir de procéder pour son compte à des expropriations. L'article 61.11, section 61, prévoit un fonds de roulement de 30 millions pour faire face aux demandes introduites par de nombreuses entreprises.

**Le Chef de Cabinet du Ministre du Logement et de la Tutelle pour la Région Wallonne** expose les actions menées dans le domaine du logement.

Deux améliorations sont apportées pour le logement privé. La prime à la réhabilitation est maintenue et l'on passe de 8.000 à 11.000 primes. La somme prévue pour la prime à l'acquisition et à l'aménagement des logements concernera aussi un nombre accru de bénéficiaires. C'est la raison de l'augmentation du budget.

Plusieurs améliorations sont également apportées pour le logement social. On passe de 450 à 800 millions en faveur des sociétés agréées pour un entretien meilleur des logements sociaux. La somme prévue pour le logement des sans abri et des personnes quittant un logement insalubre passe de 30 à 100 millions. Est également inscrit un crédit nouveau prévoyant une intervention de la Région Wallonne dans les plans mis en oeuvre par les sociétés les plus déficitaires. Il faut également citer l'octroi des subventions pour les investissements générateurs d'économie d'énergie et la politique de rebudgétisation (prêts aux particuliers).

**Un intervenant** veut souligner l'importance de la rénovation. Il estime trop compliqué le mode de calcul du loyer des habitations sociales et demande si l'Exécutif envisage de modifier le système actuellement en usage, le calcul actuel se trouvant être favorable à certaines sociétés mais défavorable à d'autres.

**Le Chef de cabinet du Ministre du Logement et de la Tutelle la Région Wallonne** répond que, dans les projets qu'il avait envisagés, l'Exécutif avait prévu une réforme du calcul des loyers et avait demandé à ce sujet une étude à un bureau d'audit. L'Exécutif a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de déposer des conclusions pour le 15 juin 1988.

**Un intervenant** évoque les taux d'exécution des budgets. Il constate dans le programme justificatif (page 15) des disparités importantes d'une année à l'autre. On est passé de taux d'exécution élevés en 1984 et en 1985 à des taux sensiblement plus bas en 1986 et en 1987. On constate à la page 19 du programme justificatif que pour 1987, le taux d'exécution est de 55 % pour les neuf premiers mois de l'année; taux modeste si on le compare à celui des années antérieures à 1986. Il demande s'il y a anémie de l'action de l'Exécutif ou absence de moyens financiers.

Enfin, il note que le montant inscrit à l'art. 12.01, pour le budget 1988 - prévisions 50 %, équivaut au chiffre du budget ajusté 1987. Il demande à être rassuré quant au chiffrage précis de cet article. Par ailleurs, il déclare apprécier le report à 1989 de la modification du régime locatif des logements sociaux.

**Le Ministre du Budget** répond que les dépenses ont été réalisées après mûre réflexion.

**Un Membre** citant un article de presse qui annonce l'octroi de 11.000 primes, au lieu de 8.000 demande sur quelles bases elles vont être accordées par la Région.

**Le Ministre du Budget** indique que l'argent est prévu au budget et que la dotation a été augmentée ; il précise que la liquidation des premières primes à la réhabilitation est presque terminée.

**Un Commissaire** demande si le crédit de 300 millions prévu pour l'aide de sociétés agréées de logement social a été dépensé en 1987.

**Le Représentant du Ministre** répond que le crédit est engagé et sera liquidé sans qu'il n'y ait liaison à la modification du régime locatif des sociétés de logement.

**Un Commissaire** s'adressant plus particulièrement aux représentant du Ministre-Président, demande :

- où en est l'audit relatif à l'administration et quel en est le coût ;
- quelle est l'évaluation du nombre de chômeurs remis au travail dans les services administratifs ainsi que son évolution ; l'Exécutif est-il arrivé à un accord pour offrir l'occasion à ces chômeurs de se voir régulariser au sein de l'administration.
- en ce qui concerne les récentes nominations faites par l'Exécutif, il s'étonne que l'inspecteur général de la direction des pouvoirs locaux n'ait toujours pas pris ses fonctions ;
- quant à l'implantation de l'Exécutif dans sa partie namuroise, il demande où en est le dossier, qu'en est-il des responsabilités en matière d'inventaires des implantations ainsi que de la possibilité de collaboration avec le Comité d'Acquisition.

- un certain nombre de détachements ayant été accordés à des agents, il demande sur quelle base juridique ceux-ci ont été effectués et pose la question de savoir si cette pratique ne risque pas de perturber le fonctionnement de l'administration régionale.

- En matière d'information, le programme Persy de gestion du personnel est-il opérationnel et quel est son coût ; des délégations ayant été faites par certains ministres à des administrations par le biais d'arrêtés ministériels, il se demande si cette technique de délégation ne risque pas de devenir une source de litiges et, rappelant que la collégialité de l'Exécutif est une chose essentielle, il interroge l'Exécutif quant à ses intentions en cette matière.

Sous réserve de l'examen des réponses à ses questions,  
l'intervenant se limitera à deux questions sur les relations  
internationales : - On a justifié une augmentation budgétaire par la participation au sommet des Chefs d'Etat francophones; en quoi a consisté exactement cette participation ?  
- Qui est le représentant de DREXEL - BURNHAM - LAMBERT ?

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président** apporte les éléments de réponse suivants.

Dans le cadre de l'audit PRICE WATERHOUSE, il y a eu un premier rapport général, une sorte de diagnostic.

Il avait été décidé en fait de procéder étape par étape, chaque étape suscitant des commentaires et des réflexions au niveau de l'Exécutif.

Deux groupes devaient être constitués pour apprécier les remarques de l'audit. Le premier était composé de représentants de chaque Ministre, de trois fonctionnaires dirigeants, de trois fonctionnaires généraux. Le second était composé de fonctionnaires dirigeants.

Trois types d'études complémentaires étaient préconisés, concernant la gestion humaine, les étapes d'informatisation de l'administration, le service au particulier de la part de l'administration.

Pour la fin décembre, des réactions aux propositions de l'audit sont prévues.

Cinq groupes de travail doivent faire rapport à l'Exécutif pour que celui-ci prenne des mesures adéquates.

En ce qui concerne le nombre de CMT au sein de la Région wallonne, l'intervenant fournira ultérieurement une réponse précise.

En ce qui concerne les nominations, l'inspecteur général nommé à la Direction générale de la Tutelle, prendra ses fonctions incessamment.

En ce qui concerne l'implantation à Namur, il précise que l'Exécutif examine la faisabilité d'une implantation de services administratifs à l'Hôpital St-Camille, à la rue Godefroid, sur le site de la gare et le regroupement sur le Grognon.

Des travaux de rénovation de l'Hospice St-Gilles sont également à l'étude et s'imposent.

La Commission consultative de la Ville de Namur s'est réunie à ce propos.

En ce qui concerne l'Hospice St-Gilles, des mesures de préservation ont été prises et d'autres travaux sont imminents.

Le projet relatif au Grognon répond à une préoccupation essentielle : être une vitrine technologique de la Wallonie vers le monde.

**Un Commissaire** demande s'il est vrai que le Cabinet du Ministre-Président a consulté un architecte privé pour réaliser une implantation administrative. Il se demande si on ne paie pas un architecte pour un travail qu'il aurait pu réaliser gratuitement le Comité d'acquisition.

**Le chef de Cabinet du Ministre-Président** estime que le Comité d'acquisition n'aurait pas été compétent pour donner des informations sur une implantation optimale et pour conseiller l'Exécutif et le Ministre-Président sur la problématique immobilière.

Une question a été posée au sujet du détachement d'agents. La situation traduit le caractère insatisfaisant du cadre ; l'Exécutif envisage d'y remédier.

Il ne l'a pas encore fait car il n'entend pas préjuger des nouveaux objectifs ministériels auxquels le cadre devra s'adapter. On a demandé quel était le fondement réglementaire du détachement.

L'orateur estime qu'un Ministre a la faculté de donner instructions à un fonctionnaire d'aller travailler là où le besoin s'en fait sentir. Il estime qu'il n'y a pas là d'objection de type juridique. La région a tout intérêt à avoir une gestion dynamique sans pour autant porter atteinte aux droits acquis des fonctionnaires.

- En ce qui concerne le programme d'informatisation et l'opérationnalité du système PERSY, on est arrivé à un stade d'évaluation qui n'a pas encore fait la preuve de son efficacité. L'Exécutif réfléchit sur la nécessité d'approfondir cette expérience ou de changer d'option. A la Communauté Française également, ce système est utilisé mais là également, il n'a pas encore prouvé son efficacité.
- En ce qui concerne les délégations, il faut distinguer les délégations de type budgétaire et les délégations de type juridique. Suite aux objections de la Cour des Comptes, l'Exécutif a autorisé ses Ministres à confirmer un certain nombre de délégations financières. On n'a pas pris d'arrêté de l'Exécutif pour confirmer ces autorisations et cela avec l'accord de la Cour des Comptes. Par contre, en ce qui concerne les délégations juridiques, le représentant du Ministre est d'accord avec l'intervenant quant à l'importance d'une décision collégiale de l'Exécutif.

L'arrêté organisant le fonctionnement de l'Exécutif est déjà ancien et il est souhaitable d'en envisager une refonte importante.

- En ce qui concerne les relations extérieures, il précise que la Région a participé au sommet des pays de langue française en s'attachant particulièrement à deux réseaux l'intéressant plus directement : l'énergie et l'agriculture.

Un Commissaire pose diverses questions sur les matières suivantes :

#### ACTIONS EUROPEENNES

La presse a relaté les actions entreprises par les Communautés européennes à l'initiative du Commissaire Davis dans le domaine de l'eau.

Parmi ces actions figurent des demandes d'explications envoyées à la Belgique, notamment pour non-respect de la directive sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine à Verviers, où les normes ne correspondaient pas aux exigences en la matière.

Quelle attitude l'Exécutif a-t-il adopté à cet égard ?

#### ATTACHES TECHNOLOGIQUES

Où en est le problème depuis la déclaration faite en Commission par le Ministre-Président en 1986, et selon laquelle des contacts étaient en cours avec la Communauté française ?

#### COMUNAUTES EUROPEENNES

Comment se caractérise la représentation de la Région wallonne au sein des diverses instances des Communautés européennes ?

Quel rapport M. Le Ministre-Président peut-il faire quant à la présence de représentants régionaux au sein du Comité de Politique régionale ?

La Région a-t-elle demandé le rétablissement de la participation régionale au sein de la représentation permanente de la Belgique ? L'a-t-elle obtenu ?

#### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

A l'initiative du prédécesseur de M. Le Ministre en ce qui concerne les relations extérieures, des dispositions avaient été prises pour établir des liens directs entre la Région wallonne et certains Etats américains, dont le Massachussetts et le Michigan.

Que sont devenus ces projets ?

#### JAPON

Compte-tenu de l'évolution économique et financière du Japon, quelles mesures l'Exécutif régional a-t-il prises pour souligner aux yeux des partenaires japonais l'existence de la Wallonie comme zone potentielle d'investissement.

#### PUBLICATIONS

La revue "Les Cahiers constitutionnels" a été autorisée à publier une partie des archives de la Région wallonne dans plusieurs numéros, par ailleurs intéressants, consacrés aux Relations extérieures des Communautés et des Régions.

M. le Ministre-Président ne pense-t-il pas que l'importance et la richesse de cette documentation nécessiterait pour plusieurs de ces documents une publication officielle ?

#### RELATIONS EXTERIEURES

Il est souhaité que M. le Ministre-Président actualise l'intéressant exposé fait en 1986 et consigné au rapport.

#### U.R.S.S.

Comme en 1986, on souhaite savoir où en sont les projets visant à établir des liens entre la Région wallonne et une République socialiste soviétique.

#### PROGRAMMES EUROPEENS DE RECHERCHE

Comment a évolué depuis 1986 l'insertion de la Région wallonne dans les programmes européens de recherche (EUREKA, ESPRIT, RACE, BRIT, ERASMUS) ?

## RECHERCHE SPATIALE

Quelles mesures l'Exécutif Régional a-t-il prises pour faciliter l'insertion des entreprises wallonnes dans l'effort européen de recherche spatiale ?

## TECHNOLOGIES NOUVELLES

Quels sont pour la Région Wallonne les éléments marquants en matière de technologies nouvelles depuis 1986 ?

Quel est leur impact en matière d'emploi ?

**Le représentant du Ministre-Président, chargé des Relations extérieures** apporte la réponse suivante.

- En ce qui concerne les Attachés technologiques, après plusieurs contacts avec le Ministre-Président de la Communauté Française, un accord a été signé avec ce dernier le 23 février 1987, précisant le nombre de délégations qui seraient communes à la Communauté Française et à la Région Wallonne, ainsi que le financement réciproque des deux parties (voir annexe 1).

Le 23 avril dernier, l'Exécutif de la Communauté Française décidait de mettre en oeuvre cet accord en organisant un concours de recrutement de cinq attachés pour des postes à l'étranger à : Québec, Kinshasa, Dakar, Stuttgart et Paris. Ces attachés de la Communauté Française devront entrer dans le cadre de l'accord signé entre le Ministre des Relations extérieures et le Ministre-Président de la Communauté Française en septembre 1986, concernant les attachés culturels en poste dans les ambassades à l'étranger.

Afin d'organiser le concours de recrutement, un groupe de travail préparatoire a été mis en place, associant outre des professeurs d'université, le Commissaire Général aux Relations Internationales de la Communauté Française et le Directeur de l'Administration des Relations Extérieures du Ministère de la Région Wallonne.

Le règlement du concours a été publié le 21 juillet dernier et la date limite des inscriptions était le 26 août 1987.

375 candidatures ont été enregistrées au S.P.R.

La première épreuve écrite (synthèse et critique d'une conférence) a eu lieu le 22 septembre et 230 candidats se sont présentés à cet examen.

L'épreuve de langue a eu lieu le 2 octobre dernier.

Ces deux premières épreuves sont éliminatoires. Les candidats restants subiront les épreuves orales au début du mois de décembre jusqu'au 13 ou 14 de ce mois.

La liste des candidats, classés par ordre de résultat, sera donc connue pour la mi-décembre 1987.

En fonction de la disponibilité des personnes retenues, les engagements auront lieu au courant de l'année 1988.

- En ce qui concerne la représentation de la Région Wallonne au sein des diverses instances de la Communauté européenne, le Chef de Cabinet donne les précisions suivantes :

- Comité de Politique régionale

La délégation belge au sein du Comité de Politique régionale est composée de deux membres effectifs et d'un membre suppléant. L'un des deux mandats effectifs est exercé par le Directeur général des Accords économiques du Ministère des Affaires économiques. Le deuxième mandat effectif est exercé chaque fois pour une durée d'un an et alternativement par un représentant de l'Exécutif Régional Wallon et par un représentant de l'Exécutif Régional Flamand. Le représentant de l'Exécutif non-titulaire siège de toute façon comme suppléant. Le représentant de la Région Wallonne a été désigné par l'Exécutif du 6 mars 1986, il s'agit de Mme Marie-Claire DANCOT, Conseiller adjoint à la D.A.R.E. qui, pour l'année 1987, siège comme suppléante au sein de la délégation belge. Elle siègera à dater du 1er janvier 1988 comme titulaire.

- Comité de gestion du FEDER

Représentant de la Région Wallonne au titre d'expert, sans voix délibérative au sein de la délégation belge : M. Daniel COLLET, Conseiller adjoint à la D.G.E.E., Service de Politique économique.

- Comité de suivi du programme de développement intégré du Sud-Est de la Belgique (P.D.I. Sud-Est)

Ont été désignés par l'Exécutif le 25 septembre 1986 : MM. STASSEN, représentant le Ministre-Président, DAUBY, représentant le Ministre de l'Economie, BODART, représentant le Ministre du Logement et de la Tutelle, KINNAERTS, représentant le Ministre du Budget, ROGINSTER, représentant le Ministre de la Vie rurale, BREUER, représentant le Ministre de l'Agriculture.

- En ce qui concerne le rapport sur la présence de représentants régionaux au sein du Comité de Politique régionale (soit 5 réunions depuis le 27 juin 1986), on a examiné :

- les programmes de développement régional des Etats membres et notamment celui élaboré par l'Exécutif pour la Wallonie discuté lors de la réunion du Comité les 18 et 19 novembre 1986 ;
- le troisième rapport périodique sur la situation socio-économique des Régions de la Communauté européenne ;
- l'articulation entre la politique de développement régional et la politique de la concurrence (régime des aides) ;
- la réforme des Fonds structurels.

Il est à noter que le Comité ne s'est plus réuni depuis le 9 avril 1987.

- En ce qui concerne la Représentation permanente de la Belgique auprès de la C.E.E., il n'y a jamais eu, à sa connaissance, de fonctionnaires représentant les Exécutifs régionaux et désignés par ceux-ci.

Seuls des représentants du Ministère des Affaires étrangères et des Ministères techniques nationaux (Affaires économiques, Finances, Agriculture, Emploi et Travail, Santé publique) y sont représentés.

Il est évident que la présence de fonctionnaires régionaux, membres à part entière, dans la Représentation permanente auprès de la C.E.E., et désignés par les Exécutifs constituerait un élément important d'application de l'article 81 de la loi spéciale du 8 août 1980 prévoyant l'association des Exécutifs aux négociations internationales menées par l'Etat dans les matières qui les concernent.

Cette problématique est cependant à replacer dans le contexte de l'articulation entre l'article 68 de la Constitution et l'article 87 de la loi spéciale qui fera sans doute l'objet de discussions et de propositions à l'occasion de la prochaine révision de la Constitution.

- En ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique.

A propos du Michigan, il est exact qu'une mission de la Région Wallonne, présidée par M. Jean-Maurice DEHOUSSE, s'est rendue aux Etats-Unis du 26 février au 6 mars 1983 et s'est notamment arrêtée une journée dans l'Etat de Michigan où des rencontres officielles ont eu lieu durant la journée du mercredi 2 mars.

Les interlocuteurs de cet Etat avaient marqué un intérêt pour obtenir plus d'informations quant au rôle et au fonctionnement de la S.R.I.W. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'autre suivi entre ces interlocuteurs.

En ce qui concerne le Massachusetts, il n'y a pas eu de mission de M. DAMSEAU. Par contre, celui-ci a organisé une série de contacts avec l'Etat de Géorgie (mission économique, participation à une semaine belge à Atlanta, etc...). Il informe cependant que ces actions ont été menées directement par le Cabinet de son prédécesseur, la D.A.R.E. n'ayant pas participé à celles-ci.

Aucun dossier concernant ces trois Etats n' a été transmis lors du changement de l'Exécutif.

Enfin, pour être complet, il signale que sous l'ancien Exécutif, un certain nombre de contacts avaient eu lieu avec l'Etat de Louisiane, par le biais des actions de la Communauté Française dans cet Etat. La Région Wallonne continue à apporter son appui et à être régulièrement informée des initiatives de la Communauté Française en Louisiane.

Pour ce qui concerne les publications "la revue Les Cahiers constitutionnels", le Ministre-Président déclare :

"Je partage l'avis de l'honorable parlementaire ; il serait précieux que la Région dispose d'une publication officielle des divers accords passés avec les collectivités politiques étrangères.

C'est dans cet esprit que j'ai pris en charge une partie des coûts de publication des cahiers constitutionnels auxquels se réfère l'honorable parlementaire. J'ai du reste financé la publication d'une centaine d'exemplaires qui seront envoyés incessamment aux ambassadeurs de Belgique à l'étranger afin de les informer de l'état des Relations extérieures de la Région wallonne."

Quant à la question relative aux relations extérieures, le Commissaire trouvera en annexe (2) un Bilan 1987.

Quant à l'U.R.S.S., il donne les précisions suivantes :

En février 1986, a eu lieu un premier contact entre le Chef du Service Culturel de l'Ambassade d'U.R.S.S. à Bruxelles, natif de Géorgie, et la Direction d'Administration des Relations Extérieures du Ministère de la Région Wallonne. Une première information fut donnée.

En octobre 1986, dans le cadre de la participation de la Région Wallonne à l'exposition "Belgium Today" à Moscou, des délégués de la Région sur le stand reçurent la visite du Vice-Président de la Société pour les Relations Amicales et Culturelles de la République de Géorgie. Suite à ce contact, un nouvel échange de brochures et d'informations eu lieu. En septembre 1987, soit onze mois plus tard, nous avons reçu un courrier du Vice-Président du Comité d'Etat pour la Science et la Technique de la République de Géorgie qui, suite à l'examen des informations qui avaient été transmises à son collègue des relations culturelles avec les pays tiers, marquait son intérêt pour envisager une collaboration dans deux secteurs d'activités : la biotechnologie et l'énergie.

Suite à cette demande, nous avons eu une première réunion de travail avec l'Ambassade d'U.R.S.S. à Bruxelles, et avons décidé d'une part, de prendre contact avec le Conseil Supérieur des Technologies Nouvelles, mis en place en Région Wallonne, pour sonder son intérêt pour une telle demande, et d'autre part, réunir des informations complémentaires sur la Géorgie. En effet, nous ne disposons que de données statistiques très générales quant à l'économie et aux points forts de cette République Soviétique. De même, nous ignorons tout de la qualité et de la crédibilité de nos interlocuteurs potentiels. Une enquête préliminaire s'impose donc avant de franchir une prochaine étape.

Ceci s'impose d'autant plus que lors de la mission que j'ai conduite à Moscou en juillet dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer le Comité d'Etat pour la Science et les Technologies (G.K.N.T.), ainsi que l'Académie des Sciences d'U.R.S.S. et que nous avons convenu de tester une première collaboration technologique entre opérateurs de Région Wallonne et d'U.R.S.S. en choisissant de part et d'autre, un secteur d'activités dans lequel nous avons des points forts et qui ne peut être soumis aux décisions du COCOM.

Une série de contacts en suivi de cette mission sont en cours, notamment dans la perspective de la Commission mixte belgo-soviétique qui se réunit en ce moment à Bruxelles. En tout état de cause, si l'on ne peut négliger une collaboration avec un pays tel l'U.R.S.S., il convient de prévoir des procédures différentes étant donné les délais très longs de réponse et le changement rapide d'interlocuteur.

En ce qui concerne les programmes européens de recherche, l'intervenant trouvera en annexe (3) les renseignements souhaités.

Un Commissaire demande quelles mesures l'Exécutif régional a prises pour faciliter l'insertion des entreprises wallonnes dans l'effort européen de recherche spatiale ?

En réponse à cette question, le représentant du Ministre apporte les précisions suivantes :

- . Il est à rappeler que le financement de la coopération européenne en matière spatiale est de la compétence de l'Etat central.
- . Il n'en demeure pas moins que l'Exécutif régional wallon a fait de réels efforts pour maintenir et développer une capacité industrielle dans le secteur de l'espace. Les décisions récentes relatives à la SONACA ou à la FN MOTEUR peuvent en témoigner.
- . De manière plus précise, l'Exécutif régional wallon a fait des efforts spécifiques pour maintenir et développer une capacité de recherche dans le secteur par des soutiens financiers:
  - IAL SPACE, Département d'Opto-Electronique de l'Université de Liège, qualifié par l'ESA pour tester et calibrer les systèmes optiques pour les satellites et expériences spatiales. Ces chercheurs et ingénieurs disposent d'un outil en Europe, réalisé avec l'aide combinée de l'ESA et de la Région wallonne : le simulateur spatial "FOCAL 5" où vient d'être mise à l'épreuve la charge utile du satellite d'astrométrie HYPARCOS.

- Autour de IAL SPACE se sont d'ailleurs développées un certain nombre d'entreprises de très haute technologie :
  - . ADES, S.A. qui collabore avec IAL SPACE pour la mise au point de logiciels spécialisés, destinés à du matériel optique et à des essais;
  - . AMOS, S.A. qui coopère avec IAL SPACE pour la réalisation de système optro-mécanique et utiliser le télescope pour l'ESO (European Southern Observatory). La Région wallonne est intervenue dans le financement de la mise au point d'un télescope.
- La Région wallonne est intervenue dans le financement de programmes pour la société CICADE, S.A., utilisateur des données LANDSTAD et SPOT pour des travaux de cartographie digitale; cette société propose le système DIPIX pour traiter les données de télédétection spéciale.
- La Région wallonne est intervenue dans le financement de programmes de recherche dans le secteur des matériaux composites effectués dans des laboratoires universitaires ou dans des laboratoires d'entreprises. C'est grâce à ces efforts de recherche que la SONACA, spécialisée dans les structures en matériaux composites, a été retenue pour concevoir des éléments (notamment le nez avant) de l'avion HERMES.

Sans être exhaustif, ces différentes interventions démontrent à suffisance la volonté de l'Exécutif de compléter l'effort de l'Etat central pour permettre aux entreprises wallonnes d'être présentes dans la coopération spatiale européenne.

Cette volonté d'être présent dans la recherche et l'industrie spatiale trouve d'ailleurs son expression dans le dernier numéro de la revue ATHENA d'octobre 1987 consacrée à l'espace et qui s'intitule "La Wallonie sur Orbite".

L'Exécutif régional wallon a par ailleurs financé le dernier salon de l'espace qui s'est achevé au mois d'octobre à Charleroi.

En ce qui concerne les Technologies nouvelles, le Commissaire trouvera en annexe (4) les explications souhaitées.

Un Commissaire estime nécessaire d'obtenir un rapport sur programme d'informatisation de la Région en isolant les points suivants :

- engagements et ordonnancements budgétaires
- matériel choisi
- programme de formation (activités du Directeur Général de la Formation)
  - \* qui ?
  - \* comment ?
  - \* où ?
  - \* coût ?
- quels sont les fournisseurs du matériel ?
- le programme régional est-il lié ou non aux travaux effectués par le Groupe de travail de la COC sur l'informatique/bureautique et au sein duquel l'ERW est représenté par un membre du cabinet du Ministre-Président ?

Il souhaite, par ailleurs, des informations concernant la recherche et les technologies nouvelles et plus particulièrement la répartition entre les Universités des 60 millions prévus au budget 1987 ; les conventions de technologie et de développement conclues, soit à titre d'avances récupérables, soit en association avec l'Irsia, avec des entreprises et qui prévoient une sous-traitance avec les institutions universitaires francophones ou des centres de recherches ?

Un rapport sur le fonctionnement, les moyens et les missions du Conseil Supérieur des technologies nouvelles institué le 9 avril 1987.

L'évaluation des choix technologiques ? Quels ont été les moyens consacrés par la Région à cette fin ?

La Région a-t-elle confié, et si oui à qui et avec quels moyens des études ou des missions dans ce domaine ?

Le montant des royalties perçues par la Région suite à ses diverses interventions en matière de financement de technologies nouvelles ?

La liste des aides octroyées aux inventeurs isolés :

- \* quel montant
- \* quel projet
- \* quel résultat.

Il demande, par ailleurs, quels sont les résultats de l'étude confiée à l'IRES sur la filière énergétique wallonne ? Quelle utilisation la Région en a-t-elle fait ? Quels résultats ?

Il note qu'il a été prévu de récupérer au niveau régional les projets industrialisables en Wallonie issus du programme énergie abandonné au niveau national des SPPS. Qu'est-ce qui a été fait dans le concret ? Avec quels résultats ?

Il souligne que les contacts avec les universités et les centres de recherches francophones sont nombreux et diversifiés.

Il demande une ventilation détaillée de toutes les missions et de tous engagements budgétaires qui ont été pris avec ces organismes.

**Le représentant du Ministre** a fourni des notes pour répondre aux questions supplémentaires. Celles-ci sont regroupées à l'annexe 5.

**Un intervenant** s'inquiète des pertes d'emplois qui, en Wallonie, se sont multipliées ces derniers temps et demande si, dans sa politique, l'Exécutif a prévu des mesures particulières pour réagir à cette situation qui va en s'aggravant.

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président** répond que deux types de mesures sont prises.

D'une part, dans le domaine des technologies nouvelles, l'Exécutif entend donner aux entreprises un profil technologique plus important. Ainsi, dans le budget de 1988, l'Exécutif s'efforce de compléter son approche de ce problème par la négociation de contrats stratégiques avec de grandes entreprises comme la Fabrique nationale de Herstal, CMI ou encore les ACEC afin de les conforter dans leur démarche stratégique surtout au niveau international, et d'arriver à une gestion programmée de la recherche au développement.

D'autre part, dans le domaine des relations extérieures, l'Exécutif prend en compte les remarques de la Banque nationale qui, à maintes occasions, a mis l'accent sur le fait que la Région wallonne n'enregistre que de faibles performances à l'exportation. L'APEX, Association de Promotion à l'Exportation, a été mise en place dans le but de remédier à cette situation. Elle doit aider les entreprises à développer leur capacité à l'exportation non seulement par la pénétration des marchés étrangers, mais aussi et même surtout par une démarche en amont, la diversification des activités qui s'avèrent indispensables préalablement à toute prospection.

**Le même intervenant** souhaite connaître la position de l'Exécutif relative à la proposition de la FGTB wallonne de réunir une table ronde pour prendre les mesures indispensables dans le domaine de l'emploi.

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président** répond que le Ministre-Président s'est félicité de la proposition de la FGTB. Le grand souci de l'Exécutif de la Région Wallonne est la préparation de l'économie wallonne à l'ouverture d'un marché unique en 1992. Pour préparer cette échéance, un certain nombre d'études ont été lancées.

Revenant un instant sur la question posée précédemment par un Commissaire, **le représentant du Ministre du Budget** répond au sujet de l'article 12.01 que les frais prévus pour 1988 sont, à 100 %, d'1.273.300.000 francs contre 993 millions en 1987. Il s'agit principalement de frais de fonctionnement. Ceux-ci sont justifiés parce que les interventions en faveur de l'O.R.I., autrefois considérées comme des subventions et figurant à l'article 30, sont devenues des contrats et figurent désormais à l'article 12.01. Il s'agit de 165 millions à 100 %. Il en va de même pour le contrat avec l'Université de Mons. Le but poursuivi est, conformément à une plus grande orthodoxie budgétaire, d'avoir de moins en moins de montants camouflés en subventions.

**Un Commissaire**, relativement au pôle européen de développement, demande pourquoi on ne publie pas le document officiel Longwy. Quant à l'accès aux industries de l'espace, rappelant que depuis deux ans un programme de recherche a été lancé par la Communauté européenne, il pose la question de savoir ce que l'Exécutif fait pour rendre ce domaine plus accessible aux entreprises et pas seulement à la SONACA et à la SABCA. En ce qui concerne les commandes publiques et plus particulièrement dans le domaine des télécommunications, il rappelle que l'Exécutif régional a réclamé avec raison 40 % en quantité et en qualité. Il s'étonne que l'Exécutif se réjouisse de la décision du Gouvernement central. Alors que le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne, ayant estimé le pourcentage à 16 %, s'est déclaré non satisfait de la décision du Gouvernement central. Dès lors, il demande si le pourcentage de 40 % est atteint ou non.

**Le représentant du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes moyennes pour la Région wallonne** déclare qu'en ce qui concerne le pôle européen de développement, des instructions seront données pour que le document officiel soit publié. Quant à l'accès aux industries de l'espace, il précise que l'Exécutif s'est d'abord concentré sur l'aéronautique parce qu'il est préférable de renforcer des entreprises qui sont déjà engagées dans ce domaine. Il ajoute cependant qu'il entre dans les intentions de l'Exécutif de demander une analyse sectorielle pour créer un effort cohérent et global dans ce domaine. Déclarant que des réponses satisfaisantes n'ont pas été reçues malgré les efforts faits dans la nouvelle cellule de valorisation industrielle des achats publics, il informe la Commission que l'Exécutif a décidé de désigner un consultant qui pourrait faire oeuvre utile et dans le domaine de l'aéronautique et dans celui des télécommunications. Il précise par ailleurs que l'objet exact de l'audit relatif aux entreprises de l'espace est de définir l'offre qui peut être faite et comme elle peut être accrue; autrement dit, comment dynamiser ce secteur? En ce qui concerne les télécommunications, un pourcentage précis sera fourni à l'occasion de la discussion en séance publique.

**Un Commissaire** pose au **Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** la question suivante :

Quelle est la cohérence de la politique économique - notamment industrielle - menée par le Ministre ?

Y-a-t-il des actions volontaristes ?

Si oui, lesquelles ?

Si non, pourquoi ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte les réponses suivantes :

"1. La première question qui m'est adressée porte sur la cohérence de la politique économique, notamment industrielle, et sur les actions "volontaristes" que j'ai menées.

L'interpellation d'un Commissaire sur la situation économique de la Wallonie et l'ensemble des interpellations d'un autre membre sur diverses entreprises qui se sont trouvées ces derniers mois sous les feux de l'actualité, m'ont donné l'occasion d'exposer au Conseil Régional Wallon, lors de sa séance du 21 octobre dernier, les principes selon lesquels me paraît devoir être conduite la politique industrielle en Wallonie ainsi que l'ensemble des mesures que j'ai mises en oeuvre pour aider nos entreprises à construire leur compétitivité internationale.

Je ne puis mieux faire pour répondre à cette première question, que de communiquer à la Commission le texte de mon intervention au conseil, et d'en présenter ici les grandes lignes.

2) La mission de la politique industrielle dont j'ai la charge, est à mes yeux essentiellement de promouvoir la création de plus de richesse dans la Région, en stimulant la performance des entreprises et en les aidant à construire leur compétitivité internationale, c'est-à-dire à se bâtir des avantages comparatifs par rapport à des compétiteurs désormais mondiaux.

Pareil objectif ne peut être atteint que dans un climat de liberté, et notamment de liberté d'entreprendre. De liberté et de justice j'entends ! Etre libéral - je ne cesse de le rappeler - ce n'est pas se borner à prôner une certaine libéralisation dans le domaine économique et social. Donner à croire que le libéralisme se traduit en l'absence de règles, c'est en donner une vision fausse. Il y a une certaine conception du droit dans l'ordre politique. Il y a la réalité du marché dans l'ordre économique. Et il y a la participation dans l'ordre social.

Devant le Conseil, j'ai explicité cette conception et j'l'ai illustrée en montrant comment je l'avais appliquée dans divers cas d'entreprises en restructuration, qu'il s'agisse d'entreprises au redressement desquelles la Région a apporté une intervention déterminante au cours de ces deux dernières années, ou l'entreprise qui se trouve encore en réorganisation, comme Mémorex, les ACEC, la FN, etc... Je reviendrai sur ces dossiers.

3) Pour ce qui concerne le cadre juridique de la politique industrielle, je mettais notamment l'accent sur la nécessité de réviser la loi du 8 août 1980, en vue d'un partage des responsabilités plus cohérent et une meilleure collaboration entre le Gouvernement et les Exécutifs.

A ce propos, je rappelais l'initiative que j'avais prise dans certains dossiers pour pallier cet éparpillement de compétences, de rassembler tous les responsables en cause, aux niveaux régional et national, par exemple lors de la table ronde que j'ai organisée sur les ACEC. Je reviendrai sur ce sujet à l'occasion de la question n°5 qui porte sur l'unicité de la politique industrielle.

4) Je soulignais aussi que, dans l'ordre économique, la réalité du marché est une deuxième donnée essentielle qu'il est dangereux d'ignorer.

Sans doute dans de nombreux cas la Région peut-elle intervenir utilement pour stimuler ou soutenir l'effort de reconversion d'entreprises; c'est dans ce but que j'ai voulu consolider la S.R.I.W. Mais tout effort à ses limites, et il y aura toujours des cas où il sera vain, dans des conditions économiques ou financières changeantes.

A ce propos, il ne faut pas oublier que la vie d'une entreprise est soumise à des cycles inévitables, comme le rappelais encore dans un rapport récent l'Institut Emile Vandervelde. Sous cet angle, des actions de reconversion, voire même de retrait, ne sont pas étonnantes. Et du même point de vue, on ne s'étonnera pas que je m'oppose à certaines mesures indûment protectionnistes, comme les propositions de décret qui tendent à donner à l'Exécutif le droit d'interdire une fermeture d'entreprise.

Ne nous leurrions pas : il serait utopique de vouloir que la Région Wallonne exerce seule un pouvoir de coercition. C'est au niveau de la CEE ou de l'OCDE, que l'action doit être menée pour avoir quelques chances de succès.

5) Conception du droit dans l'ordre politique. Réalité du marché dans l'ordre économique. Mais aussi participation dans l'ordre social, disais-je.

Je tiens à cette équation : "capital + travail = progrès social". Et je me félicite évidemment des voix que j'entends s'élever en faveur du consensus wallon, que le C.E.S.R.W. a vocation d'assurer en son sein. Pour sa part, l'Exécutif n'a pas attendu pour y apporter sa pierre, notamment dans les dossiers des télécommunications et de l'aéronautique.

J'expliquais aussi que, dans le domaine social comme dans d'autres, j'attends de tous les partenaires de l'entreprise qu'ils remplissent leur rôle. Et je n'ai pas manqué de dire haut et clair ce que je pensais à cet égard, dans plusieurs dossiers.

Le rôle du patronat est celui d'un opérateur industriel, dont la fonction - et dont les droits - trouvent appui dans des projets d'activités économiques. Celui des syndicats est de protéger les travailleurs, mais dans une vue à moyen terme, soucieuse de l'intérêt général.

6) Toujours devant le Conseil Régional, j'évoquais aussi le thème de l'épanouissement de l'individu et de la solidarité nécessaire de tous.

Je m'interrogeais sur les raisons pour lesquelles la Wallonie a moins bien réagi que d'autres à la crise que tous ont subi de plein fouet, et qui sont la cause de ce que notre Région accuse aujourd'hui un certain retard dans l'ensemble de la production et du développement économique du pays. Ceci ne veut cependant pas dire - je récusé formellement cette image - qu'il y aurait une "Belgique à deux vitesses" comme le proclame Monsieur Geens, avec tout ce que véhicule de négatif cette image.

7) A cet égard j'observais d'ailleurs le "frémissement wallon" qui fait l'objet de la deuxième question qui m'est posée devant votre Commission. Et je souhaite à ce propos témoigner une nouvelle fois de l'évolution que je constate, et saluer le nécessaire changement des mentalités qui s'est fait jour chez nous et que je m'efforce de promouvoir dans le cadre de la campagne : "Oser, Risquer, Gagner".

C'est pour stimuler cet esprit d'entreprise que j'ai pris, dans ce cadre, diverses initiatives. Et notamment, parmi d'autres sur lesquelles je reviendrai, celles qui tendent à ramener aux patrons de PME, l'information qu'ils ont souvent trop de mal à trouver : c'est l'opération 2001, et c'est la banque de données MIDAS, qui connaissent un grand succès. En ce qui concerne cette dernière, il me plaît de souligner que le Ministre Buchmann m'a demandé de l'élargir aux données de son propre département.

Je crois profondément qu'on ne fait le progrès d'un groupe que par le progrès de chacun. Et ce progrès doit être encouragé.

8) Mon souci d'épanouissement de l'individu va cependant de pair avec celui de la nécessaire solidarité, tant dans son aspect géographique que son aspect social que je viens d'évoquer.

Je l'ai déjà dit : la Wallonie ne peut pas et ne veut pas devenir une région coupée du reste du Monde.

Cette solidarité géographique, nous devons d'abord l'exprimer avec Bruxelles. Tant que la Wallonie ne sera pas associée à la capitale du pays, elle en subira le contrecoup économique. Mon expérience à la tête de l'économie wallonne me convainc plus que jamais de la nécessité absolue de la fusion de l'Exécutif Régional et celui de la Communauté française.

Il en est d'autant plus ainsi que les dispositions légales relatives à la coopération entre Exécutifs sont inadéquates dans l'état actuel de notre législation. Il y aura là certainement matière à réflexion pour la Constituante dans les prochains mois. Ceci ne nous a cependant pas empêchés, mon collègue Monsieur Pouillet et moi-même, de projeter la création d'un organisme commun pour couvrir la formation et le placement, projet auquel s'est d'ailleurs associée la Communauté germanophone.

Solidarité géographique aussi au niveau de l'Europe, avec l'espoir que permet la création en 1992 du grand marché européen. C'est un défi que nous devons relever, et c'est dans ce but que j'organise, le 4 novembre prochain, une journée que j'ai souhaitée aussi concrète que possible, et qui est destinée à bien situer nos entreprises par rapport à ce défi.

Mais il y a aussi les grands bouleversements d'infrastructure qui se précisent : demain le Transmanche et le TGV, quels que soient la vitesse et le tracé de celui-ci, seront des réalités.

C'est parce que ces grandes infrastructures arrivent, qu'elles vont nous irriguer, nous renforcer, nous recentrer, nous aider à nous ouvrir et à renouveler nos mentalités, que nous devons agir.

C'est dans cet esprit que j'ai lancé l'idée de la création entre le Hainaut occidental et le Nord-Pas-de Calais d'un pôle européen de développement, véritable zone de croissance du centre ouest européen. L'intérêt, pour ne pas dire l'enthousiasme, est évident de part et d'autre.

9) Le troisième thème de l'exposé économique que j'ai présenté la semaine dernière devant le Conseil Régional, est celui de l'efficacité et de la durée.

Aucune oeuvre n'existe qui s'inscrive dans le temps. Or la durée est l'élément qui manque le plus à l'homme politique. S'il est un espoir que je formule pour l'avenir, c'est que la révision de nos institutions passe par une prise de conscience de ce problème et par des solutions qui permettent au gouvernement d'inscrire son action dans la conscience du temps.

10) Sur le plan de ce que la question qualifie d'"actions volontaristes", celui de l'efficacité, je ne m'étendrai pas sur l'effort important qui a déjà accompli sur le plan national pour redresser le climat économique, avec la participation des Régions aux sacrifices demandés, effort dont le succès est incontestable.

L'effondrement récent des bourses me paraît d'ailleurs illustrer encore, si besoin en était, la nécessité de poursuivre l'effort, en vue de développer la croissance par une stimulation de la demande qui ne verse pas dans des dépenses budgétaires supplémentaires et dans l'inflation, ce qui est le propos du projet de réforme fiscale adopté lors du récent conclave budgétaire de l'été.

En Wallonie, le rétablissement de nos équilibres macro-économiques de base du pays s'accompagne des réformes de l'intervention du secteur public dans la vie économique que j'ai mises en oeuvre.

Je voudrais les rappeler en deux mots.

11) Pour ce qui concerne l'initiative industrielle publique, vous savez qu'au cours de l'exercice écoulé la S.R.I.W. a connu une évolution particulièrement importante.

Ses moyens viennent d'être augmentés de 6 milliards de francs en moins de deux ans. A la clôture de son dernier exercice, le 30 septembre 1987, ses fonds propres étaient de 9,4 milliards et son portefeuille d'immobilisation financières s'élevait à 12,7 milliards de francs. Elle a aujourd'hui des intérêts dans quelque 120 entreprises, qui occupent environ 35.000 travailleurs. Un nouvel apport en capital de 1 milliard a été prévu au budget 1987 et doit être concrétisé ces jours-ci par une décision de l'Exécutif.

Comme il était prévu dans la déclaration de politique régionale, l'aide artificielle aux canards boiteux a été totalement arrêtée. Les moyens disponibles doivent être réinvestis dans l'avenir.

C'est dans cet esprit, et parmi une série d'autres actions en faveur du développement des PME, qu'a été mise en activité la "Financière des PMI", dotée d'un capital de départ de 250 millions de francs et opérationnelle depuis début septembre. L'Exécutif a récemment décidé la création d'invests sub-régionaux qui compléteront l'articulation de l'accès des PME au captial à risque.

L'Exécutif a aussi décidé de constituer une compagnie de développement appelée Technicom, dans le but de concourir au développement des technologies de l'information et des communications en Région Wallonne.

Mais les technologies nouvelles ne sont pas réservées à quelques domaines spécifiques de développement récent, par ailleurs malheureusement peu créateurs d'emplois. C'est l'ensemble de l'appareil de production et de gestion qu'elles doivent pénétrer, quel que soit l'âge de l'industrie concernée.

C'est à ce titre, et tant que réformateur, que je considère qu'un rôle capital reste dévolu à l'initiative industrielle publique dans la reconversion de notre appareil industriel, et que j'ai voulu donner à notre holding public régional les moyens de son action.

12) Dans le domaine des aides à l'investissement aussi, beaucoup était à faire.

Il y a fort longtemps qu'il existe une unanimité de vues sur la nécessité de redéfinir les directives d'application des lois d'expansion économique du 1er juillet 1959 et du 30 décembre 1970.

Le projet de réforme que j'ai établi vise à assurer une meilleure sélectivité, une plus grande concentration des aides, une simplification du système, une transparence totale. J'y reviendrai dans ma réponse à l'une des autres questions qui me sont posées en Commission du Budget.

Dans le même esprit, il m'apparaît que la Wallonie mérite une plus juste part dans le produit de l'activité des institutions publiques de crédit. A cet égard j'ai récemment saisi mes collègues du gouvernement national compétents en la matière, de la volonté de la Région d'être associée de près aux travaux en cours sur la réorganisation des entreprises publiques, et particulièrement celle des institutions de crédit.

13) Devant cet ensemble d'actions, je comprends mal que d'aucuns incriminent l'Exécutif de "paralysie".

Certes, il existe des nuances importantes dans l'action du présent Exécutif par rapport à celui de la législature précédente. Mais il y a aussi une continuité dans le fond de la politique menée. Et j'ai la conviction que, quoiqu'il arrive, cette continuité sera poursuivie.

Au-delà des difficultés de l'heure, c'est ce qui me conforte dans mon optimisme, que justifient les dernières données statistiques dont je dispose. Elles illustrent concrètement notre renouveau wallon et j'y reviendrai dans ma réponse à la deuxième question qui m'est posée."

\*

\* \*

**Un Commissaire** pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

En décembre 1986, le Ministre faisait état du "frémissement" de l'économie wallonne. Il est demandé un rapport de ce frémissement et des résultats - en terme d'emplois  
 - en terme de chômage  
 - en terme budgétaires en ventilant dans ce cas

- \* les investissements (quels secteurs, .....
- \* les aides à l'expansion

Quelles sont les perspectives à l'horizon 1990, deux ans avant l'ouverture des frontières de la CEE.

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** fait la déclaration suivante :

"Oui, ce frémissement est bien là, il n'est pas contestable. L'évolution est manifeste, et je salue le nécessaire changement des mentalités qui s'est fait jour dans notre Région et que je m'efforce de promouvoir dans le cadre de la campagne : "Oser, Risquer, Gagner".

Le renouveau de la Wallonie passe par le retour à l'esprit d'entreprise.

Les Wallons se rendent compte aujourd'hui que l'avenir dépend surtout d'eux-mêmes, et il y a dans cette région suffisamment de talent et de créativité pour qu'il en soit ainsi.

S'il faut remettre le monde dans la tête des wallons, il faut aussi, c'est ma tâche, mettre et remettre l'entreprise dans le coeur des Wallons.

Un esprit d'entreprendre, une culture du risque constructif, commence à faire son chemin : non, le goût du risque n'est pas mort, les entreprises en veulent, et nous Wallons, nous voulons des entreprises et des entrepreneurs.

Les sondages et enquêtes illustrent clairement le changement de mentalité des Wallons.

L'un de ces sondages est celui réalisé par la Sobemap, il y a quelques mois, sur les mentalités des Wallons. Il apporte des indications très intéressantes sur l'évolution des esprits. Au Sud, révèle l'enquête, les valeurs en hausse sont les suivantes : le goût du risque, la volonté d'autonomie, la créativité, la combativité, le pouvoir de la science, la réalisation de soi, l'ouverture au changement, etc...

C'est chez les Wallons aussi qu'on découvre le plus grand intérêt pour les technologies nouvelles.

Le goût du risque, observait la Sobemap, est la valeur qui monte chez les Wallons, alors que, moins touché par la crise économique, les Flamands ressentent aujourd'hui moins la nécessité d'entreprendre.

Et, très récemment, le dernier semestriel Dun & Bardstreet-Eurinform relevait une augmentation de 15,5%, d'une année à l'autre, du nombre d'inscriptions enregistrées au registre du commerce en Wallonie, alors que ce nombre se réduisait de 1% en Flandre.

Les résultats de ces sondages et enquêtes donnent évidemment de la Wallonie une image nouvelle, très différente de celle que les médias ont souvent véhiculées.

J'ai exposé par ailleurs ce que j'ai fait pour stimuler cet esprit d'entreprise et rappelé les initiatives que j'ai prises dans la cadre de ma campagne : "Oser, Risquer, Gagner".

Et aujourd'hui les résultats sont là, et l'on voit ce frémissement commencer à se traduire en actes.

Si le chômage reste évidemment un phénomène préoccupant, on en constate la stabilisation, et même la régression, particulièrement en ce qui concerne le chômage des jeunes.

Pour les chômeurs complets indemnisés, inscrits comme demandeurs d'emploi, on vient d'enregistrer une baisse de 2753 unités, soit par rapport au mois précédent une évolution plus favorable en chiffres absolus que celle de la Flandre (1873 sans-emploi de moins).

Je le redis : les chiffres sont toujours relatifs, mais ceux-ci sont au moins encourageants.

Je voudrais à cet égard lancer un appel, pour que cesse le "wallo-pessimisme" médiatique.

Certes, des retraits s'opèrent, et j'en ai parlé par ailleurs. Mais je suis étonné de voir le reflet peu exact qui est donné de certains dossiers d'une part, et d'avoir à constater le peu d'attention que reçoivent les créations d'emploi nouvelles d'autre part.

Revenons par exemple un instant à Mémorex, dont on a dit qu'elle abandonnait la région liégeoise, pour rectifier le donné économique et social sur lequel a débouché ce dossier.

Je voudrais à ce sujet souligner que la convention collective intervenue à la suite de médiation le 8 septembre dernier, a permis de limiter la perte d'emplois à 80 travailleurs. C'est certes déplorable, mais c'est loin de la fermeture et des 280 licenciements que l'on avait annoncés.

Et je précise que si cette convention autorise la mise au travail de 130 personnes à Maestricht, à environ 15 kms de là, il a été entendu d'une part que les travailleurs transférés en Hollande conserveront tous leurs droits acquis et bénéficieront du statut le plus favorable hollandais ou belge, et d'autre part que les organes de représentation des travailleurs demeureront en fonction, malgré la scission de l'entreprise.

Par ailleurs, si certaines entreprises se retirent pour l'étranger, d'autres entreprises viennent s'implanter chez nous.

Il y a une semaine, j'inaugurais le nouveau siège de NGK Céramics à Saint-Ghislain, où sont déjà créés 50 emplois nouveaux. Et, avant hier, je recevais la visite d'une entreprise dynamique, titulaire d'un oscar de l'exportation, implantée dans une autre région, et qui, attirée par le climat nouveau des aides à l'expansion économique, souhaite installer en Wallonie une unité de production, avec la création de 40 emplois.

Au début septembre, l'I.N.S. publiait ses dernières données sur l'évolution du chiffre d'affaires et des investissements dans le pays.

Pour ce qui concerne ces derniers, l'indice des investissements de l'ensemble des déclarants à la T.V.A. atteignait 144,4 points en mai 1987, contre 127,8 points en mai 1986, soit une augmentation de 13,0%. Le niveau des investissements réalisés par l'ensemble des déclarants durant les 5 premiers mois de 1987 - dernières données disponibles - était de 8,7%, supérieur à celui enregistré au cours de la même période de 1986.

Les investissements des entreprises non industrielles ont augmenté de 22,9% entre mai 1986 et mai 1987, tandis que ceux de l'industrie dans son ensemble ont augmenté de 2,6%. Au cours des 5 premiers mois de 1987, les investissements des entreprises non industrielles ont augmenté de 16,4% par rapport à la même période de 1986, ceux des entreprises industrielles restant stationnaires.

En comparant le niveau moyen des investissements du mois de mars, avril et mai 1987 avec celui de la période correspondante de l'année précédente, on constate une augmentation de 13,7% pour l'ensemble des déclarants, de 22,4% pour les entreprises non industrielles et de 4% pour l'industrie dans son ensemble.

Les investissements des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents de l'ensemble des déclarants se sont accrus de 9%. Pour les entreprises non industrielles l'augmentation atteint 14,7%, tandis que pour l'ensemble de l'industrie on note une augmentation de 2,4%.

L'augmentation des investissements pour l'ensemble du pays enregistrée en 1986 se poursuit donc, même si le rythme de cet accroissement va évidemment en se tassant.

Peut-on, en se reportant aux chiffres d'une année donnée, conclure, comme le proclament certains, que l'investissement se dirige vers la Flandre plutôt que la Wallonie ? Dans son récent rapport sur la situation économique de la Wallonie, l'Union Wallonne des Entreprises opinait par la négative.

Pour ce qui concerne l'industrie manufacturière, par exemple, l'UWE soulignait que l'indice des investissements en Wallonie a souvent été égal ou supérieur à la moyenne nationale depuis 1971, sauf en 1985 et 1986, ces dernières années marquant un boom dans les investissements en Flandre. Mais la reprise des investissements en Wallonie est aussi caractérisée par un "stop and go", de moins 10% en 1981 à plus 23% en 1982 par exemple. La Wallonie a ainsi connu depuis le début de l'année 1970 un cheminement tout-à-fait différent de celui de la Flandre, qui suit fort bien la moyenne nationale. C'est dire la prudence qui s'impose dans l'interprétation des statistiques.

Signe encourageant - relevait l'UWE - les investissements devraient augmenter d'environ 25% en 1987, alors que dans l'ensemble du secteur en Belgique la hausse serait de l'ordre de 14%. Parallèlement, on assiste dans ce secteur et celui des industries connexes, à un fort mouvement de création d'entreprises : 156 en 1985 et 1986 - et qui sont restées en activité - ce qui représente 750 emplois.

Cette vigueur nouvelle de l'économie wallonne apparaît de manière éclatante dans les statistiques de mon administration. Au niveau des grosses entreprises, régies par les lois d'expansion économique de 1959 et 1970, la progression est évidente. En 1986, nous avons battu les records de la décennie, avec des accords de principe portant sur plus de 21 milliards par rapport à 15 milliards en 1985 et 18 milliards en 1984.

Ils sont déjà, ces investissements que nous aidons, près de 17,5 milliards au 30 septembre 1987, au départ du 1er janvier.

C'est appréciable, d'autant plus que ce que j'appellerai les "pré-contrats" dans le cadre des nouvelles directives des lois d'expansion économique, révèlent l'intérêt des investisseurs pour le système contractuel que nous avons décidé de leur proposer. Les montants en négociation s'élèvent pour ces pré-contrats à 21 milliards pour ce qui est chiffré, certains programmes importants ne l'étant pas encore.

Même progression dans le secteur des entreprises petites et moyennes où, à défaut de procédure d'accord de principe, il faut prendre en compte les investissements aidés. Entre le 1er janvier 1987 et le 30 septembre dernier, mon département a aidé pour près de 17 milliards d'investissement dans ce secteur. En 1986 il y en avait eu pour 12 milliards. En 1984 et 1985, pour un peu plus de 10 milliards.

On investit donc, et on va continuer à investir en Wallonie.

Pour contribuer à traduire ce "frémissement wallon" en actes, l'approche budgétaire de l'Exécutif est-elle aussi volontariste.

J'en arrive à la conclusion.

La Wallonie est une région petite par la taille, grande par son passé, et plus grande encore, j'en ai l'intime conviction, par le rôle stratégique qu'elle peut jouer au coeur de l'Europe.

Là sont ses plus grandes chances de renouveau.

Et ce renouveau peut refaire de la Wallonie une région de pionniers.

A l'horizon de 1990, deux ans avant l'ouverture des frontières de la CEE, les perspectives sont donc encourageantes. Veillons, tous ensemble, à mettre en place les conditions de ce renouveau.

\*

\* \*

**Un Commissaire** pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

Il a été réalisé avec beaucoup de publicité une révision des directives d'application des lois d'expansion économique. Peut-on en connaître le résultat ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

"Il y a fort longtemps qu'il existait une unanimité de vues sur la nécessité de redéfinir les directives d'application des lois d'expansion économique du 17 juillet 1959 et du 30 décembre 1970.

Dans l'esprit du législateur, l'aide aux investissements doit promouvoir l'expansion économique en favorisant les opérations qui contribuent à la création, l'expansion ou la conversion d'entreprises, c'est-à-dire en stimulant les décisions. Dans la pratique, sans doute sous la pression des entreprises elles-mêmes, on s'était de plus en plus contenté de considérer tout investissement comme susceptible d'être aidé, l'aspect stimulant de l'aide disparaissant petit à petit.

Progressivement également, l'accumulation et la superposition de règles pour évaluer l'aide et son niveau, avaient rendu la matière opaque, lourde et partant de moins en moins opérationnelle. Après 25 ans d'application, il nous a donc paru indispensable d'opérer un élagage sérieux de la matière, afin de redégager autant que possible les objectifs principaux de cette législation .

Cette réforme, je le précise, concerne les grandes entreprises. Les directives d'application de la loi du 4 août 1978 relatives à l'expansion économique des PME demeurent pour l'instant inchangées, mais elles devront être modifiées dans le même sens, tout en tenant compte de la spécificité des P.M.E. et du rôle joué par les professions libérales en matière de création d'emploi.

Les nouvelles directives qui ont été établies visent à assurer une meilleure selectivité, une plus grande concentration des aides, une simplification du système, une transparence totale.

Notre volonté, c'est d'être plus clairs, plus efficaces, plus rentables.

Nous voulons :

- restituer aux aides les caractères d'incitant réel aux investissements qu'elles ont progressivement perdu;
- permettre à l'investisseur de savoir d'emblée s'il a droit à une aide, dans quelles conditions il peut l'obtenir, et quel en sera le montant;
- simplifier les charges administratives afin de permettre un traitement plus rapide des dossiers.

Désormais, il y aura un dossier par programme d'investissement et non plus un dossier par investissement.

Deux catégories d'aides sont ainsi instaurées.

L'une, automatique, est réservée aux programmes d'investissement de création d'entreprise, d'extension réelle de leurs capacités, ou poursuivant une reconversion fondamentale.

La seconde est contractuelle, réservée aux investissements plus importants et stratégiques pour la Région.

On sait que c'est dans un esprit de large concertation avec toutes les parties intéressées que cette réforme a été élaborée.

Un effort tout particulier d'information a accompagné leur mise en oeuvre. J'ai pu à cette occasion mesurer l'accueil positif qui y a été réservé.

Une appréciation complète du résultat de la réforme ne sera évidemment disponible qu'à l'expérience, et l'Exécutif avait décidé dans cette perspective de faire le point d'ici un an.

Mais il est un résultat tangible, immédiat : l'intérêt des investisseurs pour le système contractuel que nous avons décidé de leur proposer est évident. Les montants en négociation s'élèvent, pour ce que j'appelle les "pré-contrats", à 21 milliards pour ce qui est chiffré, certains programmes importants ne l'étant pas encore."

Un Commissaire demande au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes un rapport sur le FRI.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes apporte la réponse suivante :

Le FRI a été créé par l'AR n°31 du 15 décembre 1978.

Il s'agissait du "FRI ancien", qui répartissait ses interventions entre un volet rénovation (1/3) et un volet reconversion (2/3), et entre les Régions sur base d'une clé fondée sur les pertes d'emploi dans le textile, la sidérurgie et la construction navale.

Globalement, jusqu'à la fin du FRI ancien, 10.750 millions de Frs avaient été accordés en autorisation d'engagements, à répartir selon la clé 54% - 37% - 9%. A la date du 5 octobre 1984, 8.335,2 millions avaient été utilisés, ce qui laissait un solde de 2.414,8 millions.

Le "FRI nouveau" a résulté de l'AR du 4 octobre 1984 (modifiant l'AR n°31), pris en exécution de la loi de redressement du 31 juillet 1984.

Il intervient pour :

- participer à des projets de reconversion en application de contrats de reconversion;
- participer à des projets de sociétés publiques d'investissement;
- participer à des projets de politique régionale de reconversion ou de développement, avec utilisation du "super-solde" des droits de succession visé par la loi du 5 mars 1984 relative aux soldes et charge du passé. A ce jour, en l'absence de super-solde, cette troisième mission est cependant restée théorique.

Une quatrième mission fut assignée au FRI par l'AR du 21 février 1985 dans le cadre du plan de rattrapage de la politique scientifique.

Aux deux premières missions correspondent "les premiers et deuxième compte principaux".

Le montant des autorisations d'engagements relatifs au FRI est réparti à raison de 2/3 pour le premier compte principal et de 1/3 pour le deuxième compte principal. Chacun des comptes principaux est divisé en trois sous-comptes - un par région - auxquels sont respectivement attribués, d'une part les soldes d'engagement par région du FRI ancien, et d'autre part les nouvelles autorisations d'engagement.

Ces dernières sont réparties par région sur base de la clé suivante :

- 57,98% pour la Flandre;
- 37,23% pour la Wallonie;
- 8,81% pour Bruxelles.

Chaque sous-compte peut en outre conserver pour de nouveaux projets le produit du remboursement de ses interventions passées.

Par lettre du 9 juin 1986, adressée au président du FRI, le Ministre des Affaires Economiques demandait de suspendre toute nouvelle décision quant à l'affectation des moyens du FRI en attendant que soit précisé de nouvelles modalités de fonctionnement.

On sait qu'à la suite d'un accord unanime entre les Exécutifs Régionaux, manifesté dans un "Mémorandum commun des Régions" celles-ci purent, dans une très large mesure, faire valoir leurs vues, et que l'avant-projet proposé par le Ministre des Affaires Economiques fut largement amendé avant d'être adopté le 30 décembre 1986 par le Conseil des Ministres et de déboucher sur l'AR n°486 du 31 décembre 1986.

On peut notamment relever que furent adoptées, à mon initiative, des mesures assurant que les clés de répartition soient maintenues et que chaque région soit mise sur un pied d'égalité quant à leur accès au FRI dans le cadre de la législation existant à l'époque.

Les droits des SRI par rapport à la S.N.I. furent aussi préservés.

4) L'arrêté royal n° 486 du 31 décembre 1986 publié au Moniteur belge du 15 janvier 1987, modifie le FRI dans cinq directions principales :

- interventions plus sélectives;
- renforcement du caractère prioritaire de la première mission par la possibilité de transférer au premier compte des moyens du deuxième compte;
- accroissement du caractère "revolving";
- au-delà des enveloppes antérieures, le FRI deviendra "self-supporting" à partir de l'année budgétaire 1987;
- la troisième mission, outre le super-solde, pourra bénéficier du transfert de crédits budgétaires d'autres articles, en exécution de l'"accord de la Sainte-Catherine", à répartir selon la clé évoquée ci-devant.

Il est à noter que l'article 14 de l'AR 486 prévoit que, pour que toutes les régions soient sur un pied d'égalité, la réforme ne sera appliquée à chacune d'entre elles que lorsqu'elle aura bénéficié de 95% des moyens qu'ils lui sont attribués, et le premier janvier 1988 au plus tard.

Enfin, notons qu'en dehors de l'AR n°486, la quatrième mission du FRI doit être remplacée en deux étapes par des incitants fiscaux ayant au moins le même objet et concertés avec les régions.

5) C'est encore par suite de la pression des Régions que, par lettre du 10 octobre 1986 au président du FRI, le Ministre des Affaires Economiques autorisait le "dégel" du FRI et l'application de la législation en cours à concurrence de 95% des montants disponibles pour chaque région.

Concrètement, cela signifiait que le Comité de gestion du FRI était autorisé à prendre, dans le cadre de la législation existante, des décisions à concurrence de :

- 276 millions pour la Flandre;
- 524 millions pour la Wallonie (plus précisément 550 millions, compte tenu du désengagement pour la non-exécution d'un dossier pour un montant de 26 millions);
- 1.275 millions pour Bruxelles.

Suite à ce dégel, le comité de gestion du FRI s'est réuni le 30 octobre 1986 et a pris des décisions à concurrence de 275.918.850 Frs pour la Flandre et de 549.292.177 Frs pour la Wallonie, épuisant ainsi pour 95% les moyens accordés à ces deux régions.

Pour Bruxelles des décisions à concurrence de 52.000.000 de francs étaient prises, laissant ainsi un solde de 1.222.542.668 Frs, solde pouvant encore être utilisé en 1987 suivant les dispositions de l'AR du 4 octobre 1984.

6) Qu'elle est, en conclusion la situation actuelle, pour ce qui concerne la Wallonie ?

Comme je le disais, la S.R.I.W. n'a pas manqué, dès le dégel du FRI, d'introduire les projets qu'elle avait en portefeuille et dont l'exécution avait été retardée - et même un instant menacée - par la décision malheureuse du Ministre des Affaires Economiques de suspendre les activités du comité de gestion. La S.R.I.W. a ainsi, comme la G.I.M.V., épuisé pour 95% les moyens qui étaient encore disponibles pour la Région Wallonne.

Il reste à la S.R.I.W. un solde disponible de 1,8 million de Frs, qui ne pourra cependant être engagé que sur base d'un dossier concret décidé par le Comité de gestion du FRI dans le cadre de la nouvelle réglementation introduite par l'AR n° 486 du 31 décembre 1986.

Il faudra évidemment quelques années avant que ne puisse être mis en oeuvre le caractère "revolving" du FRI. En attendant, faute de moyens nouveaux, il est devenu impossible de soutenir de nouveaux projets dans ce cadre.

7) C'est notamment pour porter remède à cette situation que j'ai poursuivi les apports en nature de missions déléguées et tiers régionaux FRI entrepris par mon prédécesseur, et réservé au budget d'importants moyens nouveaux au bénéfice de la S.R.I.W. pour un total de 1,750 milliard de francs.

Eu égard à la concrétisation de l'apport en capital de 1 milliard qui doit être décidé par l'Exécutif ces jours-ci, la S.R.I.W. aura bientôt des fonds propres de 10,4 milliards.

\*

\* \*

Un Commissaire pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

Où en est l'unicité de la politique industrielle compte tenu des Investis ? Quels sont les contacts entre la SRIW et les Investis ?

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes apporte la réponse suivante :

1) La cinquième question qui m'est posée porte sur l'unicité de la politique industrielle et sur les contacts entre la S.R.I.W. et les investis.

Je rappellerai d'abord que cette question a été envisagée dans le chapitre du programme du Gouvernement Martens-Gol de 1985 sur la politique industrielle.

Il y était notamment prévu ce qui suit :

"...Le gouvernement entamera des discussions avec les holdings privés et publics sur les possibilités et les moyens d'une politique d'investissement plus dynamique dans les activités industrielles en Belgique. On examinera plus particulièrement comment les prises de participations industrielles par les holdings et les sociétés de financement peuvent être facilitées de manière à favoriser la création de nouvelles initiatives industrielles. Dans ce contexte les commandes publiques seront également mises en discussion. Le capital privé sera attiré davantage dans les entreprises mixtes et les entreprises publiques.

"En collaboration avec les Régions, un inventaire permanent de l'ensemble des aides publiques accordées sera dressé par entreprise. Le gouvernement veillera à ce que la politique industrielle soit appliquée dans des conditions qui évitent de fausser la concurrence entre les entreprises et entre les Régions.

"En vue d'une plus grande sélectivité dans les aides publiques, les efforts nécessaires seront étudiés et exécutés".

2) Les réformes mises en oeuvre à mon initiative dans le domaine de l'intervention de la Région Wallonne dans la vie économique, concernant d'une part les aides à l'expansion économique et d'autre part l'initiative industrielle publique, s'inscrivent assurément dans ce souci d'unicité dans la politique industrielle nationale et régionale. Les objectifs que poursuivent ces réformes se situent exactement dans la ligne de ceux que fixait le programme de gouvernement : il s'agit d'une plus grande sélectivité, d'une simplification du système, d'une plus grande transparence dans le premier domaine, et d'une meilleure responsabilisation du holding public régional dans le second domaine, assorti d'une consolidation financière, pour l'autonomiser dans sa gestion et rendre celle-ci aussi indépendante que possible toute considération non-économique .

3) Le "Mémorandum commun des Régions" sur le FRI, qui a permis de modifier substantiellement l'avant projet de réforme qui avait été élaboré à la mi-1986 par le Ministre des Affaires Economiques, est un autre exemple de notre souci d'unicité de la politique industrielle. Ceci fait l'objet de la quatrième question qui m'a été posée.

4) Pour ce qui concerne l'inventaire permanent de l'ensemble des aides publiques, dont la déclaration gouvernementale prévoyait l'établissement en collaboration avec les Régions, il peut être signalé que le Ministère des Affaires Economiques a établi et publié en septembre dernier un "inventaire des aides publiques aux entreprises". Cet inventaire relève et décrit sommairement tous les régimes et mécanismes d'aides fonctionnant, à la date du 31 décembre 1986, sur une base légale et réglementaire en faveur des entreprises opérant en Belgique.

Parallèlement, le CMCES a décidé, en sa séance du 9 avril dernier, de procéder à la rationalisation des interventions publiques inventoriées.

La décision du CMCES prévoit notamment ceci :

"- un inventaire par entreprise sera établi. Dans une phase préparatoire, on procèdera à l'examen d'un groupe pilote d'entreprises issues d'un échantillonnage. On essayera de donner le chiffre d'affaires réalisé sur la base de marchés publics, sans pour autant retarder les autres travaux.

"- le principe de l'actualisation périodique de l'inventaire (des aides publiques) est approuvé. La gestion de l'inventaire sera assurée par collaboration entre l'I.N.S. , le Bureau du Plan et les Affaires Economiques.

"- une rationalisation des interventions de l'Etat sera élaborée par un groupe de travail composé de membres de cabinet et comprenant : un noyau fixe (premier Ministre, Vice-Premier Ministres, Ministre des Affaires Sociales, Régions) d'une part et un sous-groupe à composition variable d'autre part:

- un premier sous-groupe sera composé de représentants des Affaires Economiques, des Finances, de l'Emploi et du Travail, et des Classes moyennes;

- un deuxième sous-groupe comprendra des représentants des département d'investissement".

En exécution de cette décision, le Ministre des Affaires Economiques a pris l'initiative de réunir les représentants de tous les départements nationaux intéressés et des Régions, et une réunion a eu lieu le 4 septembre dernier, dans le but de définir de commun accord une méthode de travail. Cette réunion devrait être poursuivie le 28 octobre mais, compte tenu de la situation politique, elle a été reportée.

5) Dans un souci d'unicité de la politique industrielle, une concertation a été mise en place entre le Ministère des Affaires Economiques et les Régions en matière de prospection d'investisseurs étrangers. Dans ce cadre une cellule d'accueil des investisseurs étrangers a été constituée. Par ailleurs les Régions ont été associées à la mission récemment conduite au Japon par le Vice-Premier Ministre.

Après que celui-ci m'eut interrogé sur la manière d'organiser de façon concertée les suites de cette mission, je lui ai fait savoir par lettre du 15 octobre dernier que, si la concertation qu'il proposait à ce propos apparaît en principe comme positive, elle ne pouvait porter aucune atteinte directe ou indirecte aux intérêts de la Région Wallonne ni à son autonomie, et qu'une collaboration loyale et parfaite entre toutes les parties en formait le préalable indispensable.

J'ajoutais qu'à mon estime, ceci suppose notamment que les conditions suivantes puissent être réunies dans l'avenir :

- mise à disposition des Régions, dans le cadre de leur effort propre, de l'ensemble du support matériel mis en oeuvre par les services du Ministère des Affaires Economiques à l'appui de ses efforts de promotion de la Belgique comme terre d'accueil pour les investisseurs étrangers;
- définition conjointe de stratégies à moyen ou à long terme, portant sur le choix des marchés à explorer et d'un programme d'activités commun;
- association étroite des Régions à l'ensemble de la préparation et de l'organisation des missions, y compris la définition des sujets traités et le choix des conférenciers et experts;
- association d'interlocuteurs publics et économiques régionaux parmi ces intervenants;
- garantie de loyauté dans la prospection des marchés par chacune des Régions, ce qui suppose une modification de la situation à Osaka.

Je concluais que pour être prometteuse, pareille collaboration devrait s'inscrire dans le cadre d'une meilleure concertation entre le Gouvernement national et les Exécutifs sur l'ensemble des sujets économiques qui intéressent les Régions, ce qui suppose une association de celles-ci à l'élaboration des propositions de décision plutôt qu'une simple consultation souvent tardive et de pure forme.

A propos de cette mission au Japon, je voudrais aussi préciser que j'ai saisi le Ministre des Relations Extérieures des problèmes posés par la situation particulière de la représentation belge à Osaka, en l'invitant à veiller à ce qu'une résidence sur place soit assurée au nouveau consul général et à ce que l'ancien consul honoraire cesse de faire usage de ce titre et d'entretenir une confusion entre notre consulat et le "Flanders exchange center d'Osaka".

6) Toujours dans le même souci d'unicité de la politique industrielle, je puis aussi dire que j'ai récemment saisi mes collègues du gouvernement national compétents en la matière, de la volonté de la Région d'être associée de près aux travaux en cours sur la réorganisation des entreprises publiques, et particulièrement celles des institutions publiques de crédit. Il me paraît en effet que la Wallonie mérite une plus juste part dans le produit de l'activité de ces institutions.

7) Les initiatives que j'ai prises pour rassembler les pouvoirs publics compétents en matière de commandes publiques, notamment à l'occasion de la table ronde organisée en mai dernier sur les ACEC, découlent du même souci de cohérence dans l'activité des autorités nationales et régionales.

8) Les discussions avec les holdings privés et publics sur les possibilités et les moyens d'une politique d'investissement plus dynamique dans les activités industrielles en Belgique, envisagées par le programme de gouvernement, n'ont pu avoir eu lieu à ce jour.

Ceci n'empêche pas qu'une collaboration efficace, informelle peut être mais continue, existe entre la Région et les invests et particulièrement Boëlinvest. Il me paraît inutile d'entrer dans le détail à ce propos précis, sur lequel je me suis longuement expliqué en Commission lors de la préparation du budget de l'exercice 1987.

Enfin, il est prévu que la "Financière des PMI" travaillera en association étroite avec les banques des secteurs privé et public et avec les invests régionaux et sub-régionaux.

\*

\* \*

**Un Commissaire** pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

Quelle a été l'action du Ministre pour mieux introduire les entreprises wallonnes dans les commandes publiques nationales, et tout particulièrement l'action vers les PME ?

Quelle a été l'attitude du Ministre devant le déséquilibre manifeste des commandes publiques en faveur des entreprises établies en Flandre ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

1) Ces deux questions concernent les commandes publiques. J'y répondrai donc conjointement.

La première observation à faire est que ce n'est pas parce que la survie de certaines entreprises a parfois été assurée dans le passé à coups de commandes publiques, conclues largement à perte, qu'il faut continuer dans cette voie. Il n'est pas possible, et particulièrement à l'aube du marché unique de 1992, de continuer sous prétexte de commandes publiques, à distribuer des subsides déguisés à des entreprises dont l'avenir n'est pas par ailleurs assuré.

Les commandes publiques, si elles permettent donc de développer les connaissances de techniques ou de favoriser un redéploiement industriel, ne peuvent en aucun cas servir à soutenir artificiellement des entreprises qui commettent des erreurs dans l'élaboration de leurs plans ou, pire, qui n'en établissent aucun.

2) Un deuxième souci qui doit être exprimé dans ce domaine est celui de l'intérêt du consommateur, qui, davantage que par le passé doit présider aux décisions relatives aux marchés publics.

Sous cet angle, il incombe à mon avis aux pouvoirs publics d'appliquer strictement la législation sur les marchés publics et de défendre les intérêts de l'utilisateur, avant de prendre en compte les intérêts particuliers de certains groupes de pression, producteurs ou syndicats. Seule une telle approche se justifie dans le moyen terme socio-économique. Agir autrement revient à subsidier des entreprises qui ont cessé de démontrer leur viabilité économique.

Il est évident toutefois que la structure industrielle de la Wallonie ne permet pas d'adopter brutalement une telle optique : trop d'entreprises wallonnes ont appris à vivre sous la perfusion des commandes publiques et sont devenues incapables de survivre autrement. Elles doivent néanmoins savoir dès à présent qu'il leur faudra progressivement réapprendre à travailler avec d'autres clients que l'Etat. Celui-ci, de facto, est amené à réduire ses achats devant les contraintes budgétaires.

Par ailleurs, dans l'achèvement du marché intérieur européen, la Communauté recommandera en toute logique aux pays membres d'ouvrir leurs marchés publics aux entreprises des pays de la Communauté. Le fractionnement continu des marchés nationaux est un obstacle des plus évidents à la réalisation d'un authentique marché intérieur.

Nos entreprises auront alors en toute hypothèse à faire face à la compétition internationale, même dans le cadre des marchés publics.

Il est donc grand temps qu'elles se préparent à ces nouvelles règles du jeu.

3) Encore que je ne puisse admettre que les patrons considèrent les pouvoirs publics ou le Ministre de l'Economie wallonne comme des "sponsors" obligés, il demeure que dans l'état actuel des choses, les pouvoirs publics sont d'une certaine manière, fût-ce de l'extérieur, un partenaire de nos grandes entreprises.

La Région ne peut dès lors rester insensible à la nécessité d'arriver à une programmation pluriannuelle des commandes publiques afin de permettre aux entreprises d'aménager leur stratégie en conséquence, le tout bien évidemment dans le respect des impératifs budgétaires que je viens d'évoquer. C'est ce que j'avais essayé de faire comprendre à mes collègues du gouvernement national, avec un certain succès, me semble-t-il, à l'occasion de la table ronde que j'avais organisée en mai dernier sur les ACEC.

Cette table ronde avait pour objectif de déterminer dans quelle mesure l'entreprise pouvait s'attendre à recevoir les commandes publiques dont elle affirme avoir besoin pour assurer sa survie. Dans ce cadre un certain nombre d'engagements ont pu être pris, permettant d'établir un agenda qui, s'il est respecté, assurera aux ACEC que les décisions seront prises à temps pour assurer son avenir. J'espère que l'avenir politique ne remettra pas cela en cause.

4) Pour ce qui concerne les PME, c'est surtout à travers la cellule "VIAP" qu'il a été tenté de mieux introduire les entreprises wallonnes dans les commandes publiques nationales.

Quant aux grandes entreprises, outre la table ronde précitée sur les ACEC, je dois souligner les efforts qui ont été consentis par l'Exécutif pour corriger le déséquilibre antérieur des commandes publiques en faveur des entreprises établies en Flandre et tout particulièrement dans le domaine de l'aéronautique et des télécommunications. Pour ce qui concerne ce dernier secteur, l'initiative a été prise par le Ministre-Président , qui pourra éclairer votre Commission à cet égard.

Mais vous me permettrez de souligner ce qu'a fait l'Exécutif, sous mon initiative et sous mon impulsion, dans le domaine de l'aéronautique, qui me tient particulièrement à coeur, sans pour autant m'étendre outre mesure sur le constat que nous avons établi et l'action que nous avons entreprise. Ils ont fait l'objet d'un "Livre Blanc" qui a été rendu public le 7 mai dernier et que je tiens à la disposition de ceux de nos collègues qui n'en auraient pas encore pris connaissance.

5) On sait que c'est dans des conditions fort précaires que les pouvoirs publics se sont lancés dans l'aéronautique en 1978, à une époque où l'on croyait que l'Etat allait tout entreprendre, "du prototype à la commercialisation", comme l'indiquait le rapport au Roi, précédant l'AR n°31 du 15 décembre 1978 portant création du FRI, et que l'initiative industrielle publique pourrait suppléer à ce qu'on appelle trop rapidement les "carences du secteur privé".

Conditions fort précaires en effet, puisque cette initiative était prise :

- dans un marché particulièrement difficile;
- sans étude de rentabilité suffisante ;
- dans le cadre de procédures industriellement irréalistes;
- en présentant comme opérateurs industriels des associés "dormants";
- sans concertation adéquate de toutes les parties intéressées, politiques ou industrielles;
- en lançant des fabrications sans même connaître leur prix de vente;

- et en engageant des activités industrielles complexes et onéreuses sur base de promesses trop floues pour être ponctuellement exécutées.

Par aveuglement, nombre de responsables avaient, plus tôt que d'examiner avec rigueur les données industrielles et financières de l'entreprise, fait passer des considérations non économiques en premier. Le dossier Airbus en est toujours la victime et la Sonaca avec lui.

6) Si l'on peut parler d'une politique volontariste, c'est bien celle qu'a eue l'Exécutif en la matière, dans le but d'instaurer une politique articulée entre les niveaux national et régional, de débloquer les sommes dues par l'Etat, de clarifier le dossier, et d'assurer la mutation nécessaire de la culture de la principale entreprise aéronautique wallonne.

Ces efforts ont débouché sur la décision de l'Exécutif du 7 mai 1987 : statuant sur base du plan d'action de la Sonaca à l'horizon 2000 et du schéma financier correspondant, l'Exécutif a décidé une intervention très importante au bénéfice de l'entreprise, sous diverses conditions. Elles s'élèvent à près de 4 milliards de francs, sous forme d'apport de capitaux frais de 1.300 millions et de recyclage de fonds de 1.428 millions de Frs.

L'oeuvre de l'Exécutif a donné un nouveau dynamisme à ce dossier et a entraîné la décision prise par le conseil des Ministres le 11 juin dernier de permettre à la Belgique, et avant tout à la Sonaca, de participer au programme Airbus A330/340.

7) Diverses conditions restent cependant à remplir par le national, notamment en ce qui concerne l'exécution de ses obligations en matière de couverture du dollar pour les anciens programmes A310 et 320.

Au cours de sa séance du 22 octobre dernier, l'Exécutif a fait le point de la situation et a attiré l'attention sur l'urgence des décisions à prendre en la matière si l'on ne veut pas voir perdre la commande du A330/340, dont la négociation avec le groupe le GIE Airbus Industrie est actuellement en voie de finalisation.

A cet égard, la balle est actuellement dans le camp des responsables nationaux, et avant tout, pour ce qui concerne les intérêts wallons, dans celui du Ministre des Affaires Economiques dont l'Exécutif attend une intervention énergique.

\*

\* \*

**Un Commissaire** pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

Sous l'Exécutif Régional Wallon précédent, une structure d'encadrement et d'aide aux entreprises wallonnes avait été créée dans le cadre de la CVI.

Qu'est-il advenu de cette structure et de cette activité dont toutes parties, et notamment l'Union wallonne des Entreprises, ont reconnu l'utilité ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

*La participation de l'U.W.E. aux travaux de la CVI de 1982 à 1985 a permis de dégager l'intérêt qu'il y avait pour les industries wallonnes de disposer d'un outil performant dans la recherche des informations relatives à l'ensemble des marchés publics dans un contexte d'analyse de politique industrielle et de support de reconversion.*

*On se souviendra de ce que l'expérience du fonctionnement de la CVI avait amené mon prédécesseur à envisager une réorganisation, que j'ai poursuivie.*

*C'est ainsi que l'U.W.E., assistée d'un groupe d'industriels, a mis en place, en janvier 1986, une nouvelle cellule, dite de "valorisation industrielle des achats publics" ayant pour mission la collecte des informations relatives aux achats publics et leur diffusion aux industriels.*

*Vu l'importance de la problématique des commandes publiques, j'ai entendu concourir aux travaux de la cellule "VIAP" dans le cadre d'une convention conclue le 10 décembre 1986.*

*La convention prévoit la constitution d'un Comité d'accompagnement composé de représentants du Ministre de la Région Wallonne ayant l'Economie dans ses attributions, de l'Administration régionale wallonne, de la Section wallonne du Bureau du plan, et de Fabrimétal, de membres représentant les entreprises concernées à savoir la F.N., les A.C.E.C., la SONACA, C.M.I. et S.D.M..*

*Les premières réunions du Comité d'accompagnement se sont tenues à mon cabinet les 22 juin 87 et 29 octobre 1987. Un premier rapport a été déposé, que je tiens à la disposition des membres de la Commission. Le rapport suivant est attendu pour le 15 janvier 1988.*

*Jusqu'à présent, l'accent fut principalement mis sur les analyses budgétaires et sur l'aspect "informations".*

*La demande des industriels étant axée sur la valorisation de leurs potentialités et la mise en évidence de celles-ci auprès des décideurs et de la demande publique, c'est en ce sens que les travaux ultérieurs devraient s'orienter dans le futur.*

**Un Commissaire** pose au Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes la question suivante :

Où en sont les programmes introduits auprès de la CEE ?

Et notamment : \* Socran

\* 3 E

\* CDP

Où en sont les autres programmes ?

Notamment : \* Etude Batelle sur le Centre

\* Seine et Oise

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

*Les questions 8 et 9 étant relatives de façon générale aux programmes C.E.E., je me permettrai d'y répondre globalement.*

*L'on dénombre 4 programmes FEDER portant sur le territoire de la Région Wallonne.*

A. Sud-Est.

Programme de développement intégré (PDI).

*L'actualisation du volet extra-agricole de ce programme a été approuvée par la Commission le 21 octobre 1986.  
Une réunion inter-cabinets a lieu ce 6 octobre 1987 afin de préparer le prochain comité d'évaluation qui se tiendra le 5 novembre 1987.*

*Par ailleurs, un ensemble de dossiers en zone Sud-Est ont été présentés sur base du règlement général au concours FEDER en 1987 pour un montant de +/- 160 M FB.*

B. Programme de reconversion hors quota textile pour Mouscron

*L'élaboration de ce programme s'est concrétisée le 18 décembre 86.  
Il vise à obtenir un concours Feder de +/- 108 MFB.  
Il a été approuvé par la C.C.E. ce 11 juin 1987.*

*Ce programme comporte trois aspects :*

- animation économique (4 MFB);
- assainissement de sites à Mouscron (69 MFB);
- assainissement de sites à Comines (35 MFB).

C. P.E.D.

*L'ERW adoptait le 20.02.86 un Programme National d'intérêt communautaire destiné à la mise en oeuvre sur le Territoire belge du PED.  
Ce programme a été approuvé par la CEE le 18 décembre 1986.  
Ce programme prévoit un cofinancement régional pour les actions suivantes :*

- Mise en place d'un régime d'aide spécifique pour le pôle nécessitant l'introduction d'une demande de relèvement du plafond d'aide au taux uniforme de 30% en équivalent subvention net (1.208 Mio FB).

- Poursuite des travaux d'assainissement et réhabilitation de bâtiments désaffectés sur le site d'Athus (100 Mio FB).
- Travaux d'équipement complémentaire sur les zones transitoires de Messancy, Aubange et Hannoncourt (31,5 Mio FB).
- Construction et fonctionnement d'un centre de services communs sur la zone (13 Mio FB).
- Participation à définir dans le programme de formation.
- Depuis le 1/03/87, la Présidence du PED est assurée par la Belgique.

À l'heure actuelle, diverses actions sont à inscrire à l'actif de la réalisation du PED soit :

- Le 30/03/87, une réunion ministérielle a pris diverses décisions dont :  
la priorité à la résolution des problèmes juridiques entourant le site d'Athus.

- Suite à cette décision, de nombreuses réunions complémentaires entre les membres de mon Cabinet et des Cabinets des Ministres LIENARD, MICHEL, et OLIVIER avec IDELUX, la CARS et la SDBL ont eu lieu.

Celles-ci ont abouti au dépôt d'une note à l'ERW le 9 juillet 87.

Cette note a permis d'identifier les mesures à prendre pour faire avancer la réalisation du PED notamment par :

- => autorisation à Idelux de débiter les études relatives aux travaux d'exécution de réhabilitation/assainissement des zones prioritaires.
  - => agir auprès du Ministre Olivier pour accélérer le transfert du site de l'Etat à la Région.
- La Région cèdera ce site à Idelux pour 1 FB à charge pour elle de constituer un secteur qui isolera la gestion PED et de concéder un droit d'emphytéose à la CARS.

- En ce qui concerne le transfert de la propriété du site, une lettre des Ministres Olivier, Michel et Tindemans a été adressée au Ministre Eyskens afin d'obtenir une décision d'exonération des précomptes immobiliers et du canon emphytéotique.

Une fois cette décision obtenue, le site étant libéré d'une partie de ses charges, le transfert de propriété pourrait se réaliser beaucoup plus rapidement moyennant :

- annulation du bail emphytéotique de la SDB avec effet à dater du transfert du site;
- identification exacte des terrains à céder (en cours par Idelux).

La Région étant propriétaire recèdera le site le même jour à Idelux.

On pouvait espérer avant la crise politique que nous connaissons une réalisation de ce scénario pour le mois de novembre.

La maquette PED a été distribuée lors de toutes les missions à l'étranger que j'ai réalisées.

#### D. LE PROGRAMME SPECIAL ACIER

Sur la base du règlement (CEE) n° 216/84 du Conseil des Communautés européennes modifiant le R(CEE) n°2616/80, l'Exécutif Régional Wallon, le 7 mai 1986, et la Commission des Communautés européennes, le 24 septembre 1986 approuvaient le programme spécial acier qui consiste en une action communautaire spécifique contribuant à l'élimination des obstacles au développement de nouvelles activités économiques dans certaines zones affectées par la restructuration de l'industrie sidérurgique (Province de Liège, Hainaut, Luxembourg).

Ce programme comprend :

- le sous-programme adapté d'innovation technologique
- le sous-programme de rénovation des logements sociaux
- le sous-programme d'assainissement d'anciens sites industriels
- le sous-programme d'aide aux investissements dans les PME
- l'opération "Entreprises - Emploi - Ensemble" (3 E) dans la Province du Hainaut
- l'opération "Centre de Développement de projets" (CDP) dans la Province du Luxembourg
- l'opération "Société de création d'activités nouvelles" (SOCRAN) dans la Province de Liège.

Ces programmes ont pris un retard certain dans leur exécution. Ces retards sont dus, d'une part aux délais d'instruction qui ont été nécessaires pour élaborer et évaluer le programme et dès lors l'incertitude financière qui n'a pu être levée qu'en fin 86; d'autre part, aux difficultés de mise en oeuvre inhérentes à l'originalité des actions présentées. Les freins liés à la mise en place des procédures administratives et de gestion ont été levés dans le courant de l'année 1987 et un premier rattrapage est constaté.

En effet, si la consommation budgétaire était de 19% pour l'année 86, elle peut être estimée à 54% pour 1987.

En ce qui concerne plus particulièrement les actions 3 E - CDP - SOCRAN et compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles les opérateurs locaux ont été confrontés en 1985 et 1986, un accent a été mis sur la promotion et l'animation en 1987 ; dès lors, ce n'est qu'en 1988 que ces actions pourront faire l'objet de modifications éventuelles visant à mieux adapter la gamme de mesure mise en oeuvre, aux besoins exprimés. Les conventions d'exécution de ces actions entre les opérateurs locaux et la Région Wallonne ont été signées le 27 février 1987. Je tiens par ailleurs à votre disposition le rapport d'activité de ces trois sous-programmes pour ceux d'entre-vous qui désireraient des informations plus détaillées.

Les difficultés dont question ci-avant sont inhérentes pour grande partie, au concept même du développement du potentiel endogène dans une région sinistrée au niveau économique et social. Il est en effet particulièrement problématique de greffer de nouvelles activités PME dans une région où les grandes entreprises traditionnelles sont en restructuration.

E) Outre les programmes dont question ci-avant, les questions de mes collègues portent également sur 2 études entrant dans le cadre d'intervention du FEDER.

## I. Sambre et Oise

L'étude SAMBRE et OISE proposée à l'initiative de l'Intercommunale de Développement Economique INTERSUD a fait l'objet d'une décision de l'E.R.W. pour présentation au FEDER en date des 16 octobre et 14 novembre 1985.

La demande a été transmise au FEDER le 2 décembre 1985. Le projet, d'un coût total de 20.500.000 F.B., était, sur conseil des fonctionnaires européens, présenté au titre de l'article 24 du Règlement n° 1787/84 et portait sur la réalisation d'une étude préparatoire en vue de l'élaboration d'un programme de mise en valeur du potentiel endogène du SUD-HAINAUT.

Plusieurs instructeurs se succédèrent à la Direction de la Politique Régionale pour l'examen du dossier ; chacun d'entre eux formula diverses demandes d'informations complémentaires.

Suite à une entrevue avec Messieurs SIMON d'INTERSUD et SEYLER des CCE le 26 novembre 1986, une solution de compromis était dégagée par laquelle le projet devait être scindé entre d'une

part, une étude art. 24 comprenant une analyse socio-économique et une phase de recherche action au sein d'une série d'entreprises auditées (coût : 3 + 7 Mios de F.B.), et d'autre part, une demande nouvelle présentée au titre de l'article 15 (potentiel endogène) visant à tester une méthodologie d'action dans divers secteurs (coût : +/- 10 Mios de F.B.).

Monsieur SEYLER s'engageait à rapidement faire approuver la partie art. 24 ainsi reformulée ; la seconde partie devait être traitée par un autre instructeur et nécessiter l'avis préalable du Comité du Fonds. En ce qui concerne le volet transfrontalier, il devait faire l'objet de nouveaux contacts de la part de l'Intercommunale avec la sous-préfecture d'AVESNES.

Depuis lors, INTERSUD n'a pas présenté officiellement une réponse aux propositions de Monsieur SEYLER. Par ailleurs, Monsieur SEYLER a été muté à la division PROGRAMME et n'est plus en mesure de garantir l'issue du dossier - art. 24 .

Il semble toutefois que des contacts soient en cours entre INTERSUD et l'U.C.L. en vue de définir une nouvelle méthodologie.

## II. ETUDE BATTELLE

Cette étude commandée par l'IDEA à l'institut BATTELLE avait pour but de définir :

- une stratégie industrielle globale appropriée à la Région Borinage Centre et aux entreprises qui y sont implantées.
- une stratégie particulière destinée à procéder aux adaptations, aux réorientations et aux renforcements nécessaires pour améliorer les performances des industries régionales.

Cette étude a fait l'objet d'une convention entre la Région Wallonne et l'IDEA le 15 mai 1985 pour une durée de 6 mois et est terminée, le comité d'accompagnement ayant approuvé les conclusions de cette étude.

Par ailleurs, dans le prolongement de cette étude l'IDEA a présente des études à caractère technico-économique au concours FEDER dans le cadre du sous-programme d'Innovation technologique placé sous l'autorité du Ministre-Président.

\* \*  
\*

Un Commissaire interroge le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes à propos des entreprises sidérurgiques, de la FN et des ACEC.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes apporte la réponse suivante :

1. INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES ENTREPRISES SIDERURGIQUES

Ainsi que le savent les membres de la Commission, les lois de régionalisation de 1980 ont réservé les interventions en faveur des 5 secteurs nationaux à l'Etat Central.

Dès lors, la Région n'a pas le pouvoir d'intervenir au profit des entreprises sidérurgiques au sens strict.

En outre, la Commission des Communautés Européennes prohibe toute intervention publique en faveur des entreprises de ce secteur.

Votre attention doit aussi être attirée sur le fait que, dans l'hypothèse où des interventions dans ce secteur devraient être supportées par la Région, le problème budgétaire qui en découlerait serait insoluble, à moins d'une augmentation massive à cette fin de la dotation régionale.

Néanmoins, la Région est compétente en ce qui concerne les sociétés situées en aval de la sidérurgie, pour lesquelles il n'y a pas d'interdiction formelle d'aide publique émanant de la Communauté Européenne.

C'est ainsi que la Région a consenti des aides à la création d'entreprises situées en aval de la sidérurgie, comme Segal, et plus récemment en faveur des nouvelles filiales spécialisées de la Fabrique de Fer à Charleroi.

En outre, la Région a décidé d'augmenter sa participation en capital en faveur de C.M.I. à Seraing.

Cette décision là a fait l'objet d'une enquête de la part de la Commission des Communautés Européennes, en raison des liens étroits ayant existé entre C.M.I. et Cockerill.

En outre, je me suis intéressé de près, ces derniers temps, aux diverses propositions de reprise qui ont été faites concernant Tubemeuse.

Il va de soi que la Région ne peut pas intervenir directement en ce qui concerne cette entreprise, à tout le moins tant qu'elle exerce partiellement une activité d'aciérie.

## 2. INTERVENTION EN FAVEUR DE LA FN

Sans revenir sur le détail des aides publiques consenties antérieurement à la F.N., qui ont fait l'objet de réponses de ma part au Conseil Régional Wallon, l'Exécutif a, dans le cadre du plan de restructuration de la F.N., décidé de participer à une augmentation de capital de cette entreprise par un apport en jouissance de 250.000.000 de frs pendant une durée de 10 ans, et ce parallèlement à une augmentation de capital de 1.450.000.000 de frs réalisée par les actionnaires privés de la F.N.

D'autre part, en application de la loi du 30 décembre 1970 et dans le respect du plan de restructuration élaboré au début de l'année 1987, et remanié au mois d'octobre 1987 par la F.N., j'ai proposé à l'Exécutif de consentir, pour le programme d'investissement réalisé et à poursuivre par la F.N. d'un montant de 3,626 milliards de frs, une prime en capital de 411.649.018 frs.

Les conditions liées à l'octroi de cette prime en capital visent d'une part à permettre le contrôle de la bonne réalisation du plan de restructuration de la F.N., et donc de ses chances de survie, et d'autre part, d'assurer à la F.N. les ressources financières et en matière de trésorerie dont elle a un besoin urgent.

En outre, j'ai décidé d'exonérer la F.N. des droits d'enregistrement à l'occasion de la constitution de sociétés permettant sa filialisation, ainsi qu'à l'occasion des augmentations de capital rendues nécessaires par sa situation financière.

3. LES ACEC

En ce qui concerne les Acec, la Région a été saisie d'un programme d'investissement, qui doit s'étaler sur les prochaines années, et représente des montants considérables, de l'ordre de 2 milliards de frs.

Ce programme n'est néanmoins pas suffisamment fixé pour que des propositions d'aide puissent, à l'heure actuelle, être négociées avec l'entreprise.

D'autre part, les Acec dépendant de manière importante du niveau des commandes publiques, j'ai, comme vous le savez, réuni une table ronde avec les principaux ministres concernés afin de tenter de dégager un programme de décision en matière de commandes publiques.

Des engagements furent pris à cet égard. Malheureusement, la chute du Gouvernement a, bien entendu, ralenti les décisions.

En tout état de cause, les négociations concernant les commandes de la R.T.T. demeurent en cours et celles-ci sont très importantes pour les Acec.

Le point plus crucial qui reste à trancher en ce qui concerne l'avenir des Acec, est la décision à prendre par le Gouvernement en ce qui concerne les autorisations nécessaires à la construction de la 8ème Centrale Nucléaire.

J'ai, à plusieurs reprises, rappelé cette urgence à mes collègues du Gouvernement.

Par ailleurs, le **Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** signale que dans le souci d'informer aussi complètement que possible la Commission, il s'est efforcé d'apporter des réponses appropriées à la quarantaine de questions qui lui ont été posées par un Membre.

Certaines de ces questions portent cependant sur des données relatives à des entreprises privées. Plusieurs d'entre elles concernent des données statistiques qui ne peuvent être mises à jour, voire rassemblées, en quelques heures.

Un Commissaire rappelle que dans un souci de dissiper les inquiétudes exprimées l'année dernière, M. le Ministre avait spécifié (\*) que le chiffre d'affaires des **ACEC** était passé au cours du premier semestre de l'année 1986 à 5 milliards 800 millions contre 5 milliards 700 millions pour la période correspondante de l'année 1985.

De même, il a été précisé que les commandes inscrites pour la même période se montaient à 6 milliards 851 millions contre 4 milliards 176 millions pour 1985, soit une augmentation de près de 37 %.

Compte tenu de ces données, il a encore été précisé que l'on enregistrerait toutefois une perte de 288 millions, suite notamment à l'augmentation des provisions induite par la restructuration prévue.

Quels sont les chiffres correspondants pour l'année 1987 et quels pronostics permettent-ils de faire pour l'avenir des ACEC ?

Dans cet avenir, quel est celui des différents sièges de l'entreprise ?

Enfin, il a été précisé que la Région possède 80 % de TELEBUROTECH : quelle a été l'activité de cette société au cours de l'année écoulée ; quelle a également été l'activité de SORACEC ?

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8, p. 143.

Le Ministre de l'Economie apporte les éléments de réponse suivants :

Les réponses que j'ai fournies aux autres questions qui m'ont été posées sur ce sujet, auront permis de constater le souci que j'ai porté à l'évolution de cette entreprise, ainsi que les initiatives que j'ai prises pour contribuer à son avenir, particulièrement sur le plan des commandes publiques.

A cet égard, je ne pourrais mieux éclairer la Commission qu'en fournissant le compte rendu des décisions prises lors de la Table Ronde que j'ai organisée le 1er juillet 1987.

J'interrogerai par ailleurs dans les tout prochains jours la Direction des Acec sur l'évolution toute récente de son chiffre d'affaires et de son carnet de commandes tout comme je m'enquêterai auprès de la S.R.I.W. de l'activité de Téléburotech et de Soracec au cours de l'année écoulée.

Voici le compte-rendu susmentionné :

- Secteur nucléaire

En ce qui concerne les décisions relatives à l'autorisation d'exploiter des centrales nucléaires Chooz - B2 et Doel N8, le représentant du Ministre Maystadt a fait savoir qu'il a été décidé d'attendre le rapport de la commission sénatoriale chargée d'évaluer les conséquences de l'accident de Tchernobyl, et ce jusqu'au 30 novembre 1987 au plus tard.

Le Ministre Maystadt, s'est engagé à prendre une décision, dès que le rapport de la Commission Sénatoriale lui sera parvenu, ou à défaut immédiatement après le 30 novembre prochain.

Il a d'autre part demandé une actualisation du plan d'équipement électrique de la Belgique, qui doit notamment tenir compte du fait, signalé, par le Ministre Knoops, que la consommation belge d'électricité augmente plus rapidement que prévu, ce qui permettrait de pallier le fait que la France n'utilisera pas la moitié de la production de la centrale N8, comme celle-ci l'avait déjà signalé.

On peut raisonnablement attendre que l'actualisation du plan d'équipement pourrait être faite et soit disponible pour le 30 octobre prochain.

Monsieur Davignon, signale que, si une décision (positive) n'est pas prise pour la fin de l'année 1987 au plus tôt, les Acec devront réduire de manière extrêmement importante le personnel du groupe électro-mécanique, ce qui pourrait entraîner une réduction du personnel de 800 personnes environ sur 1.230 personnes actuellement occupées dans cette division.

## Secteur des transports

En ce qui concerne les S.T.I., un représentant du Ministre De Croo signale que certaines commandes (signalisation télécontrôle de la petite ceinture) ont été passées ce qui représente un chiffre de commandes de 230 millions pour 1987.

D'autre part, en ce qui concerne le métro de la petite ceinture de Bruxelles, les problèmes relatifs au financement des acquisitions, ainsi qu'à la programmation de la commande, sont résolus.

Cette commande qui devrait être effective à la fin 1987, doit être décidée par le Conseil d'Administration de la Stib, devant ensuite être confirmée par le Ministre De Croo, Monsieur Stevens promet son appui pour une décision rapide.

En ce qui concerne le T.A.U. à Liège, le contrat cadre a été passé fin 1986, et l'installation d'un réseau T.A.U. à Liège est en principe décidée selon la notification du C.M.C.E.S. de décembre 1985.

Un contrat partiel, visant à l'établissement d'un avant projet de tracé, a déjà été conclu, et son exécution a débuté.

Les problèmes en suspens sont d'une part le problème du financement du T.A.U. A cet égard, Monsieur Gol, explique que dans le cadre du débat budgétaire qui doit intervenir au mois de juillet, deux solutions seront envisagées afin de pallier à l'insuffisance de crédits nécessaires à la réalisation rapide du T.A.U., qui devrait permettre de limiter le délai de réalisation à sept ans par le biais soit d'intervention d'un organisme financier privé, soit par le biais de déplacement de certains crédits budgétaires en faveur du T.A.U. Monsieur Gols'engage à faire tomber la décision sur l'un de ces deux modes de financement dans le courant de juillet prochain.

D'autre part, Monsieur Stevens insiste sur le fait qu'une décision de la ville de Liège concernant le permis de bâtir est attendue, et qu'il semble qu'une opposition locale à l'installation du T.A.U. notamment à partir des commerçants du centre de la ville, se développe.

Certaines questions doivent encore être examinées, relatives aux modalités de réalisation du T.A.U., au choix des tronçons, et aux possibilités techniques de limiter les inconvénients pour le voisinage.

L'ensemble des participants émet un avis favorable à l'installation du T.A.U. pour autant que ces questions puissent être résolues dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne, les Acec, la décision doit impérativement intervenir avant la fin de l'année 1987.

Il est souligné que dans l'hypothèse, la commande du T.A.U. intervient, il ne serait pas acceptable que les Acec ferment sans compensation leur siège de Herstal.

En ce qui concerne les commandes de la S.N.C.B. (20 automotrices) il est clairement exprimé que la S.N.C.B. n'a pas les moyens financiers nécessaires à réaliser une telle commande avant plusieurs années, et ne semble pas avoir de besoins particuliers à satisfaire avant les années 1990 - 1995.

En conséquence, si les commandes doivent être envisagées, afin de maintenir la capacité de production des Acec en matière automotrice, et ce afin de satisfaire les besoins ultérieurs de la S.N.C.B., celle-ci ne peut s'engager à passer de commandes avant l'année 1990, dans la meilleure des hypothèses.

Il appartient dès lors au gouvernement de décider s'il accepte ou non de débloquent des budgets particuliers en faveur de la S.N.C.B. afin de lui permettre d'anticiper certaines commandes, destinées exclusivement à maintenir en vie l'outil de production d'automotrices.

Monsieur Davignon exprime qu'en cas de non réalisation de la commande S.N.C.B., les Acec devront réduire de manière importante leur division système, et réduire le personnel de 300 unités au moins, et qu'en cas de non réalisation cumulée des programmes S.N.C.B. et T.A.U., la situation serait absolument catastrophique pour les Acec.

### Télécommunication

Le point est fait relativement aux décisions prises par le Conseil des Ministres en matière de commandes R.T.T.

Le représentant de Madame D'Hondt précise que la décision du Conseil des Ministres constitue un cadre de négociations, et qu'il reste en dehors de ce cadre, certaines possibilités pour les Acec.

Il faut tenir compte néanmoins du fait que la R.T.T. envisage de libéraliser les terminaux dans une période de trois ans environ, ce qui limite les possibilités de commandes publiques en cette matière là.

Les participants approuvent généralement la résolution commune du C.E.S.R.W. et du l'E.R.W. relative aux commandes R.T.T.

Néanmoins, le représentant de Madame D'Hondt signale que les "économies" faites par la R.T.T. suite à la réduction des prix décidée en Conseil des Ministres doit être par priorité affectée à une réduction des tarifs de la R.T.T. afin de rendre les communications moins onéreuses en Belgique.

Ceci doit, en effet, souligne le représentant de Monsieur Maystadt, inciter des entreprises de services à haute valeur ajoutée à venir s'installer en Belgique, ce qu'elles ne peuvent faire à l'heure actuelle, étant donné le coût prohibitif des télécommunications.

En ce qui concerne les commandes militaires, et particulièrement les émetteurs récepteurs V.H.F. du groupe B.A.M.S., Monsieur Vinois représentant du Ministre de Donnée, a fait savoir que le Ministère de la Défense Nationale ne dispose pas du budget nécessaire à l'acquisition de ces appareils de télécommunications, étant entendu que le budget de la défense nationale a été réduit de 2/3.

Actuellement, des marchés d'investissements sont réalisés dans le cadre de l'enveloppe des 9,4 milliards de FB accordée à la Défense Nationale pour les années 1986 et 1987 au cours du conclave de Val Duchesse et de l'enveloppe des 15 milliards (sans ordonnancements avant le 01.01.1988) accordée en mars 1987.

Conclusion :

Il est impératif à la fois pour les Acec et pour l'ensemble des entreprises nationales, d'arriver à un débloçage rapide des décisions en matière de commandes publiques.

Des moyens budgétaires existent, et ils doivent être affectés avant que les entreprises qui pourraient bénéficier de ces commandes ne se trouvent exsangues, et dans l'impossibilité de les exécuter.

En outre, il est indispensable de réaliser une programmation pluriannuelle des commandes publiques, afin de permettre aux entreprises d'aménager leur stratégie.

Les impératifs budgétaires doivent évidemment être respectés.

Les commandes publiques doivent permettre aux entreprises, et particulièrement aux Acec, de développer des technologies, des connaissances, et une productivité suffisante pour pouvoir aborder sereinement le marché unique de 1992, ainsi que de s'adapter à des réductions futures éventuelles des commandes publiques dans différents secteurs.

En conclusion, il faut assurer aux Acec des commandes suffisantes pour assurer son développement, éventuellement dans certains secteurs d'activité seulement, et parallèlement, leur donner les moyens de réaliser les investissements indispensables de recherche et de développement (comme l'ont exprimé hier le C.E.S.R.W. et l'E.R.W.).

La plus mauvaise solution serait vraisemblablement, de ne donner des commandes publiques aux Acec qui ne feraient, parce que leur niveau serait insuffisant, que maintenir artificiellement en vie une entreprise ou des divisions condamnées.

Un Commissaire note que le Ministre avait laissé espérer l'organisation pendant l'année 1987 d'un débat sur l'aéronautique, secteur essentiel de l'économie wallonne.

Ce débat n'ayant pas eu lieu, il souhaite que le Ministre mette à jour l'exposé qu'il avait fait l'année dernière (\*)

Plus précisément, le Ministre peut-il dire s'il y a lieu de modifier le tableau de la page 58 (Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8).

Le Gouvernement précédent avait annoncé la solution du conflit concernant BELAIRBUS : Où en est le problème ?

Enfin le Ministre avait déclaré en 1986 qu'il n'avait pas été possible "jusqu'à présent de convaincre les partenaires privés de la Région dans SONACA d'augmenter leur engagement". Quelle est la situation dans ce domaine ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** précise que :

Ce sujet aussi a été évoqué à l'occasion des questions précédentes. Pour mettre à jour, comme me le demande l'intervenant l'exposé que j'ai fait l'année dernière devant votre Commission, je renverrai d'abord ceux de mes collègues que le sujet intéresse au "Livre Blanc de l'Aéronautique Wallonne" que j'ai publié le 7 mai dernier sur le constat que j'ai pu faire de ce secteur en prenant mes fonctions, et sur l'action que j'y ai conduite.

Voici par ailleurs quelle a été l'évolution depuis la publication de ce document :

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8, p. 57

I. DECISION DE L'E.R.W. DU 7 MAI 1987

1) Le 7 mai 1987, l'Exécutif Régional Wallon, statuant sur base du plan d'action 1987 et du schéma financier correspondant, établis par la Sonaca, a décidé :

- le principe d'une augmentation de capital de la Sonaca à concurrence de 1.300 millions de francs;
- le principe de surseoir au recouvrement d'avances récupérables à concurrence de 1.428 millions de Frs.

2) Cette décision a été subordonnée à diverses conditions que voici :

- condition dépendant des partenaires de l'entreprise

Accord de tous les partenaires de l'entreprise sur le plan d'action précité, c'est-à-dire accord des travailleurs sur le volet social envisagé et accord des actionnaires privés sur la cession éventuelle de leur participation.

- condition dépendant des industriels, de l'Exécutif flamand et du Gouvernement national

Accord sur la réorganisation de Belairbus selon les orientations définies par l'Exécutif du 7 mai 1987, y compris le remboursement par l'Exécutif flamand des avances en fonds de roulement consenties par l'Exécutif wallon au bénéfice des sous-traitants flamands intervenus dans le programme A310.

- condition dépendant du Gouvernement National

Participation belge au programme A330/340 selon le schéma proposé par le "Comité Stenmans" (financement des frais de R & D et couverture du change R & D et production au taux de 45 Frs le dollar);

couverture du change production pour le programme A320 au taux de 50 FB le dollar;

couverture du change production pour le programme A310 au taux de 57,33 FB le dollar;

libération du dernier quart des frais de R & D restant dûs pour le programme A320, bloqué par le Gouvernement National en attendant une réorganisation de Belairbus;

les trois derniers points étant indissociablement liés au premier, puisque indispensables pour la survie de la Sonaca sur laquelle repose la participation belge aux programmes Airbus.

- Condition dépendant de Airbus-Industrie.

Acceptation par le GIE Airbus-Industrie de l'offre de la Sonaca pour la participation au A330/340, telle que prise en compte dans son plan d'action et schéma financier correspondant.

3) La décision de l'Exécutif prévoyait encore la conclusion d'un "contrat d'excellence" entre la Région et la Sonaca relatif aux apports précités, à l'exclusion de toute aide directe ou indirecte à charge de la Région et ce jusqu'au 31 décembre 2000.

4) Au cours des échanges de vues en Exécutif, il avait par ailleurs été prévu :

- d'envisager un remaniement du conseil d'administration de la Sonaca;

- d'intervenir auprès de la Sabena en faveur de l'acquisition par la compagnie nationale de A330/A340;

- d'informer le plus largement possible les partenaires sociaux des prémices de la décision de l'Exécutif et de ses suites.

- de confier à Euroconsult une mission de suivi de la mise en oeuvre du plan d'action de la Sonaca.

## II. EVOLUTION

### 1. Accord des partenaires de l'entreprise

-----

Des réunions ont eu lieu avec des représentants des actionnaires privés de la Sonaca.

Un accord de principe s'est dégagé de ces réunions, selon lequel les actionnaires seraient disposés à consentir à la Région une option d'achat de leurs titres à leur valeur d'actif net en vue de leur cession, le jour où serait trouvé un opérateur industriel qui reprendrait la majorité du capital de la Sonaca et assumerait la responsabilité de sa direction.

Pour ce qui concerne cette valeur d'actif net, la société a acté au rapport de gestion relatif à ses comptes au 31 décembre 1986 que si la transparence du prix de cession - prix de transfert Airbus-Industrie / Belairbus / Sonaca n'était pas appliquée rétroactivement, comme en a décidé l'Exécutif, il s'en suivrait une perte de 186 millions de FB, eu égard au fait qu'elle avait comptabilisé comme recettes d'exploitation une partie du prix de transfert revendiqué plutôt que le prix de cession "transparent".

En vue d'un remaniement du conseil d'administration, les actionnaires privés se sont par ailleurs déclarés disposés à désigner les personnes choisies par l'Exécutif en remplacement de leurs représentants.

Sur le plan social, M.Wathelet et moi-même avons rencontré une délégation des travailleurs le 7 mai aussitôt après la décision de l'Exécutif, et une réunion du conseil d'entreprise a eu lieu le 29 juin au cabinet du Ministre - Président, en présence de nos représentants.

Une synthèse du plan d'action de la Sonaca et du rapport Euronconsult a par ailleurs été communiquée au C.E.S.R.W. et aux délégations syndicales.

Les représentants des travailleurs ont ainsi été complètement informés des considérations sur base desquelles l'Exécutif avait jugé indispensable l'exécution du volet social proposé par le consultant, ou toute autre mesure équivalente.

A la suite des négociations ouvertes entre les représentants des travailleurs et la direction, un accord social couvrant les années 1987 et 1988 a été conclu entre l'entreprise et les organisations syndicales ouvrières.

Cet accord était un préalable à la négociation du volet social envisagé dans le plan d'action et un pas important vers celui-ci. L'engagement de négociation sur le volet social est cependant suspendu en attendant les décisions du Gouvernement.

## 2. Négociation avec le GIE Airbus Industrie et suivi du ----- plan d'action. -----

Les négociations du prix de la fourniture belge pour le A330/340 entre Belairbus et le GIE Airbus Industrie se sont poursuivies, la dernière réunion en date s'étant tenue de 12 octobre à Roissy.

Par ailleurs, Euroconsult procédera dans les semaines à venir à une première évaluation concernant la mise en oeuvre du plan d'action de la Sonaca.

### 3. Sabena

-----

La Sabena a annoncé qu'elle avait décidé de passer commande pour 5 Airbus A340.

### 4. Conseil d'administration

-----

Les contacts pris et les réflexions échangées avec toutes les parties intéressées nous ont amenés à considérer, que, dans le but d'en garantir la meilleure efficacité, le conseil d'administration devrait être composé d'un nombre limité de personnes, parmi lesquels figureraient des industriels familiers des problèmes que peuvent rencontrer des entreprises comparables et des représentants de toutes les sensibilités qui s'expriment dans l'entreprise.

Un nombre de contacts ont été pris et seront poursuivis dès que les assurances nécessaires pourront être données sur la mise en oeuvre de la restructuration décidée en mai dernier.

### 5. Réorganisation de Belairbus

-----

Le Comité de concertation "Stenmans" est arrivé à un accord de principe sur la réorganisation de Belairbus.

La restructuration proposée présente les caractéristiques suivantes :

- "privatisation (c'est-à-dire industrialisation) à 100%";
- maintien du type de société (une seule société anonyme pour l'ensemble des programmes);
- répartition des actions de la s.a. Belairbus entre les entreprises, en ce compris la Sabca, au prorata de leur participation aux programmes Airbus actuels et futurs;
- composition du conseil d'administration évitant une prédominance de la Sabca;
- ouverture de la s.a. Belairbus aux équipementiers par la création de trois parts bénéficiaires, non représentatives du capital social, destinées à chacune des régions;
- accès facultatif de représentants des pouvoirs publics au conseil d'administration à titre d'observateur;
- transfert du siège social de la s.a. Belairbus en région Bruxelloise.

Il a bien été précisé que l'accord de la Région Wallonne sur cette réorganisation était lié à l'accord à intervenir sur la participation de la Belgique au A 330/340 et à la réalisation préalable des autres conditions énoncées par l'Exécutif dans sa décision du 7 mai 1987.

Dans une lettre qu'il m'avait adressée le 4 juin 1987, le Ministre des Affaires Economiques avait d'ailleurs considéré que ces deux dossiers étaient liés et qu'ils devaient être traités simultanément au sein du groupe Stenmans afin qu'une proposition globale puisse être présentée au Gouvernement.

#### 6. Participation de la Belgique au A330/A340 et obligations connexes

-----

Déférant à ma requête et à la suite de la décision de l'E.R.W. du 7 mai 1987, le Ministre de la Politique Scientifique a constitué un comité de coordination, placé sous la présidence de M. Stenmans, pour centraliser l'examen des questions confiées jusque là à des organes de nature technique et politique distincts ("groupe Stenmans" et "groupe Tillier").

Les grandes lignes de la proposition du Comité de coordination relative à la participation de l'industrie belge au programme A330/340 étaient les suivantes :

- approbation par les pouvoirs publics du principe de la participation de l'industrie belge au programme A330/340;
- préfinancement de la R & D par le Gouvernement national à concurrence de 80%;
- garantie du dollar à 45 Frs, sous réserve d'une franchise de 5%, tant pour ce qui concerne la R & D que la production;
- suppression de toute garantie contre "des incidents exceptionnels", ceux-ci devant pouvoir être contrôlés par les industriels;
- application par les pouvoirs publics des mêmes principes d'intervention pour d'autres commandes qui seraient obtenues par des équipementiers ou d'autres industriels, hors la cellule;
- détermination par les Exécutifs Régionaux, chacun pour les entreprises de leur région, en ce qui concerne les tâches attribuées à Belairbus, de leur intervention éventuelle dans la charge du financement du fonds de roulement et de ses modalités.

La proposition supposait que soit obtenu la couverture du taux de change demandé pour les programmes Airbus A310 et A320 en cours.

## 7. Comité de concertation National-Régions

---

Les recommandations du Comité de coordination ont été transmises au Comité de concertation Etat-Régions. Un accord a paru possible à ce niveau, notamment en ce qui concerne le remboursement sollicité de la Région flamande concernant le A310. Le dossier a alors été transmis au C.M.C.E.S. qui a donné un accord de principe le 22 juillet 1987 et prescrit l'établissement d'un protocole d'accord entre toutes les parties concernées

Le Ministre de la Politique Scientifique a alors élaboré un projet de protocole d'accord, qu'il a soumis le 11 août 1986 au Conseil des Ministres, avec une proposition de décision.

La note en cause s'écarte cependant sur des points essentiels des recommandations du Comité de coordination. Elle comportait les points suivants :

- approbation du projet de protocole d'accord entre le Gouvernement et les Exécutifs au sujet de l'intervention des pouvoirs publics dans la participation de l'industrie belge au programme Airbus;
- accord sur le principe de la restructuration de la s.a. Belairbus telle que définie aux articles 1 à 5 du protocole, et libération dès la signature de la convention à intervenir sur ce point, du dernier quart des frais de R & D relatifs au A320;
- accord sur le principe du financement à concurrence de 80% des frais de R & D pour le 330/340, ainsi que le principe d'une couverture du taux de change, et ceci aux conditions économiques fixées par le GIE Airbus Industrie, mais avec plafonnement à 50 millions de dollars.
- accord sur le principe d'une couverture du taux de change et du différentiel d'inflation USA-Belgique pour les frais de production, sous cette réserve que la notification de la décision ne permet pas de s'assurer que le taux pivot est bien celui de 45 FB;
- report de toute décision sur la garantie du dollar en ce qui concerne le A310 et 320, en attendant un rapport de la SNCI sur les obligations de l'Etat en la matière.
- dévolution des tâches entre industriels selon la répartition pratique dans les programmes A310 et A320, avec liberté de concurrence pour les tâches complémentaires nouvelles qui seraient obtenues;

A la suite de cette décision, la S.N.C.I. a remis un premier avis qu'elle a été invitée à remettre sur le métier, compte tenu du caractère hâtif avec lequel il avait été ébauché.

## 8. Proposition du Ministre des Affaires économiques

-----

Le Ministre des Affaires Economiques a alors proposé aux Régions de conclure une convention sur la seule réorganisation de Belairbus, ce que la Région Wallonne a refusé conformément à sa décision du 7 mai 1987.

L'Exécutif estime cependant qu'il faut d'abord obtenir du Gouvernement qu'il adopte l'ensemble des propositions émanant du Comité de coordination et approuvées en Comité de concertation et en C.M.C.E.S..

En outre, lors de sa réunion du 15 octobre dernier, l'Exécutif a manifesté le souhait de voir le Gouvernement prendre au plus tôt les décisions qui s'imposent pour permettre la concrétisation de sa décision de voir la Belgique participer aux programmes A330 et A340.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la balle est maintenant dans le camp du pouvoir central et plus particulièrement, pour ce qui concerne les intérêts wallons, dans celui du Ministre des Affaires Economiques.

Revenant à la question de l'intervenant telle qu'elle est formulée, je voudrais vous préciser :

- que le débat sur l'aéronautique que j'avais envisagé lors de nos réunions de l'année dernière a bien eu lieu dans le cadre de la concertation avec le C.E.S.R.W.

- que le litige opposant la Sonaca à Belairbus se trouve résolu par une solution qui concilie à la fois les intérêts de la Sonaca et les impératifs industriels : si l'Exécutif a opté pour un prix transparent et refusé de payer à la Sonaca un complément de prix par rapport à celui déboursé par la G.I.E. Airbus Industrie, les sommes ainsi libérées seront recyclées et consolidées au bénéfice de l'entreprise en cause.

Les partenaires privés - essentiellement la F.N. et les Acec - ne sont pas en mesure d'augmenter leur engagement, alors même qu'ils ne sont jamais intervenus comme véritables opérateurs et que les moyens financiers leur manquent cruellement pour faire face à leur propre reconversion.

C'est ce qui explique que l'Exécutif entende rechercher un ou plusieurs autres opérateurs industriels.

Un Commissaire se souvient que le Ministre avait fourni en 1986 des explications particulièrement intéressantes sur les contacts noués avec les agences financières des Créateurs d'Entreprise.

Quels sont les résultats du protocole signé en 1986 et où en est le projet de création d'une association européenne annoncé la même année ?

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes répond au Membre que :

Les termes du protocole d'accord signé entre la Région Wallonne et l'Agence Nationale pour la création d'entreprises portaient essentiellement sur l'échange d'informations et d'expériences.

La mise en oeuvre progressive des antennes de l'opération 2001, notamment, est le fruit des discussions avec les responsables des opérations de même nature au sein de l'A.N.C.E.

La mise en contact du mouvement des mini-entreprises, auquel nous accordons notre soutien moral, avec l'A.N.C.E., devrait déboucher tout prochainement sur un développement de cette initiative existant à l'état embryonnaire sur le territoire français.

La participation du Cabinet au salon Entreprendre 1987 a été une opportunité de vivre de l'intérieur le rassemblement de tous les partenaires intéressés en France à la création d'entreprises et d'observer ce que diverses régions de France, en superficie comparables à la Région Wallonne, mettent en oeuvre dans ce domaine. De la même manière, une participation à l'Université d'été organisée par l'A.N.C.E. sur le thème "Apprendre à entreprendre" fut l'occasion de percevoir ces attentes d'une partie du corps enseignant par rapport à la problématique de la création de son propre emploi.

La visite des animateurs des réseaux ODACE et Créatitudo est programmée pour les prochaines semaines dans le cadre de notre programme d'action en faveur de l'esprit d'entreprise.

La mise en contact, par notre intermédiaire, du réseau EGEE (Entente des générations pour l'Entreprise et l'Emploi) avec les associations belges de consultants retraités bénévoles, a de l'avis même du responsable de la Coopération internationale de l'A.N.C.E., permis d'accélérer la constitution et la dynamisation du réseau européen de consultants seniors.

L'intérêt porté à la Région par l'A.N.C.E. se traduit d'ailleurs par leur présence au salon "Initiatives 1987" manifestation à laquelle nous apportons notre soutien.

En ce qui concerne l'association européenne proprement dite, il a été convenu de commun accord avec l'A.N.C.E. et dans un souci d'efficacité de la constituer effectivement au départ d'un projet concret .

A cette fin, l'A.N.C.E., associant ses partenaires de différents pays d'Europe (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Portugal et Région Wallonne de Belgique) a soumissionné pour divers appels d'offre de la C.E.E., qui, s'ils sont retenus, entraîneront de facto la constitution de l'association en question et le début immédiat de ses travaux sur une thématique concrète et non d'inutiles problèmes de procédure.

Un Commissaire souhaite vivement que le Ministre mette à jour le tableau comparant les investissements subsidiés de 1981 à 1985 ; le tableau des statistiques détaillées selon la loi et les modalités de l'aide ; le tableau sur les espérances des octrois d'aides pour l'exercice 1986 et le tableau comprenant le nombre de dossiers introduits par mois à l'administration de l'Expansion Economique (\*).

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** précise que :

*Dans le bref délai qui m'a été donné, les différents tableaux figurant à cet égard au rapport sur le budget de 1987 n'ont pu être actualisés.*

*Je demanderai à mon Administration de me les communiquer dès que possible et transmettrai ces données à ceux de nos collègues qu'elles intéressent.*

*Je renvoie pour le reste à ce que j'ai déjà dit au sujet de l'accroissement considérable des demandes d'accord de principe reçues cette année.*

Un Commissaire rappelle que M. le Ministre annonçait en 1986 une initiative pour tenter de réaliser le programme concernant le secteur des Arts de la Table en Wallonie. Il demande ce qu'il en est advenu ?

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes répond que :

J'avais annoncé mon intention de consacrer 20 millions à la Promotion de l'Art de la Table.

Un premier projet d'utilisation de cet argent a été refusé par la Cour des Comptes suite à l'absence d'un budget détaillant divers postes constitutifs des dépenses et en raison de la mauvaise situation financière des entreprises concernées.

Celles-ci ayant été, pour la plupart, restructurées, semble-t-il avec succès, le projet a pu être remis sur pied avec la collaboration des nouvelles entités et des nouveaux dirigeants des entreprises.

Au cours des deux dernières réunions, les discussions se sont orientées vers la création d'un Syndicat de Promotion des Arts de la Table, alimenté par les 20 millions provenant de la Région Wallonne et par la participation des entreprises intéressées.

Le montant de la participation des entreprises varierait de 25 à 50 % selon le type d'action et le pays où elle est envisagée (la participation des entreprises serait, proportionnellement, d'autant plus faible que le pays se situe en dehors des zones de promotion habituelles).

Un Commissaire insiste sur le fait que les projets du Barrage de L'Eau d'Heure ont été dépeints en 1986, à juste titre, comme particulièrement importants. Où en sont ces projets sur la base des trois axes au Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8, p. 103 ?

**Le Ministre de L'Economie, de L'Emploi et des Classes Moyennes** répond au Commissaire :

*Les trois axes tels que définis à la page 103 du rapport de 1986, à savoir, la mise en valeur et la conservation de la qualité des sites naturels dans leur diversité biologique et dans la variété de leurs paysages, la constitution d'un centre de détente et de loisirs comportant un large éventail des activités nautiques mis à la disposition du plus grand nombre de personnes, et enfin, la création d'un centre de séjour touristique, attractif pour une clientèle nationale et internationale, convergent en premier lieu vers la réalisation d'une étude du plan d'aménagement général du site de l'Eau d'Heure.*

*Cette étude a été confiée au Professeur RAYNAUD en mars 1986. Suite au dépôt dudit projet, l'Exécutif Régional Wallon a décidé en date du 26 février 1987 d'appliquer les dispositions prises en commun lors de l'Inter-Exécutifs du 09 octobre 1986, à savoir l'approbation des projets et études urbanistiques auprès de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire compte-tenu de la modification du plan de secteur concerné.*

*D'autre part, le 12 mai 1987, a eu lieu la mise en place officielle de la mission interministérielle qui doit notamment veiller au respect des règles urbanistiques.*

*L'enquête relative à la révision du plan de secteur s'est terminée ce 28 octobre. Nous serons dès lors en possession des commentaires dans les prochains jours.*

*La deuxième phase relative au fonctionnement des structures a été concrétisée le 31 juillet 1987 par la constitution, sous forme de société anonyme, de SOMIVAL, (Société Mixte de Mise en Valeur des Lacs de l'Eau d'Heure), chargée de la gestion du site pendant les travaux et du processus de commercialisation de l'Eau d'Heure par la recherche d'investisseurs privés. La Société Régionale d'Investissements de Wallonie est d'ailleurs partenaire à concurrence de 49 %.*

*Comme on peut le constater, les différents projets suivent une évolution normale.*

**Un Commissaire** se souvient qu'en 1986, aucune information n'avait été donnée au sujet de la Cellule de Valorisation Industrielle. Il apparaît aujourd'hui que cette cellule aurait été dissoute.

Cette information est-elle fondée ? Si c'est le cas, quelle est la raison de la suppression de cet outil ? Dans la négative, quels sont les résultats du travail de cette cellule au cours des derniers mois ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** répond au Commissaire que :

*La cellule de valorisation industrielle, dont le fonctionnement ne paraissait pas donner toute satisfaction, puisqu'une réorganisation en était envisagée à la fin de la législature précédente, a effectivement été remplacée par une nouvelle cellule, dite de "valorisation industrielle des achats publics" (en abrégé V.I.A.P.), constituée à l'initiative de l'Union Wallonne des Entreprises, avec l'aide de mon département et en liaison avec l'Administration Régionale Wallonne, la Section Wallonne du Bureau du Plan, Fabrimétal, ainsi qu'avec divers membres représentants des entreprises concernées comme la F.N., les Acec, la Sonaca, C.M.I. et S.D.M.*

Un Commissaire demande complémentirement aux informations fournies dans le rapport budgétaire de l'année 1986, quels sont les Centres de Coordination agréés depuis lors qui sont situés en Wallonie ou qui concernent des entités wallonnes ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** donne les informations suivantes :

*Une liste des centres de coordination agréés situés en Région Wallonne figurait au rapport sur le budget 1987 (page 120). Je n'ai pas à ce jour reçu l'actualisation de ce tableau du Département des Affaires Economiques, compétent en la matière.*

*La même chose doit être dite des données concernant les sociétés novatrices, les sociétés de reconversion et sur les zones d'emploi, sur lesquelles je suis également interrogé.*

*Je demanderai ces données au Ministre compétent et les communiquerai.*

**Le même Commissaire** souhaite que M. le Ministre commente comme en 1986 l'évolution du chômage, problème extrêmement préoccupant, en Wallonie, il demande quelles sont les mesures prises par les institutions régionales.

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

Les considérations que j'ai consacrées à ce sujet dans le cadre de la deuxième question qui m'a été posée sur le "frémissement wallon" peuvent être précisées comme suit :

Du point de vue institutionnel les compétences régionales sont nulles en matière de chômage. La préoccupation légitime de l'Exécutif dans ses compétences emploi est le fonctionnement des services de placement de l'O.N.Em. et la gestion des aides de la Région visant à la remise au travail des personnes privées d'emploi.

A ce point de vue deux mesures ont été réajustées.

- L'aide au reclassement des chômeurs difficiles à placer par l'introduction essentielle de nouveaux critères privilégiant dans la remise au travail des populations qui tendraient à se marginaliser de plus en plus si les catégories n'avaient été redéfinies. Il s'agit surtout des demandeurs d'emploi âgés, handicapés ou qui n'ont comme ressource que l'aide sociale accordée dans le cadre du Minimax.

- L'aide à la création, l'extension et la reconversion d'entreprise a été revue dans le souci premier de la lier effectivement à la création, à l'extension ou au maintien significatif de l'emploi dans les entreprises concernées. Un second critère a été d'améliorer l'accès aux entreprises moyennes ou petites en augmentant dans l'intervention les possibilités pour ces entreprises de recourir à l'usage de formateurs même pour un nombre restreint de personnes à former.

Enfin des mécanismes très stricts sont mis en place pour assurer une gestion budgétaire convenable de la mesure.

En ce qui concerne les diverses mesures de résorption du chômage et, en particulier, les arrêtés royaux numérotés, l'Exécutif a, sans relâchement aucun, remis des avis précisant et préservant les compétences de la Région en matière de placement des travailleurs.

Dans le cadre de la restructuration de l'O.N.Em., l'action de la Région a été de concrétiser sous la forme d'un décret la création de l'Office Wallon du Placement qui gèrera en plus des compétences régionales les matières relatives à la formation professionnelle conformément au souhait commun des instances régionales et communautaires, y compris en ce qui concerne la Communauté germanophone.

STATISTIQUES - R.W.  
-----

Au 30.9.1987, la situation du chômage en Région Wallonne, comparée au pays et aux autres régions est la suivante (chômeurs complets indemnisés inscrits D.E.)

	H	F	Total	H	F	Total
R.W.	77.693	91.458	169.151	17,1 %	29,9 %	22,2 %
V.L.	74.216	136.226	210.442	7,9 %	22,4 %	13,6 %
Bxl.	21.883	21.742	43.625	15,8 %	19,1 %	17,3 %
Pays	173.792	249.426	423.218	10,7 %	22,2 %	15,4 %

Ces chiffres représentent en valeur absolue une baisse de 5.744 unités par rapport au mois précédent et se répartit en 1.873 chômeurs en moins en Flandre, 2.753 en moins en Wallonie et 1.118 en moins en Région Bruxelloise.

Cette baisse est sensible de la même manière pour les hommes et les femmes sauf en Région Bruxelloise où la diminution du chômage féminin est plus sensible.

Comparés aux chiffres de l'année précédente, le chômage masculin a augmenté de 1.366 unités, le chômage féminin de 29 unités, soit un total de 1.395.

Si on compare les taux de chômage par rapport à la population assurée contre le chômage, on observe les variations suivantes :

	09/87	08/87	09/86
R.W.	22,2	22,6	21,9
V.L.	13,6	13,7	13,7
Bxl.	17,3	17,8	18,8
Pays	15,4	15,7	15,6

Une légère augmentation en Wallonie est à constater alors que dans l'année les taux des deux autres régions se sont stabilisés ou ont fléchi.

Pour la Région Wallonne, si on considère le taux de chômage (complet indemnisé inscrit D.E.) par rapport à la population active (source bureau du plan sur base de 85) il est de 13,12 % en septembre 1987 pour 13,02 % en septembre 1986.

En ce qui concerne la structure par tranche d'âge, la seule indication comparable entre 1986 et 1987 à ce moment de l'année est le nombre de jeunes chômeurs indemnisés de - de 25 ans.

	H.	F.	Total	en %	
R.W.	20.191(-1.976)	28.668(-1.485)	48.859(-2.561)	28,88 %	- 1,78 %
V.L.	16.692(-1.690)	36.421(-3.588)	53.113(-5.278)	25,23 %	- 2,19 %
Bxl	3.264(- 696)	4.016(- 817)	7.280(-1.513)	16,68 %	- 1,72 %
Pays	40.147(-3.462)	69.105(-9.372)	109.252(-9.372)	25,81 %	- 1,87 %

D'autres comparaisons pour la R.W. montrent que les C.C.I. dont la durée d'inactivité est supérieure à 2 ans augmentent, ils passent de 84.297 à 86.081 alors qu'en Région Flamande et Bruxelloise, ils diminuent (- 9.000 en V.L., - 2.475 à Bxl)

Il faut ajouter en matière de demandeurs d'emplois inoccupés 38.847 personnes qui ne bénéficient pas d'allocation de chômage (soit 6.885 en moins qu'en 09/1986).

Parmi ceux-ci 23.354 jeunes inscrits après leurs études.

Les C.C.I. âgés qui ne sont plus inscrits comme D.E. sont au nombre de 17.853 en R.W. (soit 421 de plus qu'en 09/1986).

#### En matière d'offres d'emploi

Les services de placement (R.W.) ont reçu, tous programmes confondus, 5.289 offres en septembre, ce qui depuis le début 1987 porte à environ 41.000 le nombre d'offres reçues.

Ce chiffre n'est qu'indicatif car d'une part les offres plan de résorption du chômage y figurent, mais aussi, toutes les offres ne peuvent être satisfaites ou satisfaites immédiatement.

#### L'évolution des taux de chômage par sous-région.

	<u>09/87</u>	<u>09/86</u>	
Charleroi-La Louvière	25.7	24.4	+ 1,3 %
Mons	27.8	29.8	- 2,- %
Tournai	22.9	21.5	+ 1,4 %
Mouscron	17.6	16.8	+ 0,8 %
Namur	22.3	22.8	- 0,5 %
Arlon	19.6	19.5	+ 0,1 %
Huy-Liège	22.9	22.5	+ 0,4 %
Verviers	16.8	16.5	+ 0,3 %

Un Commissaire estime utile que le Ministre expose les lignes directrices de la révision des directives d'application des lois d'expansion économique décidée par l'Exécutif Régional.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes informe que :

L'Exécutif a décidé, en adoptant le 17 juin dernier les nouvelles directives d'application économique, de consentir aux programmes d'investissements réalisés par les grandes entreprises en Région Wallonne, une aide dont le calcul et les modalités d'application sont établies de manière automatique ou une aide négociée contractuellement pour les programmes d'investissements stratégiques.

Par programme d'investissement stratégique, il faut entendre les programmes d'investissement de plus de 500 millions de frs, ou des programmes d'investissement permettant la création de plus de 50 emplois, ou encore des programmes d'investissement de plus de 100 millions de frs dans les secteurs reconnus comme stratégiques par l'Exécutif.

La conséquence de cette décision est qu'à la suite de la politique volontariste menée par la Région, les entreprises sont amenées à demander la subsidiation sur base des lois d'expansion économique de programmes d'investissement et non plus d'investissements réalisés au fur et à mesure de leurs besoins.

Le but de cette exigence est bien entendu de réserver les aides aux programmes pour lequel elles ont un caractère réellement incitatif d'une part, et d'autre part, de n'aider que les programmes qui permettent réellement l'extension des capacités de production des entreprises, leur reconversion fondamentale, ou encore la création d'entreprises nouvelles.

L'introduction de la notion de programme, et cela a été souligné par l'Exécutif, implique aussi l'introduction de la notion de durée de réalisation de programme.

En effet, pour qu'un programme soit cohérent, il doit logiquement se réaliser sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Il en résulte que les entreprises, au lieu de demander, pratiquement chaque année, voire même plusieurs fois par an, des aides à l'expansion économique sur des investissements ponctuels qu'elles réalisent, ont été amenées à exprimer leur stratégie d'investissement, et à déposer, depuis le 2ème semestre de l'année 1987 des programmes d'investissement d'un montant supérieur, puisqu'ils portent sur plusieurs années, plutôt que des projets limités dont elles demandaient annuellement le subventionnement.

Quoique, bien entendu, certains investissements ponctuels et notamment les investissements de remplacement, ne soient plus aidés, la notion de durée implique, bien entendu, que l'ensemble des demandes d'aide a largement augmenté.

En outre, la notion d'aide contractuelle a incité un certain nombre d'entreprises, d'ores et déjà, à introduire des programmes plus ambitieux que ce qu'elles envisageaient au départ.

L'Exécutif est saisi, à l'heure actuelle, d'un certain nombre de propositions d'aides contractuelles, portant sur des montants extrêmement importants, et en outre plusieurs entreprises ont déjà contacté l'Administration et mon Cabinet, afin de mettre au point des contrats d'aides en application des lois de 1959 et de 1970 pour des programmes à réaliser au cours de l'année 1988 et 1989.

A l'heure actuelle, l'ensemble des projets susceptibles de bénéficier d'une aide contractuelle s'élève à un montant d'investissement total qui dépasse 20 milliards de frs.

Il est dès lors hautement souhaitable que les moyens d'engagement et d'ordonnancement mis à la disposition de la Région, en vue de l'application des lois d'expansion économique de 1959 et de 1970 soient augmentés afin de permettre de répondre aux demandes des entreprises, et notamment des entreprises étrangères qui visent une implantation dans la Région Wallonne.

Pour être plus complètement documentés, les membres de la Commission pourront se reporter à la brochure publiée sur ces nouvelles directives d'application des lois d'expansion économique, que je tiens bien entendu à la disposition de tous les intéressés.

Concernant le **FEDER**, un Commissaire demande une mise à jour décrite dans le rapport budgétaire 1986 en ce compris les divers "programmes verticaux spécifiques" ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** signale que ce sujet a été abordé dans sa réponse reprise aux pages 74 à 78 du présent rapport.

Au surplus, il précise que :

Toutefois, je tiens à souligner que les décisions de l'Exécutif Régional Wallon et de la Commission des Communautés Européennes à l'égard du programme spécial acier, qui n'avaient pu être finalisées sous la législature précédente, sont intervenues en moins de 6 mois en 1986.

Un Commissaire interroge M. le Ministre afin de savoir si comme en 1986 il estime que la tenue de filières n'a pas sa place dans la politique économique et doit conserver son sens en matière étymologique ?

Dans la négative, quelles ont été les filières économiques développées en 1986-87 par la Région Wallonne ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte les éléments de réponse suivants :

Je pense toujours, comme en 1986, que le concept de filière ne peut motiver les interventions de la Région, dans le cas d'entreprises en difficulté, ou dans le cas de prises de participation par la Région elle-même.

D'autre part, en ce qui concerne les aides à l'expansion économique, et plus particulièrement l'application de la loi du 17 juillet 1959, il semble bien qu'en raison de la position prise par la Commission des Communautés Européennes, les aides consenties par la Région en dehors des zones de développement, doivent se concentrer sur certains secteurs.

Une étude a été, à cet égard, entamée.

Il résulte néanmoins de l'avis de la plupart des professionnels que j'ai pu contacter que la définition de secteurs par type d'activité est dépourvue de sens, en raison notamment de l'évolution rapide de la situation économique, et du fait que certains secteurs qui peuvent sembler porteurs d'avenir deviennent, du fait de progrès effectués dans d'autres pays, rapidement obsolètes, alors que d'autres secteurs, qui auraient pu paraître, à d'aucuns, comme dépourvus d'avenir, se retrouvaient par contre, à la suite de restructurations, dignes d'intérêt.

C'est pourquoi, les nouvelles directives en matière d'application des lois d'expansion économique, dont le texte a été remis par ailleurs, instaurent une forme d'aide spécifique à certains secteurs, définis plus en raison de leurs performances, qu'en raison de leur appartenance à un type de métier particulier.

A propos de la F.N., un **Commissaire** relève qu'en 1986, le Ministre estimait que le fait que la Région Wallonne n'avait pas "été approchée pour participer d'une manière quelconque à la restructuration de la F.N." constituait "un signe que l'entreprise est à même de s'en sortir seule".

Il constate que la situation a connu depuis lors des modifications considérables.

Il souhaite dès lors que M. le Ministre commente l'évolution de la situation de l'entreprise (en ce compris ses différents sièges), ainsi que l'attitude de la Région Wallonne.

Qu'en est-il par ailleurs des dossiers d'investissements pour lesquels, suivant les déclarations du Ministre, "les cadres définis par les lois d'expansion économique n'ont pas toujours été respectés" ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** signale que la situation de cette entreprise a été abordée dans le cadre de sa réponse reprise à la page 81 du présent Rapport.

**Un Commissaire** souhaite que M. le Ministre commente l'évolution du F.R.I. sur base des précisions fournies dans le rapport du budget de l'année dernière...

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** signale qu'il a répondu à cette question aux pages 51 à 57.

Dans le cadre des déclarations d'intention faites par M. le Ministre en 1986, un Commissaire souhaite connaître l'évolution de l'octroi de la garantie régionale.

Dans combien de cas la garantie a-t-elle été accordée ?  
En faveur de qui ? Pour quel montant ? Pour quelle partie de l'investissement ?

D'autre part, comment a évolué globalement l'encours de la garantie régionale, comment s'établit la répartition de cet encours dans les différentes institutions de crédit, tant privées que publiques ?

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes signale qu'au sujet de la garantie régionale, une réponse sera transmise directement au Commissaire.

En ce qui concerne l'Evolution de l'encours, la liste ci-après indique la situation au 31.12.1985 et au 30.09.1987 de l'encours des prêts garantis par la Région Wallonne. La ventilation est faite en fonction des organismes de crédit.

Organisme de crédit	ENCOURS	
	31.12.85	29.10.87
A.B.N.	33.800	0
B.B.L.	20.000	20.000
Banque Sud Belge	45.501	0
Crédit Communal	1.000	4.750
C.G.E.R.	235.500	89.025
C.N.C.P.	132.336	82.716
I.N.C.A.	217.200	238.800
Générale de Banque	419.990	257.163
S.N.C.I.	7.736.879	5.446.885
S.N.I.	177.800	175.000
S.R.I.W.	274.401	327.651
S.L.F.	0	610.000
<b>TOTAL</b>	<b>9.294.407</b>	<b>7.251.990</b>

Pour les investissements étrangers, un Commissaire souhaite la mise à jour du tableau reprenant le montant des interventions financières dans des entreprises wallonnes selon les pays d'origine des capitaux (\*)

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** répond au Commissaire :

*Ici encore, je veillerai à communiquer dès que possible la mise à jour du tableau qui figurait à la page 102 du rapport 1986.*

*La recherche des investisseurs étrangers a déjà été évoquée dans mes réponses aux questions précédentes.*

*Pour ce qui concerne plus particulièrement le Japon, sur lequel l'intervenant a interrogé le Ministre-Président, je voudrais préciser que, dans un souci de continuité, j'ai tenu à poursuivre la politique de représentation au Japon qui avait été entreprise sous la législature précédente, et donc maintenu en place Monsieur Nakajima comme représentant de la Région Wallonnè.*

*J'ai par ailleurs assisté en mai dernier à la Foire des Céramiques Nouvelles à Nagoya, dans le but de consolider les rapports de la Région Wallonne avec le Groupe N.G.K. afin de poursuivre ou d'initier de nouveaux contacts.*

*Mon Chef de Cabinet Adjoint, a représenté la Région Wallonne au sein de la mission qu'a conduite le Ministre des Affaires Economiques au Japon fin septembre - début octobre 1987.*

*Et je rappelle mes correspondances récentes avec Messieurs Maystadt et Tindemans que j'ai déjà évoquées.*

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8

Un Commissaire relève qu'en 1986, le Ministre avait répété sa conviction que les investissements des industries manufacturières croissaient davantage en Wallonie qu'en Flandre. Cet optimisme ne semble se traduire en rien dans les résultats publiés depuis lors, en particulier dans le Tableau de Bord de l'Economie Wallonne.

Quel est dès lors le sentiment du Ministre à cet égard et quelle actualisation peut-il donner aux tableaux p. 122 et 123 du rapport budgétaire 1987. (\*)

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** donne les informations suivantes :

*Les investissements des industries manufacturières ont été évoqués dans ma réponse à la seconde question.*

*Je crois, au contraire de l'intervenant, que l'optimisme manifesté l'année dernière n'est pas démenti dans les résultats publiés depuis lors.*

*Et, puisque l'intervenant se rapporte au "tableau de bord de l'Economie Wallonne", publié par l'I.R.E.S., je voudrais, à propos de sa dernière édition au 30 septembre 1987, insister sur l'aspect positif des indices de production industrielle (hors construction) :*

*- a) le tableau T.1.3 des variations annuelles en % sur série mensuelle brute donne des valeurs jusqu'à mai 1987 qui indiquent une reprise de la production en Wallonie dès avril.*

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8

Les chiffres étaient négatifs depuis 1981, sauf pour 1984.

En mai, la variation positive est la plus élevée pour la Wallonie (+ 8,46%) contre 7,6% en Flandre et 7,34% à Bruxelles.

- b) L'enquête de la Banque Nationale (courbe synthèse industrie manufacturière) qui figure au tableau T.1.3.b montre que l'indice wallon est de 111,19 contre 108,77 pour la Flandre pour juillet 1987.

- c) L'activité dans le bâtiment en Wallonie (tableau T.5.4) se développe plus favorablement qu'en Flandre (logements commencés + 10 de février à mars 1987, et - 214 pour la même période en Flandre).

- d) L'activité industrielle (y compris la construction) se confirme dans les "nouvelles économiques à l'usage des ministres" (I.N.S. - Institut National de Statistiques - 16.10.1987).

Ainsi, en mai 1987 (dernier chiffre disponible), les indices globaux de production sont supérieurs aux moyennes des années antérieures, et si effectivement on part d'un niveau plus bas en début d'année, les dernières tendances sont positives.

Pour ce qui concerne le chômage, le tableau T.2.13 de la dernière édition en cause confirme la réelle stabilisation du nombre de chômeurs complets en 1987.

Le tableau T.3.2 permet de constater à nouveau une diminution des faillites.

Si l'on se rapporte au tableau T.3.4.2, on note également que le nombre des travailleurs touchés par la faillite ou la fermeture d'entreprise est, dans les dernières statistiques disponibles, nettement moindre en Wallonie qu'en Flandre.

Je rappelle à propos de ces commentaires, que pareils chiffres ne m'ont jamais paru très significatifs : les comparaisons à très court terme sont illusoires.

Mais ces observations me permettent au moins de montrer que les commentaires négatifs ne se justifient pas.

Un Commissaire demande des précisions concernant l'évolution des différents invests créés en Wallonie. Il souhaite des précisions sur la collaboration annoncée en 1985 entre la Région et les Invests ; celle-ci a par ailleurs été réclamée en 1986 au Ministre des Affaires Economiques dans le cadre du "memorandum commun" des Régions sur le F.R.I.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes apporte la réponse suivante :

L'évolution des différents invests est du ressort du Ministre des Affaires Economiques, de sorte que je n'en suis informé qu'indirectement.

J'ai déjà évoqué la collaboration de fait qui s'est instaurée entre la S.R.I.W. et les invests et les mesures qui ont été prises en exécution du programme du Gouvernement pour assurer l'unicité de la politique industrielle entre le Gouvernement et les Régions.

J'ai aussi évoqué la création de la "Financière des P.M.I." qui agira en liaison avec les banques des secteurs public et privé et avec les invests régionaux et sub-régionaux.

J'attire aussi l'attention de l'intervenant sur la mise en activité de Nivelinvest au cours de la présente année.

En ce qui concerne Les petites et moyennes entreprises,  
Un Commissaire souhaite la mise à jour des tableaux figurant aux  
pages 54, 55 et 114 du rapport budgétaire 1987. (\*)

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes  
Moyennes présente les tableaux modifiés.

\*--\*--\*

NOMBRE ET MONTANT DES ENGAGEMENT CONCERNANT LES DECISIONS : EFFECTIVES  
DES SUBVENTIONS-INTERET ET DE LEUR PROLONGATIONS JUSQU'AU 31/12/1986

M O I S	N O M B R E		M O N T A N T	
	NON-CUMULF	CUMULE	NON-CUMULF	CUMULE
JANVIER	176	176	43.176.211	43.176.211
FEBVIER	268	444	59.158.405	102.334.616
MARS	424	868	89.658.764	191.993.380
AVRIL	260	1.128	59.488.635	251.482.015
M AI	271	1.399	72.589.090	324.071.105
JUIN	549	1.948	126.049.179	450.120.284
JUILLET	414	2.362	104.353.263	554.473.547
A O U T	147	2.509	56.277.194	610.750.741
S E P T E M B R E	477	2.986	107.152.446	717.903.187
O C T O B R E	558	3.544	85.515.390	803.418.577
N O V E M B R E	488	3.832	127.994.926	931.413.503
D E C E M B R E	341	4.173	86.168.813	1.017.582.316

NOMBRE S.I. ACCORDES ..... : 4.090  
 NOMBRE S.I. REFUS DE RECON. .... : 352  
 NOMBRE S.I. PROLONGATION .. : 83  
 NOMBRE S.I. SUPP. D'EFF. PROV. : 32

- NOMBRE S.I. TRAITÉES ..... : 4.557  
 - MONTANT DES CREDITS SUBSIDIES : 6.282.247.800  
 - MONTANT CREDITS DEMANDES ..... : 8.919.499.923  
 - MONTANT ADMISSIBLE ..... : 9.582.651.705

INV-GLOBAL 11.189.306.753

\* \* \*

NOMBRE ET MONTANT DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES DECISIONS EFFECTIVES  
DES PRIMES EN CAPITAL ET LEURS MAJORATIONS DU 1ER JANVIER JUSQU'AU 31/12/1986

M O I S	N O M B R E		M O N T A N T	
	NUM CUMULE	CUMULE	NON CUMULE	CUMULE
JANVIER	23	23	8.864.000	8.864.000
FEVRIER	19	42	2.871.000	11.735.000
MARS	28	70	13.876.000	25.611.000
AVRIL	30	100	5.566.000	31.177.000
M AI	21	121	13.499.000	44.676.000
JUIN	37	158	18.171.000	62.847.000
JUILLET	38	196	15.687.000	78.534.000
A O U T	21	217	25.679.000	104.213.000
S E P T E M B R E	29	246	7.677.000	111.890.000
O C T O B R E	44	290	12.870.000	124.760.000
N O V E M B R E	58	348	33.276.000	158.036.000
D E C E M B R E	81	429	90.446.000	248.482.000
NOMBRE PC ACCORD		417	MONTANT PC (MATERIEL)	178.886.580
NOMBRE PC REFUS		159	MONTANT PC (IMMEUBLE)	69.337.063
NOMBRE PC ACCORD PROVISOIRE		6	MONTANT PC (STOCK)	1.633.000
NOMBRE PC MAJORATION		12	MONTANT INV. GLOBAL	1.790.674.322
NOMBRE PC TRAITÉES		594	MONTANT ADMISSIBLE	1.534.863.322

NOMBRE ET MONTANT DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES DECISIONS D'O.C.T.R.O.I  
DES PRIMES D'EMPLOI DU 1ER JANVIER JUSQU'AU 31/12/1986

M O I S	N O M B R E		M O N T A N T	
	NOM CUMULE	CUMULE	NON CUMULE	CUMULE
JANVIER	193	193	10.210.000	10.210.000
FEVRIER	573	766	30.080.000	40.290.000
MARS	456	1.222	24.200.000	64.490.000
AVRIL	434	1.656	22.750.000	87.240.000
MAI	28	1.684	1.490.000	88.730.000
JUIN	405	2.089	21.220.000	109.950.000
JUILLET	606	2.695	31.710.000	141.660.000
AOUT	582	3.277	30.780.000	172.440.000
SEPTEMBRE	83	3.360	4.380.000	176.820.000
OCTOBRE	212	3.572	11.060.000	187.880.000
NOVEMBRE	489	4.061	25.580.000	213.460.000
DECEMBRE	335	4.396	17.310.000	230.770.000

- NOMBRE DOSSIERS PE ACCORDES : 2.951 - NOMBRE DE DOSSIERS PE TRAITES : 4.706  
- NOMBRE DE DOSSIERS REFUSES : 1.755 - NOMBRE DE PRIMES ACCORDEES : 4.396

REGION WALLONNE : AIDES AUX P.M.E. (LOI DU 4 AOUT 1978)

Période du 1.1.1986 au 31.12.1986.

Aides à l'investissement	nombre de dossiers traités	engagements	montants investis	dossiers en attente
-subvention-intérêts	4.557	1.017.582.316 F.	11.189.106.733 F. SI	5.916
-primes en capital	594	248.482.000 F.	1.790.674.322 F. PC	
Total	5.151	1.266.064.316 F.	12.979.781.055 F.	
Primes à l'emploi	4.396 primes accordées 4.706 dossiers traités	230.770.000 F.	-----	1.654
Total dossiers PME :	9.857	1.496.834.316 F.		7.570

Un Commissaire demande quelle est l'évolution du dossier "Pôle européen de développement" ?

Il souhaite connaître les raisons de la non publication de l'acte de base concernant le P.E.D. ?

Quelle est d'autre part, la réalité du projet annoncé par la presse de négocier la création d'un autre pôle européen avec la Région française du Nord-Pas de Calais ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** souligne qu'une partie de la réponse a déjà été communiquée (\*).

Pour le surplus, il précise :

*Je n'ai pas souvenir de ce qu'il ait été demandé que l'acte de base du P.E.D. soit joint au rapport de 1986, mais je demanderai à mon Administration de communiquer ce document à l'intervenant.*

*En ce qui concerne le projet de création d'un autre pôle dans le centre - ouest européen, je tiens à réaffirmer ma volonté de prendre les initiatives qui s'imposent pour réaliser ces objectifs.*

*Ainsi se tient aujourd'hui même 30 octobre, une réunion de travail en mon Cabinet en présence de Monsieur Drevet, Représentant de la D.A.T.A.R., afin d'affiner de commun accord les axes de développement de ce pôle de croissance.*

Des accords avaient été décidés par l'exécutif précédent concernant la présence et la promotion des produits wallons dans les grandes surfaces. Plusieurs de ces accords avaient été signés. Quelle exécution ce programme a-t-il connue?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** signale que la réponse sera fournie au Commissaire lors de la prochaine séance publique prévue en date du 4 novembre 1987.

(\*) voir page 25.

**Un Commissaire** rappelle que M. le Ministre avait reconnu lors d'une séance publique en 1986 (\*) que la consultation de l'Exécutif Régional n'était plus "assez suivie" , pour les décisions prises dans les secteurs nationaux.

En soulignant sa préoccupation à cet égard, il avait annoncé la saisie prochaine du Comité de Concertation.

L'intervenant demande ce qu'il est advenu de ce problème et de cette intention ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** évoque le fait qu'aux pages 58 à 65 de ce rapport une première partie de réponse a été donnée.

Il ajoute :

*J'évoquais notamment le fait que j'avais, le 15 octobre dernier encore, dans le cadre d'un échange de correspondance à propos de sa mission au Japon, attiré l'attention du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Economiques sur la nécessité d'une meilleure concertation entre le Gouvernement National et les Exécutifs sur l'ensemble des sujets économiques qui intéressent les Régions, ce qui suppose une association de celles-ci à l'élaboration des propositions de décision plutôt qu'une simple consultation souvent tardive et de pure forme.*

*C'est dans le même but que j'ai récemment saisi mes collègues du Gouvernement national compétents en la matière, de la volonté de la Région d'être associée de près aux travaux en cours sur l'organisation des entreprises publiques, et plus particulièrement celles des institutions publiques de crédit.*

*Les considérations que j'ai exprimées à ce propos en séance publique en 1986 restent malheureusement d'actualité.*

---

(\*) C.R.I. N° 5 (1986-1987) - page 64 - séance publique du 16 décembre 1986

Sur les problèmes sidérurgiques, il est apparu en 1986 que L'Exécutif Régional Wallon n'était plus consulté par le Gouvernement Central.

Un Commissaire demande si cette situation s'est modifiée ? Dans l'affirmative, quels ont été les avis rendus par l'Exécutif ?

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes informe le Commissaire que là encore, la consultation des Régions par le Gouvernement Central est demeurée insuffisante. Il signale en outre que le Commissaire peut se référer à la réponse donnée aux pages 79 et 80 du présent rapport.

Un Commissaire souhaite que M. le Ministre expose l'évolution du rôle et des marges d'action de la S.R.I.W. ; il demande la mise à jour des tableaux figurant au rapport budgétaire 1987. (\*)

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes signale qu'il a déjà insisté lors d'une réponse à une question précédente, sur l'évolution importante qu'a connue la S.R.I.W. au cours de l'exercice écoulé.

Je rappelais que ses moyens viennent d'être augmentés de 6 milliards de frs en moins de deux ans. A la clôture de son dernier exercice, le 30 septembre 1987, ses fonds propres étaient de 9,4 milliards et son portefeuille d'immobilisations financières s'élevait à 12,7 milliards de frs.

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8 - pp. 79 à 93.

Elle a aujourd'hui des intérêts dans quelque 120 entreprises, qui occupent environ 35.000 travailleurs. Un nouvel apport en capital de 1 milliard a été prévu au budget de 1987 et doit être concrétisé ces jours-ci par décision de l'Exécutif.

Voici une liste des participations détenues pour compte de l'Exécutif, au 30 juin 1987.

Les autres tableaux auxquels se réfère l'intervenant seront mis à jour très prochainement et disponibles dès la publication des comptes annuels de l'entreprise.

MISE A JOUR DU 16/07/1987.

PARTICIPATIONS DETENUES POUR COMPTE DE L'E.R.W. AU 30/06/1987.

	<u>SOUSCRIT</u>	<u>A LIBERER</u>	<u>Reductions de Valeurs</u>
<u>I. ENTREPRISES LIEES.</u>			
<u>ACTIONS ET PARTS.</u>			
AEROTECH S.A.	45.000.000	-	-
A.R.C. (liquidation)	630.000	-	(629.999)
Atel. CONST. JAMBES (faillite)	49.000.000	-	(48.999.999)
	300.000.000	-	(300.000.000)
Atel. GARDIER (liquidation)	15.000.000	-	(15.000.000)
	10.000.000	-	(9.999.999)
Atel. VANDERPLANCK (faillite)	50.000.000	-	(49.999.999)
BOCH S.A. (liquidation)	614.893.750	-	(614.893.750)
	83.206.966	-	(83.206.965)
CECOFORMA S.A.	129.987.000	-	-
DESOER-ACIOR (liquidation)	25.000.000	-	(24.999.999)
ECOLIGICA (faillite)	4.218.950	-	(4.218.949)
E.I.B. S.A.	54.030.000	-	-
	23.500.000	-	-
	112.610.000	-	-
	1	-	-
Fond. de COBEGGE (faillite)	95.000.000	-	(94.999.999)
HANREZ S.A.	150.000.000	-	-
INTRABEL (liquidation)	7.500.000	-	(7.499.999)
ISOBELEC INTERNATIONAL (faillite)	237.915.000	-	(237.914.999)
LAUFFER (liquidation)	60.000.000	-	(59.999.999)
SARSI (liquidation)	35.000.000	-	(34.999.999)
S.D.B.L. (liquidation)	100.000.000	-	(99.999.999)
ODEMECA (faillite)	673.435.000	-	(673.434.999)
TECHNIBRA S.A.	125.000.000	-	-
TECO S.A.	15.000.000	-	-
THIRY et Cie (faillite)	15.000.000	-	(15.000.000)
	18.000.000	-	(18.000.000)
	25.000.000	-	(24.999.999)
TITECH EUROPE (liquidation)	340.997.000	-	(340.996.999)
TUBIZE POLYMERES (liquidation)	50.000.000	-	(49.999.999)
Usines E. HENRICOT (faillite)	240.000.000	-	(240.000.000)
	500.000.000	-	(500.000.000)
	270.000.000	-	(270.000.000)
	140.000.000	-	(140.000.000)
	230.000.000	-	(229.999.999)
UTEMMA TRAVHYDRO S.A.	408.930.000	-	-
	5.253.853.667		(4.189.796.648)

II. ENTREPRISES AVEC LIEN.ACTIONS ET PARTS.

Atel. HANREZ (liquidation)	89.998.250	-	(89.998.249)
Atel. R. DE MALZINNE (liquidation)	23.000.000	-	(22.999.999)
BELAIRBUS S.A.	15.998.000	(11.198.600)	-
	1.000	(700)	-
BOUSSU CRYSTAL	9.800.000	-	-
COGEMO S.C.	2.360.000	-	-
Conserveries de GEER (faillite)	35.000.000	-	(34.999.999)
ES EUPEN S.A.	0	-	-
EUROJAMBES S.A.	45.000.000	-	-
FONDERIES VERVIETOISES S.A.	20.000.000	-	-
HEINEN S.A.	25.000.000	-	-
HENNUYERES (concordat)	25.000.000	-	(24.999.999)
I.C.E. (faillite)	6.000.000	-	(5.999.999)
INTERAGRI S.C.	40.000.000	-	-
MOMIPLAST (faillite)	40.000.000	-	(39.999.999)
NOUV. Atel. MECANIQ. MORLANWELZ	50.200.000	(25.100.000)	-
ORDIBEL INTERNATIONAL S.A.	54.000.000	-	-
P.P.B. BELGIUM (faillite)	10.000.000	-	(9.999.999)
PROBIO S.A.	25.000.000	-	-
PROCHAR S.C.	1.000.000	-	-
RESIMOBIL (faillite)	9.000.000	-	(8.999.999)
SETTAS S.A.	80.000.000	-	-
SOC. CHIMIQ. TROOZ (liquidation)	25.000.000	-	(24.999.999)
SONACA S.A.	102.500.000	-	-
TELEBUROTEC S.A.	200.000.000	-	-
TUBETRA ZAIRE	11.155.000	-	-
UBELL (faillite)	10.000.000	-	(9.999.999)
Usines DUBRU (faillite)	20.000.000	-	(19.999.999)
Usines MEURA (faillite)	130.000.000	-	(130.000.000)
	85.000.000	-	(85.000.000)
VERRERIES ET CRISTALLERIE DU HAINAUT	4.900.000	-	-
	1.194.912.250	(36.299.300)	(507.998.239)

Pour Mémoire : ACTIONS ANNULEES :

Atel. COLLIN (Annulation)	4.020.205	-	(4.020.205)
Atel. de la MEUSE (Annulation)	9.000.000	-	(9.000.000)
Cie L. DUBOIS (annulation)	157.100.000	-	(157.100.000)
	170.120.205	-	(170.120.205)

II. ENTREPRISES AVEC LIEN (suite).AVANCES.

COGEMO S.C.	4.640.000
HEINEN S.A.	40.000.000
SETTAS S.A.	41.000.000
	<hr/>
	85.640.000

AUTRE CREANCE.

HEINEN S.A.	13.139.587
-------------	------------

PRET OBLIGATAIRE CONVERTIBLE.

SONACA S.A.	25.000.000
-------------	------------

III. AUTRES ENTREPRISES.ACTIONS ET PARTS.

AIRSHIP INDUSTRIES S.A.	32.393.393	-	-
DESPE S.A.	15.000.000	-	-
	1.819.839	-	-
	52.183.430	-	-
LAMBDA III	200.000.000	-	-
SABENA S.A.	16.174.448	-	-
S.I.B.S. S.A.	1.500.000	-	-
SOCRAN S.A.		-	-
	<hr/>		
	319.071.110	-	-

AVANCES.

INNOTECH S.A.	4.517.621
	5.758.614
RESISTA S.A.	3.000.000
TUBERIES DEFAYS S.A.	3.000.000
	<hr/>
	16.276.235

PRET OBLIGATAIRE.

DESPE S.A.	2.000.000
------------	-----------

SYNDICAT D'ETUDES

AIRSHIP INDUSTRIE

4.720.471

CREANCES SUR ENTREPRISES EN LIQUIDATION/FAILLITE/CONCORDAT.

		<u>REDUCT. VALEURS</u>
Atel. VANDERPLANCK (faillite)	27.000.000	(26.999.999)
Bétons GAUTOT (faillite)	30.000.000	(29.999.999)
Bétons Spéciaux Liégeois (faillite)	6.000.000	(5.999.999)
Bétons Manufact. Namurois (faillite)	17.000.000	(16.999.999)
BOCH (faillite)	104.000.000	(103.999.999)
GENTEN (faillite)	35.000.000	(34.999.998)
Imprimerie LONDOT (faillite)	10.000.000	(9.999.999)
ISOBELEC (faillite)	110.000.000	(109.999.999)
Ets. MAQUIN	12.000.000	(11.999.999)
RIZZO (faillite)	2.000.000	(1.999.999)
SARSI (faillite)	15.000.000	(14.999.999)
Soc. Chimiq. TROOZ (liquidation)	25.000.000	(24.999.999)
Soc. Industr. PRAYON (concordat)	100.000.000	(99.999.999)
STAYNE PRODUCTS (faillite)	4.000.000	(3.999.999)
THIRY et Cie (faillite)	10.000.000	(9.999.999)
SETTAS/TITECH (liquidation)	67.000.000	(66.999.999)
	60.000.000	(60.000.000)
	60.000.000	(59.999.999)
UBELL (faillite)	69.416.344	(69.416.343)
	20.000.000	(19.999.999)
	783.416.344	(783.416.324)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.868.149.869</b>	<b>(36.299.300)</b>
		<b>(5.651.331.416)</b>

Un Commissaire souhaite des précisions sur les "espoirs" d'association d'entreprises wallonnes au projet T.G.V. ainsi qu'à celui du Transmanche.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes invite les Membres de la Commission à se référer à la réponse à l'interpellation développée au Conseil Régional Wallon lors de la séance publique du 26 février 1986. (\*)

Un Commissaire demande ce qu'il est advenu de l'entreprise TRAVHYDRO ?

Quelles sont ses chances d'adaptation pour ne pas dire de survie ?

Pourquoi la région n'a-t-elle pas conservé une part du capital qu'elle détenait, dans ce cas comme dans celui du Val-Saint-Lambert ?

Le Ministre apporte le complément d'information suivant :  
La convention de cession de Travhydro prévoyait à charge du repreneur l'obligation de poursuivre le plan d'action mis au point dans le cadre de l'audit stratégique dont j'ai fait état lors du rapport que j'ai présenté en Commission l'année dernière.

Elle prévoyait aussi que le Bureau d'Audit intervenu antérieurement pourrait suivre l'exécution de ce plan d'action.

Dans cet esprit, j'ai récemment sollicité l'intervention du Bureau Marcel van Dijk, dont j'attends le rapport.

A propos des rumeurs qui ont circulé récemment sur un "démantèlement" de l'entreprise, que le repreneur justifie dans le cadre d'une réorganisation de consolidation, je puis citer un premier avis que le consultant m'a fait parvenir sous le bénéfice de l'urgence :

---

(\*) C.R.I. N° 5 (1985-1986)

" - Voici, mes premières réactions ...

a) La séparation des départements mécanique et isolants et hydraulique est dans la ligne du plan; il était en effet prévu que ces départements seraient vendus et on peut admettre que la vente sera facilitée par cette opération.

b) La scission du reste des activités en trois sociétés n'était pas prévue mais, en tant que telle, elle ne constitue pas un obstacle à la réalisation du plan.

c) La répartition des actifs et des passifs entre les 5 sociétés, me paraît, à première vue, raisonnable..."

Le consultant souligne aussi que le repreneur qui s'était obligé à augmenter le capital de l'entreprise à concurrence de 150 millions de frs d'ici la fin de l'année pour autant que les banquiers acceptent de convertir une partie de leurs crédits court terme en long terme, a déjà fait une avance de 65 millions au groupe Utéma - Travhydro, dont 21 millions de frs aux Aciers Alexis. L'examen approfondi est en cours.

Je voudrais rappeler aussi à ce point de vue que le premier projet de reprise qui avait été envisagé prévoyait une augmentation de capital immédiate, mais qu'il n'a pu aboutir devant le refus du personnel, motivé par des considérations qui ne m'ont pas paru convaincantes, et qui m'ont obligé à trouver d'urgence une autre solution.

**Un Commissaire** souligne les liens particuliers qui ont uni la Région Wallonne à Burroughs.

Il note que malgré ceux-ci ce groupe devenu UNISYS, a décidé pour la deuxième fois de renoncer à son implantation en Wallonie, ce qui constitue une perte sectorielle grave pour le tissu industriel wallon.

Il demande quelle est l'attitude adoptée en la circonstance par l'Exécutif ; quelles en sont les raisons et quels en sont les résultats ?

**Un autre Membre** se référant à certains articles de presse relatifs à cette entreprise, demande si la date du 31 octobre 1987 est à considérer comme un ultimatum.

Il demande si l'Exécutif aura recours à un audit relatif à UNISYS comme il l'a fait pour MEMOREX.

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

*Je n'ignore évidemment pas les liens particuliers qui ont uni la Région Wallonne au groupe Burroughs par le passé.*

*Dans le but de consolider la présence de Burroughs en Région Wallonne, j'avais négocié et conclu avec cette firme un accord en fin d'année dernière, qui devait lui permettre d'obtenir, mais cette fois sans violation de la loi, des aides à hauteur de celles qui avaient été envisagées et dont l'ordonnancement avait buté devant le refus de visa de la Cour des Comptes.*

*A cette époque, la fermeture du siège d'Herstal n'avait pas du tout été envisagée, et je n'ai pas de raison de douter que les dirigeants belges de la firme Burroughs en ignoraient la perspective.*

*J'ai eu l'occasion de reprocher ces faits aux hauts dirigeants d'Unisys, ainsi que le caractère manifestement tardif de leur information, puisque je n'ai été avisé de leur décision de fermer le siège de Herstal qu'à la veille de sa communication publique.*

*Les membres de la Commission que le sujet intéresse voudront bien à cet égard se reporter aux déclarations que j'ai faites la semaine dernière en séance publique du Conseil Régional Wallon, en réponse aux interpellations d'un membre.*

A la suite de la décision de fermeture du siège de Herstal, j'ai mis la société en demeure de rembourser à la Région les dernières aides consenties et, en raison des litiges qui semblaient vouloir naître au sujet de la computation des aides restituables, j'ai chargé un avocat de leur récupération.

D'autre part, des négociations ont été entamées, en collaboration avec le Ministre-Président, avec la société mère UNISYS, afin que celle-ci essaye de retrouver, dans les meilleurs délais, une entreprise capable de recréer une implantation industrielle aux Hauts-Sarts.

Il faut néanmoins ajouter dans ce dossier que la société UNISYS, si elle a effectivement fermé le siège de Herstal, avait auparavant fermé cinq entreprises aux Etats-Unis et deux entreprises ailleurs en Europe.

Il est malheureusement à l'heure actuelle trop tôt pour pouvoir évaluer les résultats de l'action menée conjointement par UNISYS et la Région Wallonne afin de trouver un investisseur potentiel pour les Hauts-Sarts.

Un Commissaire souhaite que M. Le Ministre actualise les informations fournies à la Commission. (\*)

En outre, il souhaite que le Ministre réponde à la question posée en séance publique (\*\*) sur Le fonctionnement des instruments régionaux de cohérence.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes répond qu'il croit inutile de s'étendre sur ce que l'intervenant appelle le "fonctionnement des instruments régionaux de cohérence".

Un Commissaire rappelle que l'attention du Ministre avait été attirée en 1986 sur la nécessité d'améliorer les outils statistiques dont dispose la Région.

Sur ce point, le Ministre avait envisagé de prolonger la Convention COREG et de passer un contrat avec DULBEA pour la mise au point d'un modèle économique opérationnel pour la Wallonie.

Quels sont les résultats de ces deux décisions et où en est le problème plus général de l'outil statistique wallon ?

*Voici la situation des conventions C.O.R.E.G. et D.U.L.B.E.A.*

#### I. CONVENTION "COMPTABILITE REGIONALE : COREG 2

Faisant suite à la convention COREG I, la convention COREG II a été conclue en décembre 86 avec 4 universités. Elle a une durée d'un an.

Lors de la réunion du Comité d'Accompagnement qui eut lieu le 1 octobre 1987 l'état d'avancement actuel de la recherche a été tracé et un tableau reproduisant les résultats comptables les plus agrégés a été remis. Il couvre la période de 1973 à 1985.

Les tâches restant à accomplir - et elles le seront - pour la fin de la convention (décembre 87) portent sur l'approfondissement de la prise en compte de certaines variables publiques, la définition d'une méthodologie de prise en charge des flux interrégionaux. Enfin, le rapport final de 1987 opérera l'intégration des solutions envisageables dans l'optique production à prix constants.

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8 - pp. 110-113

(\*\*) C.R.I. n° 10 (1985-1986) - 19 juin 1986

Les propositions de développement pour une prochaine convention qui couvrirait l'année 1988 portent sur :

- 1) Procédure d'estimation automatique des comptes régionaux;
- 2) Approfondissement du développement méthodologique :
  - variables publiques : dépenses et investissements
  - flux interrégionaux
  - indicateurs conjoncturels
- 3) Analyse et interprétation des comptes régionaux.

Donc en synthèse, on peut dire que la convention "comptabilité régionale" a été signée et que l'essentiel de la mission confiée au 4 universités a été rencontrée.

Des propositions concrètes existent pour une prochaine convention qui, outre l'acquis et l'actualisation des résultats déjà engrangés, approfondirait diverses méthodologies ayant pour objectif final d'affiner encore l'outil statistique dont dispose la région.

## II. MODELE ECONOMETRIQUE

La convention avec DULBEA concernant la mise au point d'un modèle économétrique opérationnel pour la Wallonie a été signée dès février 1987.

Elle a pris cours le 1/04/87 et porte sur une durée de 18 mois à partir de cette date.

Le plan de travail de cette convention nous a été remis en juin 1987.

La première partie du rapport intermédiaire prévu pour septembre 1987, nous été remise également.

La seconde partie de ce premier rapport intermédiaire doit nous parvenir courant décembre 87. Nous avons été amenés à accorder un report des délais de deux mois pour des raisons humanitaires (ennuis de santé importants d'un chercheur).

De la sorte le second rapport intermédiaire nous parviendra en juin 88 et le rapport final est attendu pour la fin de cette même année.

Un Comité d'Accompagnement composé de deux représentants du Cabinet du Ministre ayant l'Economie Wallonne et les statistiques dans ses attributions deux représentants du Dulbéa, un représentant de l'Union Wallonne des Entreprises, deux représentants de la section wallonne du Bureau du Plan, se réunit lors du dépôt des rapports intermédiaires et lors de la remise du rapport final.

Il est à signaler que cette convention s'inscrit dans le souci de valoriser les études précédentes,

Mars 84 : - un modèle économétrique de la Région Wallonne

Avril 84 : - évolution à l'horizon 1990 de l'Economie Wallonne : première application du modèle Wallonie.

Avril 85 : - exploitation expérimentale du modèle économétrique Wallonie.

Mai 86 : - évolution à l'horizon 1990 de l'Economie Wallonne : commentaire des résultats.

et d'en améliorer encore l'aspect opérationnel.

Toujours au point de vue statistique, mon souci d'information s'est encore concrétisé par le renouvellement de la convention I.R.E.S. portant sur le "Tableau de Bord de l'Economie Wallonne".

Mon Cabinet est, par ailleurs en rapport avec diverses institutions universitaires, en vue de mettre au point des indicateurs qui puissent cerner de plus près encore, de façon à la fois macro-économique et sectorielle, la santé de l'économie wallonne.

En ce qui concerne le Transport Automatisé Urbain, un Commissaire relève que M. le Ministre avait annoncé en 1986 la signature du contrat-cadre.

Il avait en outre précisé que "l'étude de faisabilité permettant l'octroi du certificat d'urbanisme n° 2 devra être remise en août 1987" ; ce qui permettait le démarrage du deuxième contrat partiel.

Il demande où en est-on à cet égard et, plus généralement où en est le projet ?

De quelle façon la Région Wallonne est-elle associée à sa réalisation ?

Où en est le programme de transport envisagé par Mons ?

Le Représentant du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes signale qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance publique.

En matière de télécommunications, un Commissaire souhaite que M. Le Ministre complète l'information donnée lors de la discussion budgétaire 1987 (\*) en précisant notamment l'attitude adoptée par l'Exécutif Régional avant et après la décision gouvernementale en la matière, et en expliquant pourquoi, à la différence du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne, l'Exécutif semble se satisfaire d'une répartition défavorable à la Wallonie et à ses entreprises.

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes donne les informations suivantes :

L'attitude de l'Exécutif régional wallon, concertée avec le Conseil économique et social de la Région wallonne, était de réclamer avant la décision gouvernementale :

- en matière de production, les commandes auxquelles l'offre industrielle wallonne pouvait répondre;
- en matière de recherche, d'isoler dans le prix les coûts de Recherche et Développement pour qu'une répartition équitable, quelle que soit la répartition en matière de production, permette à la Wallonie d'accroître son offre industrielle dans le secteur des télécommunications.

Il est à constater que, relativement à la production, la Wallonie obtient plus de 80 % de commandes auxquelles son offre industrielle était en état de répondre.

Concernant la Recherche et Développement, un flux de minimum 500 millions par an sera consacré pendant 5 ans à la Recherche et Développement dans le secteur des télécommunications, soit 40 % des montants réservés à la recherche dans le contrat R.T.T.

Les revendications wallonnes ne sont sans doute pas entièrement rencontrées, mais ce serait faire un mauvais procès à l'Exécutif régional wallon de lui reprocher d'avoir demandé lorsqu'il n'a pas tout obtenu.

De plus, les importants montants consacrés à la Recherche et au Développement en télécommunication permettront à la Wallonie d'élargir substantiellement son offre industrielle et d'ainsi obtenir davantage dans le prochain contrat R.T.T.

(\*) Doc. Cons. N° 4-Ib (1986-1987) - N° 8 - p. 66 à 68

**Un Commissaire** demande quelles sont les raisons qui motivent le refus par M. le Ministre d'entamer au niveau régional la concertation demandée par l'Interrégionale wallonne de la F.G.T.B. et accueillie favorablement par d'autres partenaires potentiels, dont le Ministre-Président de l'Exécutif ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** répond :

*Il n'y a aucun refus de ma part d'entamer au niveau régional la concertation demandée par l'Interrégionale Wallonne de la F.G.T.B. et accueillie favorablement par d'autres partenaires potentiels.*

*J'ai au contraire eu l'occasion de dire en séance publique, la semaine dernière, que je me réjouissais de cette volonté de concertation, et que j'étais disposé à y concourir, tout en estimant que le lieu naturel où elle doit se réaliser est évidemment le C.E.S.R.W., qui a vocation quant à ce.*

**Un Commissaire** demande quelles sont les mesures prises par l'Exécutif Régional pour faciliter l'insertion des entreprises wallonnes dans l'effort européen de recherche spatiale ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte la réponse suivante :

*L'appui apporté par l'Exécutif Régional Wallon à la Sonaca et à la Sabca, dont j'ai récemment visité les sièges wallons dont l'importance est trop souvent ignorée, a pour but de faciliter l'insertion de ces entreprises dans l'effort européen de recherche spatiale.*

**Un Commissaire** souligne qu'en 1986, M. le Ministre avait annoncé en Commission qu'il mettrait à la disposition des parlementaires intéressés des données de comparaison avec le rapport Telesis dont il disposait.

Bien qu'il ait fait connaître son intérêt à cet égard, il regrette qu'aucune information ne lui soit parvenue.

Il insiste dès lors auprès de M. le Ministre pour qu'il expose le modèle de comparaison qui l'amène à douter des conclusions du rapport Télésis ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** déclare qu'il donnera dès que possible les comparaisons à l'intervenant.

**Un Commissaire** constate qu'un conflit contre nature menace une société (STENUICK) présentée voici quelques années comme une perle de l'outillage wallon et comme une entreprise modèle, honorée de ce fait d'une visite royale.

quelles sont les mesures prises par M. le Ministre pour mettre fin au sabordement d'une entreprise par sa propre direction ?

**Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et des Classes Moyennes** apporte les renseignements suivants :

*Quel qu'ait pu être le passé de la société Stenwick, sa situation a évolué de manière malheureuse, et s'est trouvée irrémédiablement compromise.*

*La Région n'a bien entendu pas pu s'opposer à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la mettre en liquidation.*

Je n'ai pas manqué de faire savoir qu'à mes yeux, la mise en faillite, que réclamaient les organisations représentatives des travailleurs, aurait facilité une intervention régionale. Le Tribunal de Commerce de Charleroi a cependant estimé, eu égard à diverses considérations d'ordre juridique, que l'arrêt de la liquidation et le prononcé d'une faillite ne se justifiaient pas, et je ne puis évidemment que me plier à la décision judiciaire.

J'ai dit et répété à plusieurs reprises que j'étais désireux de participer à une relance des activités de STENUICK pour autant qu'un opérateur industriel soit trouvé. Celui-ci est activement recherché par les liquidateurs, et j'ai personnellement chargé la S.R.I.W. d'apporter à cette fin tout le concours possible.

J'ajoute que j'avais obtenu des actionnaires l'engagement de mettre les actifs logés dans STENUICK à la disposition d'un repreneur éventuel, de manière à assurer à nouveau l'intégration totale de l'entreprise pour faciliter sa reprise.

**Un Commissaire** aborde les problèmes d'implantation à Liège.

Il demande où en sont les travaux de la Place Saint-Lambert, ceux de la liaison E 5 - E 9, ceux du T.A.U. et du T.G.V. ?

En ce qui concerne le T.G.V., il se demande plus particulièrement où en est l'association de la région à ce projet. En ce qui concerne les sites industriels, l'intervenant constate avec plaisir que les suggestions faites en 1986 par son groupe sur un programme d'aménagement des sites industriels ont été reprises à la section 42, article 63.04. Y figurent 15 millions de crédits d'engagement et 10 millions de crédits d'ordonnancement, chiffres qui, compte-tenu de l'importance du sinistre subi par ces sites, sont tout à fait dérisoires. C'est pourquoi son groupe a introduit un amendement visant à remplacer à l'article 63.04 15 millions par 300 millions et 10 millions par 150 millions. Par ailleurs, comment envisage-t-on de régler le problème du site d'Athus ?

**Le Chef de Cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Vie rurale et de l'Eau** déclare qu'au niveau des sites industriels, il est vrai que les crédits sont très faibles par rapport aux besoins. Toutefois, les besoins sont incommensurables par rapport aux moyens dont dispose la Région wallonne. Les chiffres qui figurent au budget sont le produit d'un arbitrage propre aux nécessités de l'équilibre budgétaire. Il ajoute que les sites dont les travaux sont en cours ou en passe d'être adjugés sont les suivants :

COURCELLES	Perrier-Chenoit
COUILLET-MARCINELLE	Le Péchon
LA LOUVIERE	Saint Emmanuel Houllière
MONS	Héribus
LA LOUVIERE	Glaverbel
VRESSE	Sèchoirs à Tabac
COUVIN	Saboterie Présaux
ROCHEFORT	Gare.

D'autres sites tels le Bois des Moines à FLEMALLE, Belref à ANDENNE, Le Bonnet à SAINT-NICOLAS, Le Crachet à FRAMERIES, Intermills à LA HULPE, les Ateliers Pierart à CUESMES, Fabelta à TUBIZE, par exemple, ont fait l'objet d'arrêtés de désaffectation.

L'estimation du coût de ces différents chantiers n'est pas possible étant donné que les programmes de travaux n'ont pas été introduits. Il est à noter qu'il faudra réserver environ 20 millions pour les interventions dans les charges des emprunts contractés par les pouvoirs locaux pour l'acquisition de certains sites. Enfin, les crédits prévus à la section 42 Titre II art. 63.04 pour la rénovation des sites sidérurgiques abandonnés permettront d'entamer des actions sur les sites abandonnés par l'industrie concernée. A ce sujet, le Ministre a entrepris des négociations avec les autorités nationales afin que soient dégagés des crédits capables de faire face à l'important besoin du sillon industriel wallon.

**Le Chef de Cabinet du Ministre de l'Aménagement** rappelle que le montant de 30 millions constitue un chiffre réel en termes de dossiers. Il y avait des négociations très actives avec le Ministre des Affaires économiques et la C.E.E avant la chute du gouvernement.

On était fort près d'un accord pour dégager certains moyens et l'on pouvait espérer débloquer un demi milliard du département des Affaires économiques.

En ce qui concerne le site d'Athus, l'Exécutif, en sa séance du 4 juillet 1987, a marqué son accord pour que soit conclu avec l'intercommunale IDELUX un avenant à la convention du 15 octobre 1985 portant étude d'aménagement du site.

Le texte de l'avenant qui réoriente l'étude en fonction de la mise en place du Pôle européen de Développement est actuellement soumis à la signature de l'intercommunale.

Parallèlement, l'Exécutif a chargé ses Ministres de l'Economie, de l'Emploi et des Classes moyennes et de l'Aménagement du Territoire, de la Vie rurale et de l'Eau de négocier avec le Ministre des Travaux publics le transfert du site de l'Etat à la Région. Ces négociations sont bien engagées et des réunions regroupant les délégués de l'Exécutif, des Ministres des Travaux publics et des Finances, du Comité d'Acquisition d'immeubles et des Liquidateurs de la S.D.B.L. devraient permettre le transfert dans des délais assez proches.

Dès que le site sera propriété de la Région, il sera cédé pour 1 franc à l'intercommunale IDELUX qui sera chargée de l'assainir et de le valoriser avec l'aide des crédits régionaux et du FEDER.

D'autre part, il est également prévu que l'intercommunale IDELUX cèdera à la CARS un droit d'emphytéose sur les terrains et bâtiments de la zone CARS.

Enfin, l'Exécutif est intervenu auprès du Ministre des Travaux publics afin que soit réalisé un plan de dégagement des crassiers pour permettre une valorisation optimale du site.

Quant aux travaux de la Place Saint-Lambert, en janvier 1986, un schéma directeur relatif à la Place Saint-Lambert et à ses abords a été dressé. Ce plan a été approuvé à l'unanimité du Conseil communal de la Ville de Liège. Etant donné que de nombreuses précisions d'ordre technique doivent encore être apportées avant de déboucher sur des travaux d'exécution, une étude de faisabilité a été confiée à l'Atelier d'Architecture du Sart-Tilman représenté par Monsieur l'Architecte STREBELLE. Cette mission impose bien évidemment une collaboration franche entre les Administrations concernées, les bureaux d'étude déjà choisis et l'auteur du schéma directeur. Ces contacts se poursuivent actuellement et on attend prochainement les conclusions de Monsieur STREBELLE.

Par ailleurs, la ligne de conduite de la Région wallonne relative au T.G.V. reste inchangée, à savoir favorable, mais conditionnelle. En Wallonie, c'est l'arrêt à Liège Guillemins qui constitue et conditionne l'intérêt direct de la Région wallonne pour le T.G.V. en tant que moyen de transport. Un choix de politique ferroviaire doit être fait au niveau de la Belgique entre la Grande Vitesse, affirmant le rôle de Bruxelles Capitale de l'Europe et entre la Vitesse Rapide, plus intéressante pour le trafic belge et wallon.

L'option Grande Vitesse imposant la création de nouvelles lignes ne saurait être retenue qu'à la condition que la même option soit retenue sur l'ensemble du réseau T.G.V. La Région subordonne donc son accord et l'octroi du permis, à la prise en compte des intérêts techniques et économiques de la Wallonie. Le niveau de la participation de la Région wallonne, y compris dans la définition des tracés, sera conditionné par le degré d'intéressement économique que l'Etat belge concèdera à la Région.

Enfin, aucun dossier relatif au T.A.U. n'est à ce jour introduit dans les Services de l'Administration de l'Aménagement du Territoire.

Des renseignements qui ont été communiqués, il apparaît que ce dossier est actuellement examiné par un groupe de travail réunissant le groupe T.A.U. et ses sous-traitants, la S.T.I.L. et la Ville de Liège. Le but est d'obtenir l'accord du Conseil communal et la délivrance d'un certificat d'urbanisme n° 2.

**Un Commissaire** pose le problème de la qualité des eaux de consommation à Verviers vis-à-vis des directives de la CEE ?

**Le Chef de Cabinet du Ministre** répond que pour être qualifiées de potables, les eaux de distribution doivent satisfaire aux critères fixés par l'Arrêté royal du 27 avril 1984 relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau qui s'inspire directement des directives de la C.E.E. Les eaux de distribution doivent être pratiquement neutres, exemptes de tout organisme pathogène et ne peuvent contenir de matières minérales qu'en proportion strictement limitée.

L'eau brute en provenance de la Gileppe ne satisfait pas à ces normes :

Le pH (4,5 à 4,8) est trop faible.

La teneur en différents métaux et en matières organiques est trop élevée.

La bactériologie n'est pas conforme et l'agressivité est trop élevée.

Cependant, afin d'améliorer la situation des consommateurs privés, une solution transitoire a été mise en route progressivement à partir de novembre 1985, solution qui permet, à la prise du zoning de Lambermont, d'alimenter environ 24.000 habitants de Verviers à partir de l'adduction Eupen-Seraing avec de l'eau traitée de la station de la Vesdre. Ceci représente une consommation journalière moyenne de 4.500 m<sup>3</sup>/j. En outre, depuis fin 1986, la ville de Dolhain-Limbourg, précédemment alimentée par l'eau brute de la Gileppe, est également desservie par de l'eau traitée de la Vesdre (500 m<sup>3</sup>/J).

Par conséquent, environ 25.000 habitants de Verviers sont encore alimentés par une eau qui ne répond pas aux normes de potabilité. La solution définitive ne sera apportée qu'en 1990 par la mise en route de la station de traitement de la Gileppe. Le chantier se déroule normalement bien que légèrement en retard sur les prévisions, à cause du nombre élevé de jours d'intempéries.

**Un autre Commissaire** souligne que le problème de la décharge contrôlée de Haccourt fait partie intégrante du projet INTRADEL. Il souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet.

**Le Chef de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture** apporte la réponse suivante :

Ainsi que l'Exécutif l'a décidé le 29 avril dernier, le Centre de Traitement de Déchets Ménagers construit sur le site de Herstal sera aménagé afin d'y construire un incinérateur de déchets. Cette solution permettra enfin de trouver un débouché de valorisation aux immondices des deux arrondissements Liège et Huy-Waremme. En effet, l'incinérateur sera couplé à un alternateur de production électrique, et cette électricité sera distribuée par le réseau Socolié. Il était en effet apparu que le système imaginé précédemment pour INTRADEL (à savoir de trier les déchets pour en retirer des produits finis du type combustible dérivé ou composts ou matières de base pour la fabrication de briques) se heurtait à une absence complète de débouchés. Il était dès lors important de trouver une alternative à la valorisation de ces déchets et celle pour laquelle un partenaire industriel de haut niveau technique a pu être dégagé est celle de la production électrique.

Le montage industriel en cours de finalisation prévoit : d'une part un co-financement avec le partenaire privé concerné et d'autre part l'exploitation pendant 20 ans à prix garanti de l'unité industrielle que ce même constructeur aura mise en place. Un tel système permet d'obtenir un report du risque de la construction et de l'exploitation vers un partenaire privé et une garantie de prix sur une période de 20 ans, correspondant à celle de fonctionnement de l'usine. De plus, l'exploitant est, par le système de la garantie totale qui a été exigé, forcé de remettre au terme des vingt années une usine en parfait état de marche.

Un progrès considérable sera ainsi réalisé dans la gestion des déchets ménagers dans les deux arrondissements concernés puisque l'on estime le nombre de décharges de déchets ménagers ainsi appelées à disparaître pour le début de 1990, à 259. Le projet INTRADEL est non seulement une preuve de la volonté de

L'Exécutif de régler le passif de la gestion antérieure qui, pour des raisons diverses n'a pu aboutir, mais également se situe pleinement dans le cadre de la planification du traitement des déchets, voulu par le décret du 5 juillet 1985 sur les déchets ménagers.

Les partenaires français sont la Compagnie Générale de Chauffe France tandis que les partenaires belges de cette opération sont FABRICOM et la Compagnie Européenne de Chauffe. Tous ces partenaires, avec la Région Wallonne, INTRADEL et SOCOLIE vont constituer dans les prochains jours une société d'économie mixte, la SITRAD, qui sera appelée à gérer l'ensemble des installations et de leur financement. L'Intercommunale INTRADEL apportera son monopole de traitement des déchets dans les deux arrondissements à cette société afin qu'elle puisse réaliser son objet social même.

Il importe également de souligner que le prix qui sera demandé aux habitants, dès la mise en place de l'usine, est d'ores et déjà connu. Il s'agit de 358 francs par an et par habitant, toutes charges et taxes comprises. Cet aspect n'est pas négligeable puisque tout le passif de l'Intercommunale est entièrement intégré à ce calcul. Le coût de l'investissement de l'incinérateur et de ses installations annexes en ce y compris la décharge, se chiffre à 1.100 millions de francs environ. Dans cette nouvelle charge d'investissement, l'Exécutif Régional Wallon a décidé d'intervenir pour un montant total de 759 millions de francs répartis en trois tranches annuelles. La première tranche devra être débloquée en fin de cette année 1987.

L'aménagement de la décharge de Haccourt, conformément aux dernières prescriptions de l'arrêté de l'Exécutif du 23 juillet dernier, est entièrement compris dans ce prix. L'Exécutif s'est entouré de toutes les assurances nécessaires quant à la sécurité pour la santé humaine et pour l'environnement de cette décharge. Il a également exigé des normes très précises et très sévères en matière de rejet de polluants dans l'atmosphère. On citera notamment à cet égard que les normes de rejet en poussières et en chlore sont celles qui sont actuellement en discussion mais non encore adoptées au niveau de la Communauté européenne.

Il faut en outre souligner que les communes affiliées à INTRADEL, si elles doivent dans les meilleurs délais payer leurs créances vis-à-vis de l'Intercommunale, n'auront plus aucun frais à supporter d'ici la mise en route de l'usine. Ceci signifie que pendant deux ans, les différentes communes affiliées à l'Intercommunale n'auront plus de sommes à verser à INTRADEL.

### **III. EXAMEN DES ARTICLES**

**Un membre** souhaite des précisions au sujet de l'article 41.01, chapitre 4, section 22, "Subvention au FADELS".

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président** déclare que les frais de fonctionnement du FADELS seront pris en charge par les Régions et l'Etat central, chacun pour la part les concernant. A ce titre, 5 millions ont été prévus sur base d'une estimation du Ministère des Finances. Par frais de fonctionnement on entend essentiellement les frais de personnel.

**Le même membre** demande quelle sera la part de la Région Wallonne et si les 5 millions représentent une provision.

**Le Chef de Cabinet du Ministre-Président** déclare qu'il s'agit effectivement d'une provision et que les calculs devront déterminer la part réelle incombant à la Région Wallonne dans les frais de fonctionnement du FADELS.

**Un commissaire** dépose à l'article 63.04, section 42, chapitre 4, un amendement libellé comme suit : "remplacer 15 Mios (crédits d'engagement) et 10 Mios (crédits d'ordonnancement) respectivement par 300 Mios (crédits d'engagement) et 150 Mios (crédits d'ordonnancement)".

**L'auteur** se réjouit de voir se concrétiser une initiative régionale qu'il n'a cessé de réclamer (voir notamment les amendements déposés par M. BUSQUIN en novembre 1986).

Toutefois, les montants prévus sont dérisoires, compte tenu par exemple des séquelles de la crise sidérurgique traversée par la Wallonie.

Il importe à cet égard que les sites abandonnés cessent de défigurer le paysage industriel et de décourager les investisseurs.

Par conséquent, des montants adéquats doivent être prévus.

**Le Chef de Cabinet du Ministre du Budget** demande si ces montants inscrits dans l'amendement correspondent à 50 % ou à 100 % ?

**Le même membre** répond que les montants prévus sont à 100 %

**Le Chef de Cabinet du Ministre du Budget** estime que l'adoption de cet amendement compliquerait la tâche du prochain Exécutif, celui-ci pourra d'ailleurs prendre une délibération budgétaire, augmentant les crédits. Il demande donc le rejet de l'amendement.

- L'amendement est rejeté par 8 voix contre 6.

#### **IV. VOTE DES TABLEAUX**

Les tableaux sont adoptés par 8 voix et 6 abstentions.

#### **V. DISCUSSION ET VOTE DES ARTICLES**

Les articles sont adoptés par 8 voix et 6 abstentions.

**Un commissaire** justifie l'abstention de son groupe. Celui-ci ne peut accorder sa confiance à l'Exécutif, mais il a malgré tout été sensible à la volonté de celui-ci d'assurer une continuité du pouvoir.

**Un intervenant** parlant au nom de son groupe, tout en reconnaissant que les circonstances de cette discussion sont particulières, entend souligner qu'au moment du vote, aucun Ministre n'est présent.

Un autre intervenant approuve ce qui vient d'être dit.

#### VI. VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE DECRET

- Le projet de décret est adopté par 8 voix et 6 abstentions.

#### VII. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, la Commission a décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Le Rapporteur,  
Ch. PETITJEAN.

Le Président,  
René BASECQ.

## ANNEXES

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTRE - PRESIDENT DE L'EXECUTIF DE LA  
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE ET LE MINISTRE - PRESIDENT DE LA REGION  
WALLONNE RELATIF AUX REPRESENTATIONS COMMUNES A L'ETRANGER.

-----

Les deux Exécutifs ont décidé, en séance du 9 octobre 1986, d'implanter des représentations communes à Paris, à Québec, en Afrique occidentale, en Amérique latine et à Stuttgart.

Pour traduire cette décision dans les faits, les Ministres-Présidents des Exécutifs de la Communauté française et de la Région wallonne sont convenus de ce qui suit :

- 1° Conformément au protocole conclu le 8 septembre 1986 entre le Ministre des Relations extérieures et le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française relatif au statut des représentants de la Communauté française de Belgique à l'étranger, ce dernier informera le Ministre des Relations extérieures du nom des représentants de la Communauté française désignés en accord avec le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région wallonne.  
Cette notification précisera le nom de la personne retenue, son lieu de résidence ainsi que le ou les pays de sa juridiction.
- 2° Un contrat d'emploi sera signé pour chaque personne désignée entre le Commissariat général aux Relations internationales, autorisé à recruter du personnel à l'étranger, d'une part, et l'intéressé d'autre part.  
Un modèle de contrat est annexé à la présente et fait partie de l'accord.  
La rupture de contrat sera notifiée par le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française après concertation avec le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région wallonne pour les personnes désignées en accord avec ce dernier.

3° Les frais découlant des missions des délégués de la Communauté française sont à charge de celle-ci, moyennant remboursement par la Région wallonne sur base de factures et selon la répartition suivante :

Paris	10% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Genève	10% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Québec	50% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Dakar	50% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Amérique latine	50% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Kinshasa	50% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)
Stuttgart	50% de la totalité des frais de la délégation (y compris les rémunérations)

4° Les délégués faisant partie du Commissariat général aux Relations Internationales reçoivent leurs instructions du Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française (et notamment pour ce qui concerne les questions statutaires ou fonctionnelles et d'une manière générale pour toute question liée à l'application du protocole d'accord conclu entre le Ministre des Relations Extérieures et le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française). Toutefois, pour les dossiers de la Région wallonne, le Ministre-Président de l'Exécutif de celle-ci transmet directement ses instructions au délégué.

La copie des instructions est adressée suivant le cas au Commissariat général aux Relations Internationales et au Directeur d'Administration des Relations Extérieures.

Fait en 2 exemplaires, le **23 FEV. 1987**

Le Ministre-Président de l'Exécutif  
de la Communauté française,

Ph. MONFILS.

Le Ministre-Président de l'Exécutif  
de la Région wallonne,

M. WATHELET.

**RAPPORT RELATIONS EXTERIEURES**

**BILAN 1987**

**BILAN DES ACTIONS EN RELATIONS EXTERIEURES POUR L'ANNEE 1987**

Le présent rapport dresse une synthèse de nos actions en matière de Relations Extérieures pour l'année 1987 (arrêté à fin septembre 1987).

Les différentes actions prioritaires ont été regroupées en cinq étapes formant une suite logique, à savoir:

1. SENSIBILISER
2. INFORMER
3. FORMER
4. ENCOURAGER
5. COORDONNER.

## **1. SENSIBILISER**

Cette action a été essentiellement orientée vers les jeunes.

Nous avons voulu sensibiliser les jeunes à la dimension internationale (les rendre plus international minded), renforcer leur motivation et leur dynamisme en les considérant comme les décideurs et les gagners de demain.

La meilleure sensibilisation se fait sur le terrain, ce qui explique l'accent placé sur les séjours actifs de jeunes à l'étranger.

Ces actions sont les suivantes :

### **1.1. TOUR D'EUROPE DES JEUNES**

La Région Wallonne s'est fixée pour la première année la réalisation d'un nombre limité d'échanges.

Ceux-ci portent sur l'échange réciproque de deux jeunes originaires des régions suivantes : Pays de la Loire - Franche-Comté (F) - Valence - Catalogne (E) - Nordrhein-Westfalen Baden-Württemberg (RFA) - Jura (CH).

Au stade actuel, la Wallonie a accueilli 7 stagiaires étrangers. Dans le sens inverse, 7 jeunes Wallons effectuent un stage à l'étranger.

7 échanges restent à conclure avant 1988, de même que l'accord avec la Région flamande.

L'année 1988 sera mise à profit pour étendre le champ d'action à d'autres régions (Rhénanie-Palatinat (RFA), Strathclyde, pays de Galles (UK) ).

### **1.2. PROGRAMME "MEMORANTS"**

A l'heure actuelle, 24 étudiants appartenant à 6 instituts d'enseignement (F.N.D.P.- FUCAM - ICHEC - IAG (Louvain-la-Neuve) - E.A.A. (Liège) - Ecole Agricole d'Ath ) ont été sélectionnés pour participer au projet "mémorants".

Le laps de temps nécessaire à la préparation d'un mémoire de fin d'études est tel que les premiers travaux issus de cette sélection ne seront remis aux autorités académiques chargées de les coter qu'à partir de juin 1988.

Presque tous les étudiants sélectionnés ont déjà effectué leur séjour préalable en entreprise. 5 d'entre eux ont fait un séjour à l'étranger, les autres partiront soit cette année, soit début de l'année prochaine.

Les destinations sont fort variées : USA, Espagne, Arabie, Indonésie, Malaisie, Irlande, Angleterre, Allemagne, Japon, Maroc...

Les sujets aussi : matériel d'élevage, horticulture, informatique appliquée, produits alimentaires, meubles, grès de dallage, livres,...

On peut estimer que le projet "mémorants" mobilisera pour l'avenir environ 30 étudiants chaque année.

### 1.3. TRAIN BRUXELLES - MOSCOU - PEKIN

La Région Wallonne a assuré la sponsorisation, à concurrence d'un montant de 2,25 millions de francs belges, de 50 jeunes (soit 11 projets) ayant pour objet de promouvoir certains produits et technologies de la Wallonie, telles les biotechnologies, matériel brassicole, appareillage d'optique...etc

D'une manière générale, chacun des projets a pu s'exprimer, tant sur le train, qu'à Moscou et à Pékin. Les faits marquants ont été l'organisation d'une mini-exposition et d'un séminaire sur l'économie soviétique à Moscou, la présentation, sur le train, de chacun des projets économiques et les contacts personnalisés à Pékin.

Concrètement, ces projets ont débouché, par exemple, sur la décision prochaine de la société Locorem de s'implanter à Pékin, la visite du directeur d'IBA à Pékin ou encore sur une relation entre la China Entreprises Management Association et un organisme belge récemment créé qui vise la formation de cadres chinois.

### 1.4. EXPO-SCIENCES INTERNATIONALE DE QUEBEC

En association avec les Jeunesses Scientifiques de Belgique, la Région a favorisé la participation de 10 jeunes Wallons à la manifestation susdite présentant des projets d'expérimentation ou de vulgarisation scientifiques tels le dosage automatique de fertilisants, la construction d'un télescope amateur, etc... Les exposants de la Région Wallonne - Génie scientifique ont remporté 5 prix.

### 1.5. ECHANGES AVEC LES U.S.A. ET LE JAPON

Des séjours actifs de jeunes sont recherchés aux Etats-Unis et au Japon.

Un inventaire a été dressé reprenant l'ensemble des possibilités de bourses d'études existantes pour les Etats-Unis.

Par ailleurs, un projet a été présenté quant à une mission à confier au Club Athena Technologie Education pour faciliter l'envoi des jeunes vers les Universités américaines.

### 1.6. VALISETTE DIPLOMATIQUE- JEUNES AMBASSADEURS

Dans le cadre du projet susdit, un listing de tous les résidents belges francophones aux Etats-Unis, ainsi que des étudiants francophones qui vont y séjourner pour compléter leur formation vient d'être terminé.

Une vingtaine de jeunes séjournant aux Etats-Unis recevront cette valisette avant la fin de l'année. (stock de 100 valisettes).

### 1.7. PROGRAMME A.I.E.S.E.C. "EXPORT"

Nous soutenons cette année l'initiative du comité local de l'AIIESEC - Ecole d'Administration des Affaires de l'ULg.

Nous prenons en charge les frais de dossier (5000 FB/entreprise). Fin de l'année, 20 étudiants devraient réaliser une étude de marché à l'étranger au profit d'une entreprise wallonne.

### 1.8. "RALLYE EUROPEEN DES JEUNES"

Nous avons soutenu financièrement (100.000 FB) l'initiative des Animateurs Sans Frontières qui, dans le cadre de l'année anniversaire du Traité de Rome, ont organisé un rallye qui a conduit en train à travers toute l'Europe 25 jeunes francophones et germanophones

Ce périple européen a notamment amené les jeunes de chaque équipe à présenter la Région Wallonne aux mandataires des villes traversées et dont l'esprit européen a été reconnu et symbolisé par un drapeau d'honneur de l'Europe.

### 1.9. DIVERS

- Nous avons confié une mission de prospection générale à une jeune économiste séjournant à Taiwan (dans le cadre d'un stage AIESEC d'un an chez IBM) pour 10 entreprises wallonnes ayant marqué l'intérêt d'exporter dans cette zone géographique. Ce projet a le soutien actif de la Belgian Trade Association à Taipei.
- Parallèlement, 3 jeunes étudiants wallons se sont vus confier par la Région Wallonne une mission d'étude de marchés sectoriels en Chine.

**2. INFORMER**

**2.1. ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES EN WALLONIE.  
ETUDE DE FILIERES PRIORITAIRES A L'EXPORTATION**

D'une part, il s'agit d'organiser une collecte d'informations relatives à l'environnement et adaptées à nos moyens d'actions. Une série d'études sont en cours auprès de l'IRES, de l'UWE, du Crédit Général et d'un consultant spécialisé dans le domaine des matériaux.

D'autre part, il convient, avec l'aide de ces organismes, de redéfinir notre politique dans les filières prioritaires.

**2.2. REALISATION D'UNE BROCHURE GENERALE "WALLONIE TECHNOPOLE : LE MONDE EN TETE"**

**2.3. DEPLIANTS SECTORIELS**

La confection d'un dépliant de promotion du potentiel wallon en matériels et équipements du secteur "électricité" a été confiée à un expert extérieur, Monsieur E. MATHYS. Il sera imprimé incessamment.

La réalisation d'autres déliants représentatifs de points forts de l'industrie wallonne tels que les moyens de transports, l'hydraulique et les matériaux de construction, est envisagée.

**2.4. NEWSLETTER D'INFORMATION DE LA D.A.R.E.**

Trois numéros sont sortis avec diffusion à 2.000 exemplaires. Ils ont eu pour thème, la présentation de la politique régionale des relations extérieures, le C.D.I. et le programme des cartes de visite audio-visuelles.

**2.5. REVUE "WALLONIE-BRUXELLES"**

Cinq numéros sont sortis sur base de la nouvelle formule paritaire C.G.R.I. - D.A.R.E.

Diffusion worldwide à plus de 10.000 exemplaires

## 2.6. REVUE "ATHENA"

Insertion systématique d'articles en matière de Relations Extérieures.

## 2.7. INFORMATIONS DES JEUNES QUI PARTENT A L'ETRANGER :

- Les jeunes diplomates continuent à bénéficier d'une journée de sensibilisation à la Région dans le cadre de leur stage.
- La procédure de mise en oeuvre du décret Petitjean (volontariat wallon à la coopération) a été finalisée : élaboration d'un répertoire des technologies appropriées et projet de mise sur pied de séminaires d'information sur les technologies appropriées wallonnes à destination des jeunes volontaires wallons.

## 2.8. REALISATION ET MISE A JOUR D'UNE BANQUE DE DONNEES COMMERCE EXTERIEUR

- Le Répertoire des entreprises industrielles wallonnes exportatrices comporte des renseignements extrêmement précis sur les réalisations et les capacités de 1.046 entreprises de production et 350 entreprises de sous-traitance sur les marchés extérieurs (répertoire quadrilingue).
- Banque de données de la D.A.R.E. regroupant 1.800 entreprises.

## 2.9. PARTICIPATION DES ENTREPRISES AU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE (C.E.E.)

Diffusion auprès d'entreprises et autres intervenants wallons d'informations concernant ces programmes ou projets, ce en collaboration avec la D.A.E.T.N. (journée de réflexion énergie, semaine technique ESPRIT, journées technologies BRITE, appels aux propositions relatifs par exemple à la politique communautaires de télécommunications, aux programmes ESPRIT, BRITE, RACE, pluriannuelles R & D environnement, Yes pour l'Europe, SPRINT, réseau européen B.C. Net, projets de démonstration en économies et sources alternatives d'énergie, etc...).

## 2.10. PLAQUETTES D'INFORMATION

Tirage à 3.500 exemplaires de 5 dépliants d'information :

- 1) mise à disposition de spécialistes en commerce extérieur dans les P.M.E.
- 2) projet mémorant
- 3) Programme partenariat industriel Outre-Mer (C.D.I.)
- 4) Tour d'Europe des Jeunes
- 5) Les cartes de visites audio-visuelles

Le dépliant " Les jeunes Ambassadeurs" est en cours de réalisation.

## 2.11. DIVERS

- Répertoire des logiciels
- Répertoire de l'énergie en Francophonie ( D.A.E.T.N.)
- Participation de la Région Wallonne en collaboration avec la Région flamande aux European Festivities (juin 1987)

**3. FORMER****3.1. PROGRAMME DE FORMATION AU COMMERCE EXTERIEUR**

- B.E.P.N. : 26 cadres de P.M.E. ont participé aux cinq soirées du séminaire "exportation" subventionné par la Région (du 31 mars au 2 juin 1987).
- I.T.I. : la Région Wallonne a signé une convention avec International Tradeinvest Institute, principal institut de formation en commerce extérieur pour un montant de 1,8 million FB. Il s'agit pour la Région Wallonne de prendre en charge 50 % du montant des frais de participation pour des PME wallonnes qui envoient des participants aux séminaires de formation organisés par l'I.T.I. dans toute la région wallonne. 54 entreprises ont participé aux programmes de formation de l'I.T.I.

**3.2. PROGRAMME DE MISE A DISPOSITION DE SPECIALISTES EN COMMERCE EXTERIEUR POUR LES P.M.E. (S.C.E.)**

Le Comité d'accompagnement du programme a retenu 42 experts parmi les 109 candidatures introduites.

22 entreprises ont souhaité participer au programme, 11 parmi elles ont été sélectionnées.  
3 audits ont été réalisés, 3 autres sont en cours de réalisation.

### 3.3. FORMATIONS SPECIALISEES EN WALLONIE POUR DES ETRANGERS

- I.F.I.T. : l'Institut de Formation Internationale au Transport s'est vu octroyer une subvention de 1.725.000 FB pour la présentation et la promotion du secteur wallon des transports et communications dans ses formations avec identification des besoins des pays concernés et élaboration d'un document de promotion.
- STAGES "ENERGIE" - SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : Présentation par la Région au Sommet Francophone de Québec d'un projet de formation de gestionnaires locaux de l'énergie, pour les pays du Sud.
- STAGE O.I.T. : accueil d'un stage organisé par le Bureau International du Travail pour les responsables d'investissements dans le secteur de l'éducation. (dès le 5/9, Philippines - Malaisie - Thaïlande - Tunisie - Ethiopie - etc...)
- PROJET de confier à CIFOP, FABRIMETAL et au CEBEDEAU la préparation de formation spécialisée pour cadre de P.V.D. dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. La collaboration avec l'A.G.C.D. est en cours d'examen pour la réalisation de ces programmes.

**4..ENCOURAGER****4.1. A.R. 123 "COMMERCE EXTERIEUR"**

391 dossiers ont été introduits depuis fin 1983; en 1987, on compte 47 nouveaux dossiers.

268 conventions ont été signées depuis fin 1983; en 1987, six conventions ont été signées.

85 sont en cours de procédure.

**4.2. REALISATION DE CARTES DE VISITE AUDIOVISUELLES DANS LES PME**

29 demandes ont été introduites, 12 dossiers sont en cours d'examen et 2 dossiers sont acceptés par le Comité d'accompagnement (Duchatelet et GEBA)

**4.3. GROUPEMENTS A L'EXPORTATION**

AGRISUD : - subvention pour une étude projet-type de ferme d'élevage en Tunisie.

- Appui pour accueil de visiteurs étrangers au S.I.A. (février 1988)

ESOWAL : aide pour la participation à l'ISES Solar Exhibition (Hambourg)

WALTRAD : convention pour l'installation d'une antenne en Turquie (TURWAL)

SIBEA : poursuite du soutien à l'antenne d'Alger

Union des Fabricants d'Armes de Liège : aide pour la participation à la foire GAME FAir de Chambord.

+ mise à disposition d'un universitaire de la DARE pour les activités d'AGRISUD, ESOWAL, HYDROWAL, ENERGIUM, SIBEA, PROCHAR

+ idem pour GEMCO, ARIA, PROMOPTICA

+ diffusion d'informations sur Promoptica et Gemco dans la revue du Korean Trade.

#### 4.4. PARTICIPATION A DES FOIRES SPECIALISEES

- A. Salon des Inventeurs, Genève (3-12 avril), 10 participants ont été sélectionnés sur base des dossiers introduits. 7 prix ont été décernés aux participants wallons.
- B. China Coal, à Beijing (7-12 mai), participation du groupement PROCHAR représentant ses membres (160 contacts spécialisés)
- C. Laser Opto, Munich (20-26 juin), 8 participants dans le cadre de P.F.UMOPTICA
- D. U.I.A. Brighton (Exposition de l'Union Internationale des Architectes, (13-16 juillet), 7 participants du secteur de la construction et des technologies du bâtiment.
- E. SPACE (1er Salon de la Production Agricole), Rennes (18-20 septembre), 11 participants + mission ministérielle agro-alimentaire.
- F. SITEF, Toulouse (29/9 au 4/10), 4 participants du secteur des biotechnologies + colloque spécialisé bio, forum industriel (Lombardie, Catalogne, Midi-Pyrénées, Région Wallonne) et mission ministérielle.

#### 4.5. VOYAGES D'AFFAIRES ET JOURNEES DE CONTACT

- A. Matchmaker Israël, Bruxelles (25-27 février) contacts entre industriels;
- B. Mission ministérielle néo-céramiques, Japon (3-12 mars), avec participation de la S.R.I.W. et NEOCERAM et de l'INISMA;
- C. Visites chinoises de la Commission d'Etat des Sciences et Technologies (mars), du Henan (avril), du MOFERT (mai, à l'occasion de la commission mixte) et du SABMI (septembre); le jumelage avec la Province du Henan a été accepté par les autorités chinoises et sera formalisé avant fin 1987.
- D. Semaine wallonne, Toulouse (27 mars-4 avril), 9 participants avec présentation-vente dans deux grands magasins (introduction sur le marché pour 4 d'entre eux) + exposition CACEF aux Galeries Lafayette et mission ministérielle consacrée à l'agro-alimentaire;  
En suivi, visite d'entreprises toulousaines dans le cadre d'une semaine alimentaire auprès des établissements Mesdagh (juin 1987)

- E. Journées techniques, Budapest (6-7avril), 7 participants dans le secteur des produits, équipements, procédés et technologies destinés à l'industrie agro-alimentaire, avec accompagnement de scientifiques;
- F. Invitation d'une importante délégation sud-américaine spécialisée dans les biotechnologies dans le cadre du séminaire CEE-Amérique Latine (24 et 30 avril, quelque 30 personnes);
- G. Invitations de personnalités étrangères à l'espace wallon de Flanders Technology (mai) - Nordrhein-Westfalen, Baden-Württemberg, Catalogne, Québec, Midi-Pyrénées, Hongrie, ambassadeurs ACP + visites de Berlin Ouest, Basse-Saxe, Nord-Pas de Calais, pays Basque;
- H. Mission ministérielle en Baden-Württemberg (18-22 mai), 16 entreprises participantes ainsi que 10 personnalités scientifiques;
- I. Mission "élevage, distribution d'eau et hydraulique rurale" en Algérie dans les wilayas d'Oran et Tipasa (4 entreprises-juin);
- J. Visite d'une délégation bavaroise à la Foire de Libramont (juillet);
- K. Mission ministérielle à Moscou avec contacts au GKNT et à l'Académie des Sciences (juillet);
- L. Visite en Wallonie d'une délégation soviétique du Conseil des sociétés scientifiques et techniques (août).
- M. Pré-mission Maryland et Catalogne (septembre)
- N. Participation aux missions OBCE en Hongrie (agro-alimentaire), Turquie (multi-sectorielle), Autriche (Traders).

#### **4.6. PARTENARIAT INDUSTRIEL OUTRE-MER**

##### **A. Amplification des relations avec le C.D.I.**

Huit projets ont été engagés au niveau des études de viabilité.

Un projet a été engagé au niveau de la réalisation/exploitation industrielle.

Une dizaine de projets sont en cours d'examen.

Concertation en cours avec l'AGCD pour la réalisation des projets.

Plusieurs exposés ont été présentés en Wallonie à des groupes industriels et information de divers pays/régions étrangers.

##### **B. Etudes d'identification**

- Tchad (abattoirs)
- Fouta Djallon (Guinée)
- Tunisie (ferme d'élevage)
- Sénégal (collaboration avec le Ministère du Développement Rural)
- Zaïre (étude d'opportunité d'une présence wallonne)

#### **4.7. APEX (Association en Participation en Exportation)**

Convention d'association en participation entre la Région Wallonne et la société Cross pour la commercialisation de casques Lazer, ainsi qu'avec la société B.N. pour l'exploitation du G.L.T.

Il s'agit d'une première de ce type, d'autres projets sont en cours d'examen. Une directive, reprenant les critères d'octroi du programme APEX, est en cours d'élaboration. Un groupe de travail a été constitué.

#### **4.8. S.I.E. : Secrétariat d'Intendance à l'Exportation**

- Examen des services rendus par les S.I.E. aux PME
- Renouvellement des conventions avec les centres-relais de Wallonie (IPCM -BEPN - Chambre de Commerce du Brabant Wallon et Chambre de Commerce de Libramont)
- Diverses actions ponctuelles telles les rendez-vous avec les PME n'ayant aucune expérience à l'exportation.

## **5. COORDONNER**

### **5.1. ACTIONS COMPLEMENTAIRES ENTRE INSTANCES NATIONALES ET REGIONALES**

- participation au Groupe Japon (M.A.E.) et à la réunion annuelle MAE-MITI, la mission régionale "céramiques " en constituant un suivi;
- participation au groupe de concertation sur la coopération scientifique internationale (SPPS);
- association à l'élaboration du programme d'actions de l'O.B.C.E.;
- participation au groupe de coordination européenne et à la CEI-CEE.

### **5.2. COORDINATION DES ACTEURS WALLONS EN MATIERE DE COMMERCE EXTERIEUR**

- participation de la DARE aux travaux et activités de certains clubs d'exportateurs;
- participation à la mission du Club Liégeois des Exportateurs en Asie du S.E., à la journée du commerce extérieur à Tournai et au salon Initiatives (Objectif Monde);
- coopération avec WALTRAD et les groupements (cfr supra), de même qu'avec les fédérations (cfr Fabrimétal au SITEF)

### **5.3. COHERENCE DES ACTIONS AVEC LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

- revue commune (W+B);
- exposition commune (CACEF), notamment présentée à Québec lors du Sommet francophone;
- utilisation conjointe des délégations par le CGRI et la DARE (Québec, Paris, Kinshasa, Genève);
- valorisation des complémentarités par des actions conjointes (Sommet francophone, pré-mission Colombie, participations croisées aux commissions mixtes);
- diffusion par la DARE d'opportunités émanant de la Communauté, comme les formations données par l'Ecole internationale de Bordeaux (ACCT).

#### 5.4. PARTENARIATS BILATERAUX

- Suivi de la coopération bilatérale Wallonie-Québec :
  - visites ministérielles : Mr. Mac Donald (janvier 1987),  
Mr Gobeil (mai 1987)
  - Missions québécoises en Wallonie : mission emploi (février 1987), mission I.N.O. (mars 1987) mission d'industriels à Flanders Technology, mission technique d'élevage de bovins (septembre 1987)
  - Mission wallonne à Québec : mission pisciculture (juil. 1987)
  - 4ème session du Groupe d'orientation de La Coopération économique à Québec (mars 1987)
  - Exposition CACEF à l'occasion du Sommet francophone à Québec (septembre 1987)
  - Echanges de jeunes via l'agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse.
- Déclaration d'intention avec la Catalogne (12 mai)
- Projets avec l'Etat brésilien du Minas Gerais et la ville de Rio. (biotechnologie)

#### 5.5. ACTIONS MULTILATERALES

##### 5.5.1. Sommet de la Francophonie

A l'occasion de la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français, le Ministre Liénard est intervenu devant le Sommet, synthétisant les propositions de la Région et annonçant une contribution de sa part à concurrence de 50 millions FB dans le cadre des réseaux "agriculture", "énergie", et "information scientifique et technique" auxquels ont été associés des experts de la Région Wallonne.

### 5.5.2. Association de la Région dans les organismes internationaux

- Benelux : Commission de coopération transfrontalières
- OCDE : Commission de politiques régionales
- Conseil de l'Europe : Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux, sessions spécialisées.
  
- PED : Pôle Européen de Développement  
Participation à la commission permanente de coordination ainsi qu'à tous les groupes de travail et commissions.
  
- PDI : Programme de Développement Intégré  
Coordination de l'action des quatre intercommunales (SPI, BEPN, Intersud, Idelux), des deux opérateurs techniques (CER et FRW) et des différents cabinets régionaux impliqués dans le PDI.  
Présidence du Comité d'Evaluation CEE - RW - CF - C.GERM - M. Agriculture.

### 5.5.3. Conseil des Régions d'Europe

Vice-présidence du C.R.E. pour Monsieur le Ministre. Réunions de Bureau à Paris (février) et Cardiff (septembre).  
Comité Permanent à Venise (mai)  
Organisation du Forum Européen des Biotechnologies en mars à Liège (200 participants issus de 35 régions européennes).  
Co-présidence du G.T. "innovation technologique et PME" avec la Catalogne.  
Organisation des Assises des Régions d'Europe en novembre à Bruxelles, en collaboration avec la Région flamande.  
Installation d'une antenne permanente (8 personnes) du CRE à Bruxelles, à l'initiative de la Région Wallonne.

## RELATIONS EXTERIEURES

On m'a demandé d'actualiser l'exposé que j'avais fait l'an dernier concernant la politique des relations extérieures et les actions menées en cette matière. Bien que le temps qui m'a été laissé entre cette demande et la réunion de cette commission soit très court, j'ai le plaisir de vous remettre un bilan très détaillé des actions menées en relations extérieures depuis le début de cette année. J'attire l'attention des membres sur le fait que ce bilan s'arrête au 30 septembre 1987 et n'est donc pas le reflet de toutes les actions qui ont été menées depuis ou seront encore menées jusqu'à la fin de cette année. Je voudrais commenter de la façon suivante le rapport détaillé qui vous sera remis.

### Introduction.

En avril 1986, j'ai choisi comme thème mobilisateur de nos actions en matière de relations extérieures l'expression "mettre le monde dans la tête des wallons". Toutes nos actions découlent de trois principes à savoir : la sélectivité, la complémentarité et la cohérence.

En septembre 1986, en concertation avec tous les acteurs du commerce extérieur en Wallonie, a été établi le programme 1987 s'inspirant de ces trois grands principes.

En février 1987, j'ai priorisé l'ensemble de nos actions en relations extérieures selon un plan logique en cinq étapes :

1. sensibiliser,
2. informer,
3. former,
4. encourager,
5. coordonner.

Enfin, en septembre de cette année, le programme 1988 a été élaboré en pleine concertation avec les acteurs du commerce extérieur.

### 1. Sensibiliser.

Huit actions principales ont été menées cette année, dont on retiendra surtout la mise en route effective du Tour d'Europe des Jeunes dans le cadre du Conseil des Régions d'Europe, le programme "mémorant" pour les étudiants de dernière année en sciences économiques, la mise à disposition de valisettes diplomatiques pour les jeunes partant à l'étranger pour parfaire leur formation et la participation de la Région Wallonne dans le Train Bruxelles - Moscou - Pékin. Au total, 168 jeunes ont bénéficié de nos actions à ce jour.

## 2. Informer.

Dix actions ont été lancées ou poursuivies cette année, qui se sont traduites par l'édition et la distribution de dix revues ou plaquettes spécialisées d'information en matière de relations extérieures. Je signalerai ici particulièrement, l'élaboration d'une newsletter mensuelle d'information éditée par l'Administration des Relations Extérieures du Ministère de la Région Wallonne et diffusée auprès de 2.000 opérateurs des relations extérieures en Wallonie.

## 3. Former.

En cette année du commerce extérieur, six programmes de formation ont été mis au point qui ont concerné une centaine d'entreprises. Signalons notamment la mise en route du programme de mise à disposition de spécialistes en commerce extérieur dans les P.M.E. qui a permis notamment d'agrèer 42 experts spécialisés dans le commerce international.

## 4. Encourager.

Parmi les différentes actions d'assistance technique et/ou financière aux entreprises, relevons particulièrement que six entreprises ont bénéficié de la mise à disposition d'un cadre spécial temporaire dans le cadre de l'arrêté royal 123, que 29 entreprises ont introduit une demande pour bénéficier d'une carte de visite audio-visuelle, que 37 actions ont été organisées avec l'étranger réunissant 53 entreprises wallonnes dans la participation dans des foires et salons spécialisés à l'étranger, permettant à 36 entreprises d'avoir des rendez-vous d'affaires lors de missions économiques et mettant en relation une centaine d'entreprises wallonnes lors de la visite de sept délégations étrangères.

Enfin, neuf conventions ont été passées dans le cadre de notre accord avec le Centre pour le Développement Industriel issu des accords de Lomé et deux conventions d'association en participation à l'exportation dans le cadre des efforts fournis par des entreprises pour promouvoir un nouveau produit et/ou prospecter un nouveau marché à l'étranger.

## 5. Coordonner.

Les actions de la Région Wallonne tant dans les commissions et groupes de travail au niveau national qu'au niveau international, tant en ce qui concerne la coopération bilatérale que la coopération multilatérale avec des Régions étrangères, ont été multiples. Mettons en évidence la poursuite d'une fructueuse collaboration commerciale et technologique avec la Province de Québec, la mise en route véritable du programme de mise en valeur du Pôle de Développement Européen dans le Sud-Luxembourg et la mise en route du volet extra-agricole du Programme de Développement Intégré du Sud-Est de la Belgique, la participation active de la Région Wallonne lors du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Québec en septembre, débouchant sur l'engagement de la Région Wallonne dans divers programmes en Afrique pour un montant global de 50 millions et enfin, le rôle éminent tenu par la Région Wallonne au sein du Conseil des Régions d'Europe qui s'est traduit par la mise à disposition d'une antenne permanente du Conseil des Régions d'Europe à Bruxelles dotée de huit personnes, l'organisation d'un Forum Européen des Biotechnologies réunissant 200 participants issus de 35 Régions, en mars, à Liège et enfin, l'organisation à Bruxelles en novembre prochain, en collaboration avec la Région Flamande, des Assises des Régions d'Europe où plus de 400 participants issus de 120 Régions européennes sont attendus.

A l'énoncé de ces différentes actions, vous conviendrez aisément que la mise en route d'une politique de la Région en matière de relations extérieures de manière structurée et cohérente n'a certainement pas diminué le nombre d'actions qui ont été entreprises, bien au contraire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brau', with a long horizontal flourish extending to the left.

I. PARTICIPATION BELGE AUX PROGRAMMES EUROPEENS DE R-DA. EUREKA1. Projets à participation wallonne (8)1. Projet EU 16

Titre: European Silicon Structures (ES2) (conception automatique de circuits intégrés à la demande et fabrication par écriture directe sur tranche de silicium).

Budget et durée 47 MECU - 3 ans

Participants :

British Aerospace (RU)

Brown Boveri (CH)

Olivetti (I)

Philips (NL)

Saab (S)

Telefonica (E)

Bull (F)

SDM (B) Société de microélectronique, LOVERVAL

2. Projet EU 61

Titre: MOSES (Multi-Media Open Standard European System) (Développement des services de renseignements multi-média avec intégration des caractéristiques multi-média dans l'ensemble de la chaîne des équipements).

Budget et durée 75 MECU - 3 ans

Participants :

BULL (F) (maître d'oeuvre)

ICL (RU)

COPERNIQUE (F)

SDM (B) Société de micro-électronique, LOVERVAL

## 3. Projet EU 107

Titre: Production of precursors for high performance ceramic materials by wet chemistry (les nouvelles céramiques possèdent d'excellentes qualités mécaniques (résistance à la fatigue), électriques et optiques, ainsi qu'une résistance exceptionnelle aux températures élevées et à la corrosion).

Budget et durée 2 MECU - 3 ans

Participants :

MENOTHERM (A) (maître d'oeuvre)

TITACERAM (B) et ULB Nivelles.

## 4. Projet EU 111

Titre: STABINE - Development of an advanced power generation system, compounding a Diesel cycle to that of an industrial gas turbine (développement d'un type perfectionné de générateur qui combinerait un cycle diesel à celui d'une turbine à gaz industrielle)

Budget et durée + 40 MECU - 5 ans (1ère phase : 2 ans)

Participants :

C.E.A. (F)

STABINE (F)

CMI (B) cockerill mechanical industrie

B. BRITEI. Projets à participation wallonne (11)1. Secteur 1 : " Reliability, wear and deterioration "

Subdivision : Nouvelles techniques pour le revêtement et le traitement de surface.

"Etude et amélioration des procédés de revêtement électrochimique à base de silicium et d'aluminium sur les aciers".

Réf. projet : 1149 - 1 - 85

- Ce projet a pour but de mettre au point un procédé de revêtement électrochimique pour l'acier à partir de couches riches en aluminium et en silicium d'une épaisseur comprise entre 1 et 100 micromètres. Le procédé sera soumis aux tests standards de dureté et de résistance à la fatigue, à l'abrasion et à la corrosion dans des milieux hostiles.

adresse

J. Simon  
La trempe Superficielle  
Rue du Commerce, 11  
B - 1400 Nivelles  
Belgium

Tel. : +32(67)213081  
Tlx. : 57452  
Tfax : +32(67)219214

autres participants

- Ecole Polytechnique d' Athènes GH
- Centre de Recherche de l'Industrie Belge de la Céramique B
- ENS Mines de Saint Etienne F

2. Secteur 2 : "LASER TECHNOLOGY"

Subdivision : Recherche dans le domaine des interactions entre rayons laser et matériaux.

"Traitement de surface au laser CO<sub>2</sub> des céramiques en vrac et des revêtements en céramique".

Réf. projet : 1346 - 2 - 85

- Le but du projet est de mener des recherches dans les traitements de surface au laser pour obtenir une fusion rapide et auto-extinguible permettant d'améliorer les propriétés physiques et mécaniques des surfaces.

adresse

J.P. Dumas  
Laboratoires de Marcoussis  
Centre de Recherches CGE  
F - 91640 Marcoussis  
France

Tel. : +33(1)64491238  
Tlx : 692415  
Tfax : +22(1)64490694

autres participants

- Deutsche Verband für Schweisstechnik acting for Universität Dortmund D
- Centre de Recherches de l'Industrie de la Céramique B
- Société d'Etudes de Machines Thermiques (SEMT) F

3. Secteur 4 : "New testing methods"

Subdivision : Contrôle de l'usure des machines.

"Développement de senseurs pour équipement de contrôle dans la découpe des métaux".

Réf. projet : 1378 - 4 - 85

- Le projet a pour but de mettre au point un système universel modulaire constitué de senseurs, de matériels informatiques et de logiciels informatiques d'interprétation. Ce système pourra être appliqué à un grand nombre de machines-outils à commande numérique pour les opérations suivantes : fraisage, tournage, perçage et autres opérations à broches multiples.

adresse

H.P. Schneider  
Krupp Widia GmbH  
Münchenerstrasse 125-127  
D - 4300 Essen 1  
Germany

Tel. : +49(202)7240569  
Tlx. : 85718-0  
Tfax : +49(201)7240529

autres participants

- Fabrique Nationale Herstal
- RWTH, Aachen

4. Secteur 5 : "CAD/CAM and mathematical modelling"

Subdivision : simulation de moulage par injection

"Simulation numérique de moulage par injection et prévision de contraction en vue de la conception et de l'optimisation assistées par ordinateur de composants industriels d'automatisation".

Réf. projet : 1256 - 5 - 85

- Le projet a pour but de mettre au point un outil conceptuel qui intégrerait des propriétés de matériaux, des données géométriques, etc. afin de permettre au concepteur de composants plastiques de mieux estimer la faisabilité et la forme du produit élaboré.

adresse

G. Duranthon  
LA TELEMÉCANIQUE  
av. du Maréchal Joffre, 33  
F - 92002 Nanterre Cedex  
France

Tel. : +33(1)47259608  
Tlx. : 612666  
Tfax : +33(1)47290867

autres participants

- Univ. Catholique de Louvain
- Univ. College of Wales  
Aberystwyth

5. Secteur 5 : "CAD/CAM and mathematical modelling"

Subdivision : Techniques assistées par ordinateur pour la conception de procédés industriels de fabrication spécialisés.

" Conception et optimisation assistées par ordinateur à chambres de coupure pour disjoncteurs de circuits haute tension".

Réf. projet : 1239 - 5 - 85

- Le projet a pour objectif de réduire ou de supprimer le temps consacré aux essais des prototypes en mettant au point une méthode de conception assistée par ordinateur applicable aux chambres de coupure pour disjoncteur d'une tension comprise entre 72 et 300 KV, d'une intensité de 12 à 60 KA et d'une puissance maximale de 30 GW.

adresse

M. Barrault  
Merlin Gérin  
F - 38050 Grenoble Cedex  
France

Tel. : +33(76)576060

Tlx. : 320842

autres participants

- Univ. Liège
- Nuova Magrini Galileo

6. Secteur 5 : CAD/CAM and mathematical modelling

Subdivision : Analyse structurelle avancée

" Introduction de phénomènes d'instabilité et de plasticité dans un projet de conception assistée par ordinateur pour des structures métalliques".

Réf. projet : 1342 - 5 - 85

- Ce projet a pour objectif d'introduire l'instabilité et la plasticité dans la conception et l'analyse de structures en acier.
- L'Université de Liège a mis au point un programme d'analyse non linéaire qui s'adresse surtout aux P.M.E.

adresse

V. De Ville  
Institut du Génie Civil  
Université de Liège Service MSM  
Quai Banning 6  
B - 4000 Liège  
Belgium

Tel. : +32(41)520180

Tlx. : 41488 LHCH B

autres participants

- Bureau d'Etudes Greisch I
- Arbed S.A. L
- Ateliers de Braine-le-Comte et Thiriau Réunis B

7. Secteur 6 : "Polymers, composites and new materials"

Subdivision : Polymères biocompatibles

" Nouveaux polymères biocompatibles basés sur le mimétisme des membranes cellulaires".

Réf. projet : 1044 - 6 - 85

- Le projet vise fondamentalement à produire toute une gamme de polymères dont la surface possède des propriétés qui les rendent hémocompatibles et biocompatibles (grâce à la présence de phosphorylcholine).

<u>adresse</u>	<u>autres participants</u>	
D.B.K. Evans	- Univ. London	UK
Biocompatibles Ltd.	- IRE - Celltarg	B
Wellington House	- Royal Free Hospital	UK
4-10 Cowley Road		
UK - Uxbridge UB8 2XW		
United Kingdom		
Tel. : +44(895)72601		
Tlx. : 8950511 Re : Mail Box 2227 2001		
Tfax : +44(895)71797		

8. Secteur 8 : "Catalysis and particle technology"

Subdivision : Synthèse de nouvelles zéolites.

" Préparation de nouvelles zéolites pour le déparaffinage, l'isomérisation et l'hydratation des dérivés du pétrole obtenus par fractionnement".

Réf. projet : 1098 - 8 - 85

- Le déparaffinage du gazole et l'isomérisation de l'essence légère suscitent un regain d'intérêt : la première opération a pour inconvénient la résistance du gazole à l'épuisement, la seconde la nécessité de diminuer la teneur de l'essence en plomb. Le projet a pour objectif la mise au point de catalyseurs plus puissants qui permettraient une meilleure sélectivité et une t° de fonctionnement plus basse pour l'isomérisation des essences légères.

<u>adresse</u>	<u>autres participants</u>
G. Blu	- ENS Chimie de Montpellier
GERTH	- Univ. Karlsruhe
Av. de Bois Preau 4	- Univ. Catholique de Louvain
F - 92502 Rueil-Malmaison	
France	
Tel. : +33(1)7526588	
Tlx. : 203050	
Tfax : +33(1)47323092	

9. Secteur 8 : "Catalysis and particle technology"

Subdivision : Synthèse de nouvelles zéolites.

" Désalumination de zéolites pour la mise au point de catalyseurs à sélectivité renforcée".

Réf. projet : 1119 - 8 - 85

./...

- L'activité des catalyseurs d'aluminosilicate cristallin dépend de leur acidité et des propriétés sélectives de leur forme moléculaire. Le projet a pour but de mettre au point des catalyseurs à sélectivité renforcée.

adresse

J. Rostrup-Nielsen  
Haldor Topsoe A/S  
Research & Development  
Nymollevej 55  
DK - 2800 Lyngby  
Denmark

Tel. : +45(52)878100  
Tlx. : 37444  
Tfax : +45(2)878494

autres participants

- Facultés Univ. N.D.  
La Paix Asbl

B

10. Secteur 8 : Catalysis and particle technology

Subdivision : Rejets de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>

" Suppression simultanée de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub> grâce à des procédés catalytiques secs"

Réf. projet : 1428 - 8 - 85

- Les procédés employés actuellement ne permettent pas de réduire simultanément les taux de concentration en NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub> sans avoir recours aux systèmes "humides".

adresse

A. Zecchin  
Enichem Anic SpA.  
Piazza Boldrini 1  
I - 20097 San Donato Milanese  
Italy

Tel. : +39(2)5204961  
Tlx. : 310246  
Tfax : +39(2)511381

autres participants

- Snamprogetti SpA  
- AGIP  
- Univ. degli Studi di Bologna  
- Univ. Catholique de Louvain  
- National Institute for Higher Education

I

I

I

B

IRI

11. Secteur 9 : New production technologies suitable for products made from flexible materials

Subdivision : Assemblage automatisé de matériaux flexibles pour la fabrication de produits finis.

" Accessoires et senseurs pour le pliage destinés aux machines à coudre à production mixte".

Réf. projet : 1033 - 9 - 85

- La recherche et le développement seront axés sur la couture automatique des manches ouvertes, coutures de manches et des coutures de côté, le pliage à la chaîne, plis, l'assemblage des cols et/ou des ceintures. Les deux premières années, la recherche portera sur le vêtement simple. Les deux dernières

années seront consacrées à des articles vestimentaires plus sophistiqués.

adresse

F. Krowatschek  
 Institut für Bekleidungsma-  
 schinen  
 Ringstrasse 21  
 D - 5100 Aachen-Brand  
 Germany  
 Tel. : +49(241)520190  
 Tlx. : 8329672

autres participants

- Inst. für textile Messtechnik D
- MSI Nähautomaten Entwickl. GmbH D
- Julien S.A. B
- TNO Vezelinstituut, Delft NL
- Arbeitsgemeinschaft Bekleidungsindustrie D

C. RACEI. Projets à participation wallonne (3)1. Subscriber premises reference model

Modèles de référence pour locaux destinés à l'installation d'un central téléphonique

Participants

- ACEC CHARLEROI	B
- BARCO industries N.V. Kortrijk	B
- BELL TELEPHONE MFG CO Anvers	B
- GTE ATEA N.V. Gand	B
- GEC INFORMATION SYSTEMS	UK
- AEG AG	D
- AT&T EN PHILIPS TELECOM. BEDRIJVEN BV	NL
- CGCT	F
- CSELT	I
- DEUTSCHE THOMSON-BRANDT GMBH	D
- FATME SPA	I
- GEC TELECOMMUNICATIONS LTD.	UK
- INTERMETALL - DEUTSCHE ITT IND. GMBH	D
- ITALTEL TELEMATICA	I
- JEUMONT-SCHNEIDER	F
- LTT	F
- NIXDORF COMPUTER AG	D
- PHILIPS INTERNATIONAL	NL
- PLESSEY COMPANY PLC	UK
- SAT	F
- SGS MICROELETTRONICA SPA	I
- SIEMENS AG	D
- STANDARD ELECTRIC LORENZ AG	D
- STANDARD ELECTRICA SA	E
- STC PLC	UK
- TELENORMA	D
- TELETTRA ESPANOLA SA	E
- TELETTRA SPA	I
- THOMSON CSF	F
- THORN EMI	UK

2. IVICO

Vidéos intégrés CODEC

Participants

- ACEC CHARLEROI	B
- CSELT	I
- BBC	UK
- BRITISH TELECOM - RESEARCH	UK
- DR. NEHER LABORATORIES PTT	NL
- GEC PLC	UK
- HEINRICH HERTZ INSTITUT GMBH	D
- ITALTEL	I
- NATIONAL TECHNICAL UNIVERSITY OF ATHENS	GR

- PLESSEY COMPANY PLC UK
- SGS MICROELETTRONICA SPA I
- SWEDISH TELECOM ADMINISTRATION SW

3. Polymeric optical switches

Commutateurs optiques polymères

Participants

- ACEC CHARLEROI B
- AKZO RESEARCH INTERNATIONAL BV NL
- BARR & STROUD LTD UK
- DR. NEHER LABORATORIES PTT NL
- ERA TECHNOLOGY LTD UK
- PILKINGTON PE UK

D. ESPRITI. Projets à participation wallonne (7)1. Replay & Evaluation of software development plans using higher - order matasystems (replay)

Réf. : 1550/1598

Participants

UNIV. CATH. LOUVAIN	B
INFORMATIQUE INTERNAT.	F
ALPHA SAI	GR
CERT	F
CRI-COMPUTER RESOURCES INTL.	DK
EXPERT SOFTWARE SYSTEMS	B

2. A pcte host-target distributed testing environment

Réf. : 1535

Participants

UNIVERSITE DE LIEGE	B
BULL S/A	F
CHORUS-SYSTEMES	F
DELPHI SpA	I
FERRANTI ELECTRONICS LTD.	UK
PHILIPS/TRT	F

3. Submicron cmos technology

Réf. : 554

Participants

UNIV. CATH. LOUVAIN	B
CNET	F
BRITISH TELECOM	UK
CII-HB	F
IMEC	B
MATRA	F
SGS ATEs	I

4. Molecular engineering for optoelectronics

Réf. 443

Participants

UNIV. DE NAMUR	B
CNET	F
ICI PLC	UK
THOMSON CSF	F

5. An advanced support environment for method driven development and evolution of packaged software

Réf. : 510

Participants

UNIV. CATH. LOUVAIN	B
INFORMATIQUE INTERNATIONALE	F
CERT	F
GENERICs LTD	IRL
GMD	D
BIOMATIK	D
INDUSTRIE COMMERCE	D

6. Broad site local wideband communication system

Réf. : 73

Participants

ACEC	B
FRANCE-CABLE	F
ITT BTMC	B
SG2	F
STOLLMAN & CO	D
UNIV. DE LIEGE	B

7. Open cam system allowing modular integration into factory management of workshop structured in functional cells with varying levels of automation

Réf. : 418

Participants

FN	B
CENTRE D'INFORMATIQUE GEN.	B
LOGICA	UK
MATRA	F
OLIVETTI OCN	I
OLIVETTI RTM	I
PROCOS	DK
UNIV. OF BORDEAUX	F

E. BIOTECHNOLOGIES (programme 1985-1989)

I. Projets à participation wallonne (7)

1. Secteur 1.3. : Computer Models

Advanced monitoring and computer control of biotechnological processes.

Réf. : BAP - 0032 - B

Participant

G. BASTIN  
 Université Catholique de  
 Louvain  
 Bâtiment Maxwell  
 Place du Levant 3  
 B - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
 Tel. : +3210432591  
 Tlx : 59315 TELHY B

Autres participants : F, I.

2. Secteur 2.2.:Preservation techniques

Development of improvement techniques for the preservation of fungal strains of biotechnological importance.

Réf. : BAP - 0028 - UK  
 (MULTIPARTY CONTRACT)

Participant

G.L. HENNEBERT  
 Université Catholique de Louvain  
 Lab. de Mycologie Systématique et  
 Appliquée  
 3, Place Croix du Sud, Bte 8  
 B - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
 Tel. : +3210433742  
 Tlx : 59037 UCL B

Autres participants : F, UK,  
 et Institut d'Hygiène et  
 d'Epidémiologie à Bruxelles.

3. Secteur 2.1.1. : Development of bioreactors

Control of the microenvironment of biocatalysts by coimmobilization.

Réf. : BAP - 0069 - B

Participant

P.G. ROUXHET  
 Université Catholique de Louvain  
 Unité de Chimie des Interfaces  
 1, Place Croix du Sud  
 B - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
 Tel. : +3210433587  
 Tlx : 59037 UCL B

Autre participant : D

4. Secteur 2.1.3. : Protein Design

DD-peptidases and B-lactamases. From gene expression to protein engineering.

Réf. : BAP - 0197 - B

ParticipantAutre participant : UK

J.M. GHUYSEN  
University of Liège  
Microbiology Department  
Institut de Chimie B6  
B - 4000 SART TILMAN  
(LIEGE 1)

Tel. : +3241561395  
Tlx : 41397 UNIVLG B

5. Subprogramme II - Genetic Engineering of Agricultural species.

Mitochondrial molecular genetics in relation to crop improvement.

Réf. : BAP - 0019 - B

ParticipantAutres participants : F, UK, NL.

M. BRIQUET  
Université Catholique de  
Louvain  
Faculté des Sciences Agronomiques  
Laboratoire d'Etude de l'Hérédité  
Cytoplasmique  
Place Croix du Sud 1  
B - 1348 LOUVAIN-LA- NEUVE

Tel. : +3210433615  
Tlx : 59037 UCL B

6. Subprogramme II - In vitro Evaluation of the Toxicity and Pharmacological Activity of Molecules.

Reconstruction in vitro of human skin for pharmacological and toxicological studies.

Réf. : (CONTRACT UNDER NEGOTIATION)

ParticipantAutres participants : F, D, UK.

C.M. LAPIERE  
Dept. de Dermatologie  
Hôpital de Bavière  
B - 4020 LIEGE

Tel. : +3241433975  
Tlx : 41397 UNIVLG B

./...

7. Subprogramme II - In Vitro Evaluation of the Toxicity and Pharmacological Activity of Molecules

New in vitro integrated approach to pharmaco-toxicology and metabolism in cancer chemotherapy

Réf. : (CONTRACT UNDER NEGOTIATION)

Participant

Autres participants : IRL, F.

M.B. ROBERFROID  
Université Catholique de  
Louvain  
Unité de Biochimie Toxicologie  
et Cancérologie  
BCTC 73.69  
B - 1200 BRUXELLES  
Tel.:3227647369  
Tlx :23722 UCLWOL B



Upgrading of products from pyrolyse plant (continuation of activity from previous programme

Réf. : 022-B 50.000 Nov.85-Oct.86

adresse

B. DELMON  
Université Catholique de Louvain  
Unité de Catalyse et Matériaux  
Divisés

Further developments of the AVSA biomass gasification process

Réf. : 0104-B 150.000 Aug.86 - Jul.89

adresse

H.A. Masson  
Institut National des Industries Extractives  
(INIEX)  
Rue du Chera 200  
B-4000 Liège

2. Solar energy applications to buildings solar radiation data

2.1. Solar energy

Project PASSYS

Réf. : EN3S-0029B 1.4.86 - 1.4.89

adresse

W.T.C.B. Tel. 02/653.88.01  
Av. Pierre Holoffe Tlx. 25682 CETEX B  
B-1342 Limelette

Project PASSYS

Réf. : EN3S-0048-B 1.7.86 - 1.7.89

adresse

A. DUPAGNE  
Université de Liège Tél. 041/520180 ext.367/389  
I.E.M.A. Tlx. 41398 UNIVLG B  
15 av. des Tilleuls  
B-4000 Liège

COLLABORATIONS AVEC L'E.S.A.

A.C.E.C.	CORSYS	NEW TEC COMPANY
AMOS	DAISY SYSTEMS CORP.	O.I.P.
A.E.G.-TELEFUNKEN	DATA DOCUMENTS	PATSCENTRE BEN.
AGFA-GEVAERT	DIGITAL ART.	R.U.G.
AMPEX	DISTRIBEL	SABCA
ANSPAC	E.T.C.A.	SAIT-ELECTRONICS
BATTIÛ NV	ETS H. DESBELD	SESA
BALTEAU S.A.	EUROMATICA	SOBEMAP
BARCO NV	EUROSOFT SYSTEMS	SONACA
BELGONUCLEAIRE	EXPERT SOFTWARE SYSTEMS	SPARNEX
BELGOSPACE	F.N.	TECHNOMATICS
BETEA AUTOMATION	FERRANTI COMPUTERS	TELINDUS
BRITTE	F.L.A.G.	UNION CARBIDE
B.I.M.	HONEYWELL EUROPE	U.C.L.
BIOSPACE	I.A.L. SPACE	U.LG
CAP GEMINI	I.M.E.C.	VARIAN
C.R.T.H.	INELCO	V.D.K. SYSTEMS
C.T.N.	INSTITUT AERONOMIE SPATIALE	VON KARMAN INST.
COMAVIA	INTERNATIONAL COMPUTERS LTD	
COMPUTER SCIENCES EUROPE	K.U.L.	
COMSYS	L.M.S.	
CONTROL DATA BELG.	U.V. ASSOCIATES	

desquels il faut retenir, pour la Région wallonne :

A.C.E.C.	B.P. 4 - 6000 CHARLEROI
A.M.O.S.	rue de Londres, 28 - 4020 LIEGE
AMPEX	rue de l'Industrie - 1400 NIVELLES
BALTEAU	rue de Magnée, 54 - 4610 BEYNE-HEUSAY
BRITTE	rue de Chératte, 27 - 4470 OUPEYE
CAP GEMINI	Quai Churchill, 10 - 4020 LIEGE
C.R.T.H.	Zone industrielle de et à 6040 JUMET
DISTRIBEL	rue Godin, 33 - 4850 ENSIVAL
E.T.C.A.	rue Chapelle Beaussart, 101 - 6100 CHARLEROI
F.N.	rue Voie de Liège, 33 - 4400 HERSTAL
I.A.L. SPACE	U.LG, Parc du Sart-Tilman, Avenue Pré-Aily, 4900 ANGLEUR
SABCA	Chaussée d'Haecht, 1470 - 1130 BRUXELLES Aérodrome de Gosselies - 6200 GOSSELIES
SONACA	route Nationale 5 - 6200 GOSSELIES
U.C.L.	Place de l'Université, 1 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
U.Lg	Place du XX Août, 7 - 4000 LIEGE

## MADRID - September 1987

Proj.nr.	Projektbeschrijving	Belgische deelname	Buitenlandse deelname	Duur	Totale kost	Belgische kost
<u>Deelname aan nieuwe projecten</u>						
EU/146	ESCAPE : ontwikkeling van technologieën en technieken voor de automatische fabricage van sigaren (haalbaarheidsfase)	- VAN DER ELST (Leuven)	- <u>Nederland</u> - Duitsland - Frankrijk - Spanje	10 m.	0.5 MECU	0.06 MECU
EU/179	IDEA : realisatie van een geïntegreerde software engineering omgeving voor ADA dat nadien op een netwerk van PC's zal geïmplementeerd worden	- <u>INTECS INT.</u> (Brussel)	- Italië	3 j.	4.0 MECU	1.4 MECU
EU/180	EUROLASER : 10 kw CO <sub>2</sub> -laser modules en verwante systemen • ontwikkeling van lasermodules • ontwikkeling van hoogvermogen optische elementen • implementatie in werkstation	- CBL OPTRONICS (Gent) - METALLURGIE HOBOKEN OVERPELT (Olen)	- <u>Italië</u> - Spanje - Oostenrijk	5 j.	28 MECU	1.52 MECU
EU/181	Ontwikkeling van medicatie en hulpmiddelen voor de dragertherapie en diagnose van kwaadaardige ziekten	- <u>IRE-CELLTARG</u> (Fleurus) - INSTITUT BORDET (B)	- Duitsland	3 j.	5.0 MECU	3.38 MECU
EU/188	ASPIC : ontwikkeling van automatisatietechnieken en expertsystemen voor de controle van industriële chemische processen	- ABSY (B) - AIS (B) - SOLVAY (B) - UCB (B) - FAC. POLYTECH. MONS	- <u>Frankrijk</u>	4 j.	12.4 MECU	5.26 MECU
EU/196	FAMOS : ontwerp, ontwikkeling en installatie van een flexibel assemblagesysteem voor telefoontoestellen	- ALCATEL (Brussel)	- <u>Spanje</u> - U.K.	3 j.	3.9 MECU	-
EU/198	MEMCARE : realisatie van een volledig geïntegreerd mobiel noodhospitaal voor de onmiddellijke bijstand van de slachtoffers van catastrofes (nucleaire centrales, chemische fabrieken enz...) (haalbaarheidsstudie)	- VAN HOOL	- <u>Nederland</u>	1 j.	1.3 MECU	0.65 MECU
EU/199	CHEDYN : ontwikkeling van geavanceerde dynamische simulatiesoftware voor het simuleren van het dynamische gedrag van chemische processen	- BELSIM (Luik) - ULg (Luik)	- <u>Finland</u>	4 j.	4.0 MECU	1.1 MECU
EU/201	FUEL CELL BUS : ontwikkeling van een stadsautobus aangedreven met waterstofbrandstofcellen die qua prestatie en kost vergelijkbaar moet zijn met thans in gebruik zijnde autobussen (haalbaarheidsfase)	- ELENCO (Mol)	- <u>Nederland</u>	4 j.	2.26 MECU	1.0 MECU
EU/202	CONVENEL : ontwikkeling van een systeem voor ononderbroken stroomvoorziening, op basis van een nieuw concept	- <u>CET</u> (Luik) - RUG (Gent)	- Frankrijk	3 j.	2.44 MECU	1.22 MECU
EU/211	MECDIN : ontwikkeling van een draagbare intelligente compact-disc terminal voor de diagnose van ziekten in afgelegen gebieden	- <u>DEVLONICS</u> (Kortrijk)	- Frankrijk	4 j.	4.1 MECU	2.54 MECU
<u>Deelname aan bestaande projecten</u>						
EU/95	HDTV : ontwikkeling van systemen die de introductie van High Definition Television in de residentiële sektor toelaten. Subproject : professionele HDTV visualisatie-uitrustingen	- BARCO IND. (Kortrijk)	- <u>Nederland</u>	4 j.	180 MECU	0.5 MECU

STOCKHOLM - December 1986

Proj.nr.	Projektbeschrijving	Belgische deelname	Buitenlandse deelname	Duur	Totale kost	Belgische kost
<u>Deelname aan nieuwe projecten</u>						
EU/78	Ontwikkeling van rhizobacteriaproducten voor de promotie van de groei en de ziektecontrole in graan, zonnebloemen, suikerbieten, soyabonen, enz.	- <u>S.E.S.</u> (Tienen) - P.G.S. (Gent)	- Italië - Spanje - Oostenrijk	5 j.	2.8 MECU	0.72 MECU
EU/117	Wollastonite : ontwikkeling van composietmaterialen bestaande uit wollastonite versterkte kunststoffen meer bepaald polyurethaan. Ontwikkeling van de voornaamste toepassingen van deze materialen	- RECTICEL (Wetteren)	- <u>Finland</u>	2 j.	0.86 MECU	0.61 MECU
U/144	ERTIS : Europees wegtransport informatiesysteem. Ontwikkeling van een elektronisch data-uitwisselingssysteem van het goederenvervoer in EUROPA (Fase I)	- INTERMATION (Brussel)	- <u>Nederland</u> - Denemarken - U.K.	3 j.	1.77 MECU	0.35 MECU
EU/145	TELE-ATLAS : ontwikkeling van elektronische databanken op het gebied van de geografie, het verkeer en het vervoer, ten behoeve van diverse diensten (definitie-en haalbaarheidsstudie)	- I&M (Gent) - VLAAMSE BOEKEN- FONDS (Aartse- laar)	- <u>Nederland</u>	6 m.	4.25 MECU	0.11 MECU
<u>Deelname aan bestaande projecten</u>						
EU/6	EUROLASER : evaluatie en ontwikkeling van industriële lasers voor materiaalbehandeling volgens vijf principes (definitiefase)	- C.B.L. (Oudenaarde)	- Duitsland - Frankrijk - U.K. - Spanje - Oostenrijk - Italië - Griekenland	1 j.	83.0 MECU	0.21 MECU

LONDEN - juni 1986

rojn.r.	Projektbeschrijving	Belgische deelname	Buitenlandse deelname	Duur	Totale kost	Belgische kost
EU/16	ES2 : European Silicon Structures : totstandbrengen van een paneuropees potentieel op het gebied van de concipiëring, prototypevervaardiging en produktie in kleine reeksen van VLSI MOS schakelingen	- S.D.M. (Loverval)	- U.K. - Zwitserland - Italië - Nederland - Zweden - Spanje - <u>Frankrijk</u>	3 j.	47.0 MECU	1.87 MECU
EU/21	PARADI : ontwikkeling van geïntegreerde en flexibele systemen voor studie-, produktie- en logistiekbeheer, aangepast aan verschillende types van produktie (fase I)	- ABSY (Brussel)	- Duitsland - Frankrijk - Nederland - Zwitserland	6 j.	30.0 MECU	1.72 MECU
EU/23	Detectie en destructie van chemische elementen door middel van laserstralen : ontwikkeling van industriële lasers om via fotolyse diverse chemische stoffen te detecteren en te vernietigen die te vinden zijn in handelsprodukten, afval en emissies in het milieu (definitiefase)	- SOLVAY (Brussel)	- <u>Frankrijk</u> - Nederland	5 j.	9.0 MECU	1.29 MECU
EU/27	Vehicle Noise Identification : ontwikkeling van nieuwe methodes voor identificatie van de geluidsbronnen in voertuigen door integratie van een multivariante statistische analysemethode met recent ontwikkelde numerische testmethode	- <u>L.M.S.</u> (Leuven) - K.U.L.	- Duitsland	4 j.	2.8 MECU	1.8 MECU
EU/38	DESIRE : ontwikkeling van een volledig droog enkelvoudig laag fotolithografie-technologie voor submicronsysteem	- <u>UCB Electronics</u> (Leuven) - IMEC (Leuven)	- U.K.	3 j.	4.0 MECU	3.2 MECU
EU/53	EAU CLAIRE : op punt stellen van een systematische benadering om de verontreinigingsniveau's te verlagen, met als voorbeeld het Rijnbekken (definitiefase)	- V.U.B.	- <u>Nederland</u>	4 j.	0.4 MECU	-
EU/61	MOSES : ontwikkeling van een volledig open Europees multimedia systeem dat teksten, beelden en gedigitaliseerde spraak verwerkt	- S.D.M. (Loverval)	- <u>Frankrijk</u> - U.K.	3 j.	75.0 MECU	1.0 MECU
EU/94	Polyvalente sensoren voor gevaarlijke gassen : ontwikkeling van een licht en eenvoudig gebruikstoestel dat tegelijkertijd meerdere gevaarlijke gassen kan identificeren en meten	- <u>ENGICOM</u> (Boechout) - IMEC (Leuven)	- Finland	4 j.	2.8 MECU	1.9 MECU
EU/107	PRECURSORS : produktie van precursoren op vloeibare chemische wijze voor keramische materialen met hoge performanties (fase I)	- TITACERAM (Nijvel) - U.L.B.	- Oostenrijk	3 j.	2.0 MECU	0.5 MECU
EU/111	STABINE : ontwikkeling van een geavanceerd systeem voor energieproduktie dat een Dieselcompressiecyclus koppelt aan deze van een industriële gasturbine (Deel I)	- C.M.I. (Seraing)	- <u>Frankrijk</u>	7 j.	47.0 MECU	5.14 MECU

BELGISCHE DEELNAME AAN EUREKA

HANNOVER - November 1985

Proj.nr.	Projektbeschrijving	Belgische deelname	Buitenlandse deelname	Duur	Totale kost	Belgische kost
EU/7	EUROTRAC : Europees experiment met betrekking tot het transport en de transformatie van polluerende spoorelementen in de troposfeer	-	- Frankrijk - Duitsland - U.K. - Oostenrijk - Finland - Italië - Portugal - Zweden	10 j.	68.0 MECU	

PROGRAMME JUSTIFICATIF  
DU BUDGET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Consolider et accroître le potentiel scientifique de la Région et le niveau technologique de notre structure de production sont les objectifs de base de la politique des Technologies Nouvelles menée dans le cadre de l'opération ATHENA.

Les interactions entre la science et l'industrie sont de plus en plus intimes et conduisent à reconnaître que l'indépendance et la croissance passent nécessairement par une intensification de l'effort entrepris pour développer notre capacité à comprendre les bouleversements technologiques, à nous y adapter et à les anticiper.

Le programme d'actions 1988 portera principalement sur :

(1) Le renforcement de la politique de "filiales technologiques" par le développement de programmes concertés dans trois secteurs prioritaires :

- les matériaux ;
- les agro-industries ;
- l'électronique.

L'objectif de ces programmes est de réunir l'ensemble des acteurs industriels et scientifiques de chacune des filières pour identifier les actions à mener telles que :

- le renforcement des équipes de recherche prioritaires pour les acteurs ;
- la mise en place de programmes de veille et de coopération technologique ;
- l'encouragement de joint venture internationale ;
- la valorisation du potentiel de sous-traitance et de transformation ...

- (2) L'établissement de contrats de programmation technologique avec les grandes entreprises.

Afin d'améliorer l'efficacité du financement des programmes de recherche et de permettre aux entreprises de planifier à moyen terme les flux financiers avec la Région, chacune des grandes entreprises sera invitée à introduire auprès de la Région son programme pour les trois prochaines années.

Un protocole de communication définissant les axes stratégiques poursuivis par l'entreprise et sur lesquels elle souhaite une collaboration de la Région sera établi. Cette convention déterminera les montants des programmes de recherche et développement pour les trois années à venir, les liens entre ces programmes et la stratégie de l'entreprise, les objectifs de cash-flow garantissant la capacité pour l'entreprise d'assurer sa part dans la prise en charge des coûts des programmes et les méthodes et indices de suivi de ces programmes.

Cette approche renforcera la cohérence des interventions de la Région, améliorera la qualité du dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises et sécurisera ces dernières sur les intentions à moyen terme de leur partenaire technologique que représente la Région.

- (3) Une intégration plus étroite entre la politique des technologies nouvelles et celle des relations extérieures dans le cadre :
- de l'établissement de réseaux internationaux d'information technologique prioritairement axés sur l'Europe, les Etats-Unis et le Japon ;
  - du développement de nouveaux modes de financement favorisant :
    - les transferts de technologies ;
    - la capacité pour les entreprises à répondre à des appels d'offre internationaux à haut contenu technologique ;
    - la préparation au marché européen de 1992 par des accords et associations technologies/marchés.

(4) Une politique en faveur de la valorisation industrielle du potentiel universitaire par :

- des programmes d'aide à la décision "Enjeux, Sciences, Industries et Marchés" (programme ESIM) qui ont pour objectif de définir les thèmes de recherche et les technologies génériques à acquérir par les centres de recherche par rapport à l'existant industriel de l'environnement et aux tendances des marchés ;

*L'objectif est d'optimiser les programmes de recherche financés par les universités, en fonction de leur potentiel industriel.*

- des programmes d'innovation en faveur des universitaires qui ambitionnent de développer une application technologique dans un cadre entrepreneurial ;
- des programmes de financement de la recherche universitaire sous la forme de subsides, pour autant qu'elle puisse être transférée à court terme dans un cadre entrepreneurial.

(5) Innover est aussi une question d'attitude par rapport aux défis industriels sans pour autant nécessiter un contenu de recherche et développement majeur. Afin d'encourager ce comportement, plusieurs actions seront amplifiées ou développées, la plupart dans le cadre du FEDER :

- financement d'études stratégiques et technico-économiques ;
- Programme Responsable Innovation Technologique (R.I.T.) ;
- prêts à l'innovation.

(6) Depuis l'accord de la Sainte Catherine, le financement des centres collectifs qui ne relèvent pas des secteurs nationaux, a été transféré aux Régions. Afin de ne pas perturber leur fonctionnement, celles-ci se sont engagées à consacrer le même volume de financement qu'auparavant, et ce durant une période de 3 ans.

La politique qui sera menée par la Région Wallonne en la matière veillera à :

- privilégier l'axe "technologies génériques" en valorisant la compétence de ces centres dans le cadre d'un spectre le plus intersectoriel possible ;

- financer par voie de subsides les projets qui sont communs à plusieurs entreprises et qui sont en amont d'un nouveau produit ;
- valoriser la fonction de "service de recherche" comme source de financement pour les centres via la sous-traitance demandée par des entreprises bénéficiant notamment d'un financement de la Région par voie d'avances récupérables ;
- développer la fonction de "spin-off" par la valorisation en association avec d'autres acteurs industriels et financiers de résultats de recherche.

(7) La politique à l'égard des inventeurs isolés sera poursuivie via le Belgium Senior Consulting et l'ARDI dans sa nouvelle formule.

(8) La politique culturelle et de communication en faveur des technologies et de l'innovation sera poursuivie dans le cadre du bulletin ATHENA, du Grand Prix de l'Innovation, des Chouettes ATHENA, des journées et séminaires d'information et de réflexion technologique ...

L'objectif de cette politique est de "construire" des programmes, des relations, des réseaux, une culture qui optimisent les ressources humaines et financières disponibles au sein de nos universités et au sein des entreprises.

L'année 1988 sera aussi la première année au cours de laquelle le Conseil Supérieur des Technologies Nouvelles sera opérationnel en tant qu'organe consultatif réunissant des représentants des milieux scientifiques, industriels, financiers et syndicaux. C'est le lieu privilégié pour que se formulent des propositions valorisant les rapports entre la science et l'industrie et interpellant chacun des acteurs, tant publics qu'universitaires que privés.

Note 1.

PROGRAMME D'INFORMATISATION DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Le total des crédits initiaux pour l'informatique régionale s'élèvent à 217 millions pour l'année 1987. Il faut signaler que l'ensemble de ces crédits sont des crédits non dissociés.

En 1986 et en 1987, un programme de sensibilisation et de formation à l'informatique a été entamé au sein du Ministère de la Région Wallonne en parallèle avec l'extension du réseau télé-informatique dont le centre informatique de l'O.R.I constitue le noeud central.

Ce programme comporte notamment :

- une large diffusion de la micro-informatique au sein de l'administration
- l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation à l'informatique
- l'élaboration de schéma-directeurs stratégiques pour l'informatisation de chaque direction fonctionnelle.

Du 1/7/1986 au 30/8/1987, 221 nouveaux micro-ordinateurs ont été installés dans l'administration, ce qui porte le parc total de stations de travail à environ 300. D'autre part, 400 modules de cours ont été donnés à environ 240 agents du Ministère de la Région Wallonne.

D'autre part, le réseau informatique a été consolidé pour permettre à chaque bâtiment de l'administration d'avoir accès (via des lignes téléphoniques dédiées) à l'O.R.I. Au 30/8/87, 78 postes de travail étaient connectés au réseau de l'O.R.I.

L'analyse des schéma-directeurs et l'expérience de l'introduction à large échelle de la micro-informatique ont montré l'intérêt de l'introduction d'une informatique départementale comme échelon intermédiaire entre l'informatique individuelle et l'informatique centralisée indispensable pour les banques de données de grande taille et les applications communes à l'ensemble de l'administration.

Il est prévu de consolider cette informatique départementale de manière à élargir l'accès aux bases de données (de l'O.R.I. et d'autres serveurs) à une plus grande partie des postes de travail, à continuer la décentralisation des impressions, et à stocker de manière locale des bases de données particulières à une direction fonctionnelle.

Plusieurs réalisations sont prévues ou en cours, notamment au sein de la direction d'administration de l'Energie et des Technologies Nouvelles, pour la direction d'administration du Budget et des Finances et pour l'inspection du logement.

Les points suivants répondent de manière plus précises aux questions soulevées :

#### A. Budget

Le succès de l'opération de formation et d'extension de l'informatique nécessite un feuillet budgétaire car les crédits disponibles pour l'acquisition de matériel et la formation sont engagés à ce jour.

#### B. Programme de formation

Vous trouverez en annexe un exemplaire d'un des programmes de formation informatique qui répond aux questions pratiques que vous soulevez.

Concernant le coût, ces cours sont évidemment gratuits pour les agents du Ministère de la Région Wallonne.

Le Directeur Général de la formation organise les sessions de formation informatique qui font partie du programme de formation des stagiaires et collabore avec les Service des Etudes, des Statistiques et de l'Informatique pour l'organisation des cours de formation informatique pour l'ensemble des agents du Ministère de la Région wallonne.

#### C.. Matériel

La Région Wallonne n'a pas de fournisseur attitré pour le matériel informatique. Il est au contraire choisi de faire jouer les règles de la concurrence à l'intérieur du respect des marchés publics.

Pour que les choix n'aboutissent pas une hétérogénéité préjudiciable à l'efficacité technique, une architecture informatique a été imposée dans les cahiers des charges lors de chaque appel d'offre. Cette architecture correspond au "standard du marché" pour les micro-ordinateurs ("PC").

L'application de cette politique et le respect des marchés publics ont amené à commander des ordinateurs notamment auprès de plusieurs fournisseurs dont les firmes IBM, DIGITAL, BULL, WANG, OLIVETTI, UNISYS

#### D. Groupe de travail de la COC sur l'informatique/bureautique

Le programme informatique de la Région Wallonne n'est pas lié ax travaux de la COC, car celle-ci ne bénéficie pas des tranches sélectives bureautiques qui sont réservées aux département nationaux.

Toutefois, la Région dispose d'un poste d'observateur, de manière à repérer d'éventuelles synergies entre des programmes nationaux et des programmes régionaux.

Note 2.

Répartition entre les Universités des 60 millions prévus au budget 1987.

L'aide de la Région aux Universités et Centres de Recherche en matière de recherche appliquée fait l'objet d'une réflexion prioritaire, devant déboucher à terme sur des directives en matière d'octroi de subventions 100 % qui soutiendront les Organismes de Recherche dans l'exploration et le développement de produits, procédés ou services nouveaux.

A ce jour, ont été engagés à charge de l'article 61.01, Titre II, section 82 du budget, 5 millions pour la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux 4.830.500 F pour l'université de Liège pour une étude de finalité de la production d'hormone de croissance de la truite et du Tilapia et 2.800.000 pour l'université de Liège pour une étude de simulation de contraintes électromagnétiques. Sont en ce moment à l'étude dans mes services, un projet émanant de l'Université de Mons-Hainaut, des projets de l'Université de Liège et des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, ainsi que des projets de recherche de l'U.C.L.

Note 3.

1. Dans les contrats d'octroi d'avances récupérable à des sociétés wallonnes, ou décidées à installer leurs sièges d'exploitations en Région wallonne, la répartition des soustractions, arrêtée au 28.10.87, (projets engagés budgétairement) est la suivante :

26 contrats passés avec des entreprises pour un montant total de 470.793.440 frs dont 15 contrats sans soustraction et 16 contrats avec soustraction pour un montant de : 49.193.056 frs qui se réparti comme suit :

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	36.720.000
UNIVERSITE DE LIEGE	2.827.056
I.N.I.S.M.A.	4.165.000
CENTRE RECHERCHE INSTITUT GRAMME	2.425.000
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN	2.106.000
FACULTES AGRONOMIQUES DE GEMBLoux	500.000
UNIVERSITE DE MONS	450.000
<b><u>TOTAL</u> :</b>	<b><u>49.193.056</u></b>

La soustraction représente donc +/- 11% des montants affectés aux entreprises par la voie d'avance récupérable..

2° Dans les contrats d'octroi de subsides, à des sociétés wallonnes, ou décidées à installer leurs sièges d'exploitations en Région wallonne, par la voie de l'IRSIA la répartition des soustractions, arrêtée au 31.12.86, (décisions depuis 1985) est la suivante :

35 contrats passés par l'IRSIA pour compte de la Région wallonne pour un montant de 308.450.000, dont 6 contrats ne comprennent pas de soustraction (52.424.000) et 29 contrats (256.026.000) comprennent une soustraction pour un montant de 136.735.000 qui se ventile comme suit :

UNIVERSITE DE LIEGE	35.112.000
CENTRE DE RECHERCHE METALLURGIQUE	32.819.000
FACULTES DE GEMBLoux	19.772.000
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN	16.771.000
UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	15.120.000
CENTEXBEL	7.034.000
UNIVERSITE DE GAND	6.292.000
UNIVERSITE DE MONS	3.815.000

**TOTAL :** **136.735.000**

La soustraction représente donc +/- 45 % des montants affectés aux entreprises par la voie de subsides.

3° Dans les contrats de recherches exploratoires, marginaux par rapports aux points ci-dessus :

3 projets sont engagés pour un montant de 12.630.000 :

FACULTE AGRONOMIQUE DE GEMBLoux	5.000.000
UNIVERSITE DE LIEGE	7.630.000

D'autres contrats sont en cours de négociation et seront finalisés avant la clôture de l'exercice budgétaire 1987.

Note 4.

CONSEIL SUPERIEUR DES TECHNOLOGIES NOUVELLES POUR LA REGION  
WALLONNE

Le Conseil a pour mission d'émettre des avis et de faire des propositions à l'Exécutif Régional Wallon soit d'initiative, soit à la demande de l'Exécutif sur tout ce qui a trait aux orientations générales et aux priorités qu'il convient de donner à la politique des technologies nouvelles en Région wallonne.

Chaque année, il doit adresser à l'Exécutif Régional Wallon un rapport contenant une réflexion portant notamment sur :

- le travail accompli par les milieux scientifiques et industriels wallons en matière de technologies nouvelles
- la répartition des moyens financiers consacrés aux technologies nouvelles par le secteur public et le secteur privé
- l'insertion des milieux scientifiques et industriels wallons dans le processus de coopération technologique européenne.

Le Conseil est aussi l'interlocuteur privilégié des comités nationaux et internationaux analogues et est en outre habilité à créer des commissions permanentes ou temporaires dont il nomme les membres.

C'est le Conseil économique et social de la Région wallonne qui est chargé du secrétariat du Conseil et du Bureau.

La séance d'installation du Conseil a eu lieu le 23 juin 1987 en présence du Ministre-Président Melchior WATHELET.

Il appartient maintenant au Président du Conseil, le Recteur P. MACQ de l'U.C.L., de convoquer la première réunion de travail du Conseil.

L'ordre du jour de cette première réunion devra comporter notamment l'élection du bureau du Conseil ainsi que la rédaction de son règlement d'ordre intérieur.

Ce règlement déterminera les modalités selon lesquelles le Conseil exercera ses attributions et devra être soumis à l'approbation de l'Exécutif Régional Wallon.

Il appartient également au Conseil de faire au Ministre qui a les technologies nouvelles dans ses attributions une proposition relative à toute expertise extérieure nécessaire au bon accomplissement de la mission du Conseil.

C'est sur base de cette proposition que le Ministre déterminera la dotation du Conseil qui devra couvrir également tel que prévu dans l'arrêté de création les frais de parcours et de séjour des membres du Conseil.

Note 5.

### EVALUATION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES

Soucieux de rencontrer le besoin croissant d'évaluation technologique qui résulte notamment d'une prise de conscience des impacts parfois incertains d'innovations technologiques sur la société, le Ministre-Président Melchior WATHELET a confié aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (Centre de Recherches Informatique et Droit) le soin de réfléchir au cadre dans lequel pourrait se systématiser une démarche d'évaluation technologique en Région wallonne (convention d'un montant de 2,9 millions de francs, d'une durée de 23 mois et prenant fin le 31 décembre 1987).

La mise en place, en Wallonie, d'un Observatoire des Technologies Nouvelles, chargé d'assurer une veille technologique permanente, ouvert à tous les partenaires de l'innovation, intégré dans un réseau d'institutions européennes analogues et constituant une source importante d'informations pour le Conseil Supérieur des Technologies Nouvelles, pourrait être une réponse à cette préoccupation.

Note 6.

**BUDGET DES RECETTES 1986.**

**Ministre ordonnateur : WA**

IMPUTATIONS				1987	REALISE	1986	
TITRE	SECTEUR	SECTEUR	ARTICLE			PROPOSITIONS	DECISION
2	3	82	86.01	60,0	58,8	100,0	

Pour le premier semestre 1986, le montant des recettes s'élèvent à 58,8 millions de francs.

Note 7.

1) - INVENTEUR

- LATHUY E.P.

rue St Martin 29

5040 LEUZE-LONGCHAMPS

- Description des inventions

- 1) Appareil rotatif volumétrique, pour aspirer, déplacer ou comprimer des fluides, utilisable comme moteur, caractérisé en ce que son rotor, solidaire de deux plateaux circulaires, comporte intérieurement des alvéoles cylindriques incomplètes, parallèles à l'axe, assujettissant des pales, orientables en échancrures, constituées de deux éléments principaux, liés ensemble par un axe, entraînant pièces de friction et galets, contre alésage, et en ce que des pièces complémentaires enclavées, à expansion par ressort et garnissant les tranches des pales, compensent leur usure, améliorant les performances de l'engin, afin qu'ainsi perfectionné il devienne utilisable notamment dans la réalisation de dispositifs exigeant hautes qualités.
- 2) Dispositif de freinage ABS utilisant 1) entre autres éléments
- 3) Dispositif de frein de secours utilisant 1) "

- Intervention

-) prise en charge de 50 % des frais de dépôt de 3 demandes de brevets Européens (13 pays) jusqu'à et y compris l'obtention des rapports de recherche documentaire.

-) assistance pour la recherche d'un partenaire industriel (prototype, fabrication, commercialisation);

-) réalisation d'une approche de marché.

2) INVENTEUR

- CONTREAU

rue Curtius 1

4020 LIEGE

- Description de l'invention

Transformation de l'arrière d'une Berline Peugeot 205 de façon à accroître le volume du coffre de 50 % par l'utilisation d'un kit de pièces de carrosserie en polyester et d'éléments métalliques assurant la rigidité de l'ensemble modifié.

- Intervention pour le prototype

Prise en charge de 50 % des frais d'achèvement du prototype

L'intervention est plafonnée à 200 000 FB.

3) INVENTEUR

- Mme BAILY  
rue de Geronstère 9b/43

4880 SPA

- Description de l'invention

---

La couche-culotte est formée par un linge dont la partie absorbant est plus épaisse sur les bords longitudinaux pour former au centre une rigole, le linge surmontant une alèse disposée transversalement et fixée seulement aux quatre coins de l'échancrure du linge - les pans formant volets amovibles à relever et à fixer sur les côtés avec points colle - pour servant de double fond recueillir les fuites, le linge étant recouvert à ses deux extrémités par une petite alèse disposée aussi transversalement pour protéger de l'humidité et se rejoignant à la taille par points colle.

- Intervention pour la protection de l'invention

---

Prise en charge de 50 % des frais d'extension dépôt  
modèle Bénélux aux pays suivants : R.F.A., Italie, Suisse et  
Angleterre.

4) INVENTEUR

- B. DELHEZ  
rue de Mont 201

4820 DISON

- Description de l'invention

---

Boitier FPI plus.

Dispositif électronique breveté destiné à améliorer l'allumage de véhicules équipés de moteurs à essence.

L'amélioration est réalisée par l'augmentation de la tension dont résulte une étincelle plus longue qui entraîne une meilleure combustion.

D'après l'inventeur, les pertes d'imbrûlés seraient seulement de 5 à 10 % avec utilisation de son système contre environ 30 % sans son appareil. La consommation serait donc sensiblement réduite.

D'un placement très simple (4 fils à raccorder sur la bobine), l'appareil s'adapte à tous les types de voitures.

- Intervention pour le prototype

---

prise en charge des 50 % du montant des frais (12 000 FB) de certification du prototype au Laboratoire des moteurs thermiques de l'Université de Liège.

5) INVENTEUR

- DURIEUX

ruelle de Thuin 20  
6558 LOBBES

- Description de l'invention

---

Machine à creuser les tranchées (Tranchamot).  
Machine motorisée (Essence ou électricité) capable de creuser des tranchées dans le sol. La largeur de celles-ci peut aller de 7 à 16 cm, leur profondeur de 40 à 90 cm selon le travail à réaliser. La machine peut donc recevoir une gamme d'outils interchangeables de forme cylindrique. Le moteur entraîne conjointement l'outil de terrassement et le treuil assurant l'avancement de la machine. La machine est équipée de dispositifs de débrayage et d'inversion de sens de marche.

- Intervention pour le prototype

---

- Le tout plafonné à un montant (+ 250 000 FB) à déterminer en fonction du devis.

6) INVENTEUR

- SARTORI

Avenue de la Clairière 12  
4121 NEUPRE

- Description de l'invention

---

Procédé de détection et de maîtrise d'incendie à l'intérieur de conduits (cheminées par exemple) et dispositif destiné à réaliser le procédé utilisant la combinaison d'un clapet d'obturation et d'éléments fusibles.

- Intervention pour l'extension du brevet au niveau Européen

Prise en charge de 50 % du coût de la première phase de l'opération, jusque et y compris l'obtention des rapports de recherche documentaire

L'intervention est plafonnée à 85.000 FB.

7) INVENTEUR

- DELINCE  
rue de Sélys 8  
4370 WAREMME

- Description de l'invention

Jeu de pétanque avec boules et cochonnet ellipsoïdaux, réalisé en matériau semblable à celui utilisé par la firme SALUC pour les billes de billard.

- Intervention pour le prototype

Prise en charge du montant nécessaire au paiement de la facture qui sera adressée par la firme SALUC (30.000 FB HTVA) selon son offre du 06.06.86.

Phase de mise au point : réalisation d'une pré-série (10 jeux) pour vérifier la faisabilité du procédé.

8) INVENTEUR

- ROGER  
Chaussée d'Hondzocht 476  
1360 TUBIZE

Description de l'Invention

Le "bloqueur de porte" est un dispositif de sécurité destiné à s'opposer à l'effraction des portes par la violence. Quand la porte est soumise à un effort anormal, la partie mobile de l'appareil se déplace pour en bloquer l'ouverture.

Ce dispositif très simple et robuste, fixé à la maçonnerie, est surtout destiné à renforcer le système de fermeture des portes de garages et des portes extérieures.

Intervention pour la prise en charge d'un Brevet International

Prise en charge de 50 % du coût de la première phase de l'opération jusqu'à et y compris l'obtention des rapports de recherche documentaire

L'intervention est plafonnée à 90.000 FB.

VALORISATION INDUSTRIELLE DU PROGRAMME DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT EN  
ENERGIE DES S.P.P.S.

I. ANALYSE DU PROBLEME

1. Etat de la question

Rétroactes :

Le 10 décembre 1986, la Région wallonne confiait une mission au bureau de consultants ECONOTEC Sprl.

Dans une première phase, celle-ci consistait à :

- faire le point sur l'acquis wallon en matière de recherche-développement financée par les S.P.P.S. dans les domaines des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- identifier les produits nouveaux résultants de ces efforts de R & D et se situant dans les secteurs où la commercialisation et l'industrialisation ont le plus de chance de succès.

Dans une seconde phase, la mission confiée à ECONOTEC a eu pour but d'évaluer de façon plus détaillée une quinzaine de ces projets prioritaires (repris dans un procès-verbal adressé à ECONOTEC en date du 26 juin 1987).

Conclusions de l'étude réalisée par ECONOTEC pour la Région wallonne :

Le rapport intermédiaire en date du 4 septembre 1987 aboutit aux conclusions suivantes :

10/ Certains des produits nouveaux retenus sont déjà entrés dans une phase de commercialisation.

Il s'agit de : - l'échangeur à plateau, conçu par le Professeur DELVAUX et commercialisé par le bureau d'engineering E + I ;

- la pompe hydraulique, conçue par MONTEAU INTERNATIONAL et commercialisée par INDUSSA INTERNATIONAL. (A noter que la vente de ce produit se heurte à de gros obstacles commerciaux, liés à son coût d'investissement)

- l'échangeur de chaleur à haute température, conçu par le Professeur MEUNIER et commercialisé par PYRONICS INTERNATIONAL.

Dans deux autres cas, le passage effectif à la commercialisation et à l'industrialisation est en attente d'une décision d'investissement de la part de partenaires industriels et financiers.

Ceci concerne : - l'équipement de vulcanisation de profilés en caoutchouc par la technique des micro-ondes (ACTIF Industries)

- le climatiseur portable (MARCO 7).

2°/ Certains produits nécessitent un nouveau développement ou un complément de développement avant d'être lancé (ou relancé) effectivement sur le marché. C'est le cas du logiciel mis au point par BELSIM pour le pilotage d'une ligne de cuisson de clincker ainsi que du boiler à condensation conçu par A.C.V.

D'autres, par contre, se caractérisent par un manque de maturité industrielle et/ou par la quasi-disparition ou l'absence de porteurs industriels en Wallonie.

Il s'agit de l'échangeur de chaleur à lit fluidisé circulant conçu par M. MASSON, du brûleur poly-combustible mis au point par EUROFOURS (aujourd'hui en faillite), de la densifieuse pour résidus de bois et de plantes ainsi que du gazogène à lit fluidisé dont C.M.I. a réalisé un prototype.

3°/ Enfin, il existe également quelques produits nouveaux qui devraient bénéficier d'une aide particulière en vue du passage à l'industrialisation et à la commercialisation.

En effet, la phase de recherche-développement y est terminée, une première démonstration ou des premières ventes ont déjà été réalisées et des perspectives de commercialisation et industrialisation s'offrent au produit.

D'autre part, un certain nombre d'obstacles non technologiques risquent de freiner ou empêcher celles-ci, tels que :

- une incertitude sur l'ampleur du marché ;
- un manque de connaissance suffisamment précise du marché, des segments les plus intéressants et des canaux de vente les plus adéquats ;
- une structure financière, industrielle et commerciale insuffisante.

Enfin, il existe chez leurs porteurs scientifiques et industriels, une volonté réelle de voir aboutir l'industrialisation et la commercialisation du produit.

Ceci concerne en tout cas 1) :

- le logiciel destiné au pilotage automatique de fours assurant le recuit des bobines de tôle (fours à cloche, opération en discontinu) - Professeur MEUNIER (F.P.Ms.)
- le logiciel destiné au pilotage automatique de fours assurant le réchauffage des "slabs" (en sidérurgie) - TI-CONSULT.
- l'hydraulienne - CIRA.
- la turbine axiale pour chutes de petite puissance - CIRA.

Après complément d'enquête, il s'avère que ceci peut concerner également

- le brûleur industriel à récupération incorporé - PYRONICS INTERNATIONAL et Professeur MEUNIER
- l'échangeur de chaleur AMAZONE pour la dépollution dans l'industrie TOUSSAINT-NYSSENNE et Professeur LEFEVRE.
- le gazogène couplé à un groupe électrogène - KAMENEV.

## 2. Eléments de réflexion

Si une "ré-industrialisation" de la Wallonie peut s'opérer grâce à l'essor que peuvent prendre des produits nouveaux mis au point dans nos centres universitaires et/ou nos P.M.E. à haut potentiel technologique, force est cependant de constater que ce scénario de transposition industrielle se heurte à un certain nombre d'obstacles spécifiques bien connus.

Outre l'accès au marché financier et les problèmes organisationnels de gestion de la production, il faut signaler un manque d'expérience et de structure commerciales qui sont quasiment inévitables.

Ce problème est particulièrement aigu pour deux groupes de produits dont l'industrialisation a été considérée comme devant être soutenue de façon prioritaire, à savoir certains équipements en énergies renouvelables destinés aux P.V.D. (l'hydraulienne, la turbine axiale pour petites chutes et le gazogène) et des logiciels de pilotage automatique pour le traitement thermique des matières en sidérurgie.

- Dans le premier cas, en effet, la pénétration de marchés lointains et dispersés, à environnement culturel très différent du nôtre et aux ressources financières extrêmement réduites, requiert des moyens humains (et une patience) que peut difficilement se permettre une P.M.E. isolée.

Ceci est encore renforcé par le fait qu'il s'agit de produits technologiquement et culturellement neufs, dont le coût d'investissement est non négligeable, qui ne servent que comme équipements auxiliaires à d'autres activités soit collectives soit agricoles ou artisanales et dont l'image de marque a parfois été ternie par des réalisations précédentes peu fiables et/ou trop complexes.

La difficulté de nouer des contacts commerciaux dans les pays d'Outre-Mer est d'ailleurs clairement ressortie d'une enquête sur les difficultés à l'exportation que vient de réaliser M. J. D'HEURE de l'Inspection Générale de l'Energie auprès d'entreprises wallonnes fabriquant des équipements énergétiques.

Celle-ci a révélé aussi que les grandes entreprises ne souhaitent généralement pas constituer d'agences commerciales communes à plusieurs firmes, à l'inverse des P.M.E. qui y étaient très favorables, pour autant que les partenaires industriels soient d'une taille similaire et produisent des équipements complémentaires entre eux.

- Dans le cas des logiciels de pilotage automatique en sidérurgie, outre que ce secteur est en situation financière généralement difficile, il faut noter que le créateur d'un tel logiciel ne dispose probablement pas d'une surface commerciale et d'une crédibilité suffisantes pour affronter les grands conglomérats industriels étrangers (pas plus d'ailleurs qu'une société de service et conseil en informatique).

Si la Région wallonne souhaite faciliter le décollage commercial de ces produits nouveaux qui ont été identifiés comme technologiquement au point et économiquement compétitifs, il est donc impératif qu'elle aide leurs porteurs industriels à acquérir une vision claire à la fois du marché (ses décideurs et prescripteurs, ses mécanismes de décision et de financement, les facteurs de choix qui les gouvernent) et de la structure industrielle et commerciale la mieux à même d'affronter celui-ci.

C'est donc dans ces aspects à la fois les plus spécifiques et sans doute les plus cruciaux qu'une action de la Région au titre de la politique générale de l'Energie s'impose le plus.

### 3. Actions à entreprendre

a) En ce qui concerne les équipements en énergies renouvelables destinés au marché des P.V.D. et récemment mise au point en Wallonie, il apparaîtrait souhaitable de réaliser une analyse sectorielle commune aux P.M.E. actives dans ce créneau, les problèmes de marché et ceux de structure industrielle et commerciale étant en effet largement similaires pour les divers produits concernés.

Cette étude sectorielle devrait comporter une analyse :

- du marché (tant en termes quantitatifs que qualitatifs) et des stratégies marketing les plus efficaces par rapport à celui-ci.
- de la concurrence, tant interne au produit qu'externe à celui-ci.
- des coûts de production et commercialisation.

de façon à fournir aux entreprises concernées des recommandations en matière de stratégie industrielle.

Cette étude devrait notamment répondre aux interrogations suivantes :

- quels sont les acheteurs potentiels les plus prometteurs et les plus fiables ? les pouvoirs publics nationaux ? des financiers, industriels ou artisans locaux ? des entreprises à vocation commerciale ou des institutions étrangères à but philanthropique ?
- par quel type d'intermédiaires locaux est-il possible d'agir en ce qui concerne la vente, l'installation, le service après-vente ?
- faut-il vendre un équipement fini ? les pièces maitresses avec assemblage local ? Un service en location ? etc...
- quels sont les mécanismes de financement les plus efficaces par catégorie d'acheteur ?
- l'équipement énergétique doit-il être commercialisé en intégration avec d'autres équipements productifs destinés au secteur agricole, artisanal ou para-public ?
- est-il possible de constituer et rentabiliser une agence de vente commune à plusieurs produits en énergie renouvelable ? Y-a-t-il d'autres relais commerciaux utilisables ?
- quels pays du Tiers-Monde ou de l'Afrique faut-il prospecter en priorité ?

Sans réponses claires à ces questions, tout essai de commercialisation et d'industrialisation de produits même performants et économiquement compétitifs risque d'être une aventure ou une improvisation extrêmement hasardeuse.

Il est bon de noter qu'une telle étude pourra apporter également des informations utiles à d'autres industriels wallons déjà engagés dans le commerce d'équipements analogues avec ces pays.

b) Concernant les logiciels de pilotage automatique pour le traitement thermique des matières en sidérurgie, c'est une étude sectorielle commune aux logiciels déjà mis au point qui serait souhaitable. Cette étude sectorielle pourrait englober l'ensemble des fournitures, pièces de rechange et services demandés sur le marché pour les fours de traitement thermique des matières en sidérurgie.

- c) Par contre, le brûleur industriel auto-récupérateur et l'échangeur Amazone à usage industriel devraient faire l'objet tous deux d'une étude technico-économique individuelle centrée sur ce seul produit. Cette étude technico-économique devrait analyser le marché européen, son potentiel quantitatif et ses exigences qualitatives et définir la structure commerciale la mieux à même de pénétrer celui-ci.

#### 4. Moyens d'actions envisageables

- a) - Compte tenu des faibles moyens financiers des P.M.E. ayant développé ces produits nouveaux et des disparités de structuration commerciale de leurs porteurs scientifiques ou industriels, il apparaît opportun que ce soit la Région wallonne qui prenne l'initiative d'une étude sectorielle relative aux équipements hydro-électriques et aux gazogènes pour P.V.D ainsi que de celle relative aux logiciels de pilotage automatique des fours en sidérurgie. D'autant que ces études sectorielles concernent aussi d'autres entreprises ou centres de recherches wallons actifs dans les mêmes domaines.

- Par contre, en ce qui concerne l'étude de faisabilité technico-commerciale du brûleur auto-récupérateur ainsi que l'étude de marché relative à l'échangeur Amazone pour l'industrie, il est préférable que les deux entreprises concernées soumettent aux services compétents de la Région wallonne un projet d'étude technico-économique subventionnable au titre du programme FEDER.

- b) En ce qui concerne les deux études sectorielles, celles-ci peuvent être confiées au bureau de consultants ECONOTEC. En effet, outre qu'il dispose de références dans des domaines analogues, celui-ci vient de réaliser pour la Région wallonne une mission d'étude qui témoigne de sa capacité d'expertise technico-économique dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables.

Si pour les aspects "politique de produit, analyse des coûts et transposition industrielle, ce bureau de consultants paraît particulièrement qualifié, celui-ci l'est par contre beaucoup moins pour les aspects d'analyse commerciale.

Dans le cas où ECONOTEC serait retenu, il est donc souhaitable que ce dernier confie à des sous-traitants spécialisés l'analyse commerciale des équipements en énergies renouvelables pour les P.V.D. et celle des logiciels de pilotage automatique pour fours en sidérurgie ; ceci garantira également une plus grande objectivité dans l'analyse du marché.

- c) Une convention a été rédigée et est actuellement soumise à l'Inspection des Finances. La dernière phase de cette mission devrait être terminée pour juin 88.

RESULTATS DE L'ETUDE CONFIEE A L'I.R.E.S. SUR LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ENERGETIQUES EN WALLONIE.

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.

Le présent rapport conclut un programme de travail exploratoire destiné à appliquer un segment "biens énergétiques" du tissu productif wallon la méthodologie dite des filières productives de demande (finale ou intermédiaire).

Dans cette approche, une filière productive est définie comme l'ensemble des acteurs économiques qui contribuent à satisfaire une fonction de demande finale donnée.

L'étude des filières productives consiste donc essentiellement à :

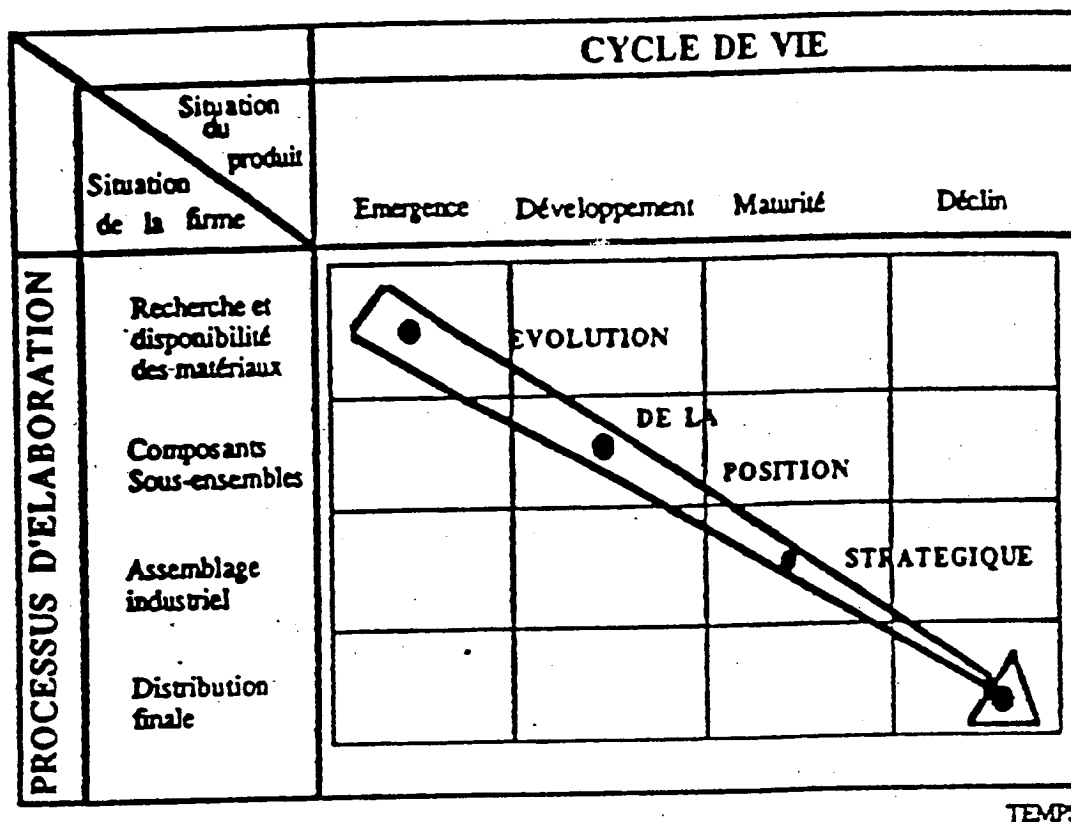
- définir les fonctions de demande pertinentes en fonction des objectifs poursuivis;
- repérer les agents économiques actifs à cet égard;
- identifier et analyser les relations (complémentarité, rivalité, substituabilité) entre ces acteurs;
- cerner les points forts et les points faibles du tissu productif considéré en vue d'orienter l'action des agents concernés.

L'approche des filières de demande propose donc une grille de lecture et d'analyse des relations entre acteurs.

Ces relations évoluent au fil de la vie de la filière. En particulier, les relations de force relatives au sein de celle-ci se modifient à chaque étape de sa vie. Telle est la conclusion que l'on tire tant de l'observation historique des filières que du raisonnement analytique sur celles-ci .

La figure ci-dessous illustre ce cheminement.

Figure 1 Cycle de vie de la filière et position stratégique



S'agissant de filières de demande, l'application de ce schéma passe donc tout d'abord par le repérage des biens et/ou services proposés par la filière étudiée.

En fait, ayant défini<sup>1</sup> un bien énergétique comme :

"Tout ce qui transforme, distribue ou régule de l'énergie thermique ou électrique, ainsi que tout ce qui conserve ou récupère de l'énergie", nous nous trouvons devant un champ extrêmement large que nous avons été amenés à segmenter en sept fonctions de demande :

1. le traitement thermique des matières
2. le traitement thermique des locaux
3. l'éclairage
4. le traitement mécanique des matières
5. la distribution, le contrôle et la régulation d'énergie thermique ou électrique
6. la production d'énergie thermique ou électrique
7. le transport de personnes ou marchandises.

Ayant défini nos sept fonctions et "testé" leur cohérence interne et leur opérationnalité auprès d'experts sectoriels, l'étape suivante consistait à cerner de façon concrète les biens énergétiques attribuables à chacune d'entre elles.

Nous avons donc opté pour la nomenclature du commerce extérieur de la CEE (NIMEXE) au niveau de désagregation de 6 digits, qui est d'ailleurs la nomenclature qui fonde l'enquête de l'ORI sur les produits industriels et la sous-traitance en Wallonie.

Ceci nous a conduits à retenir près de mille rubriques NIMEXE.

Un tel ensemble de produits est bien entendu non manipulable à des fins opérationnelles. C'est pourquoi nous avons été amenés, une fois la classification en fonctions réalisée - une nouvelle fois, avec l'aide des experts sectoriels consultés, à regrouper ces mille rubriques en 286 produits génériques et 106 groupes de produits.

C'est sur ces 106 groupes qu'a été construite la deuxième étape du travail, qui a consisté dans le positionnement de chaque groupe, au sein de sa fonction, sur le cycle de vie de la filière, en fonction du stade d'élaboration auquel il se situe.

A partir de là, l'étude se développe en deux temps :

1. Tout d'abord, l'exploitation aussi complète que possible des données statistiques disponibles (essentiellement : nombre d'établissements, emploi, livraisons intérieures, et - au niveau national - commerce extérieur), en vue de quantifier les schémas de filière et de procéder à une première identification des présences et absences, des points forts et des points faibles du tissu productif wallon au sein de chaque fonction.
2. En partie pour pallier ces lacunes, mais aussi par exigence propre de la méthodologie, un deuxième volet - sans doute le plus important - de l'étude consiste en la collecte et le traitement d'informations originales, essentiellement d'ordre qualitatif, recueillies auprès d'experts professionnels ou sectoriels et auprès d'acteurs présents dans la filière.

L'ensemble de l'étude, dont on ne peut oublier qu'elle est exploratoire, débouche sur un certain nombre d'axes d'orientation de l'action des acteurs wallons concernés, tant privés que publics.

## 2. CONCLUSIONS.

L'image qui ressort de l'examen des divers paramètres recensés dans la section 1 est paradoxale.

La filière des équipements énergétiques apparaît, en effet, comme une filière :

- bien implantée en Wallonie : nous avons identifié non moins de 330 entreprises qui y sont présentes en production et/ou en assemblage;
- bien "maillée" en Wallonie : parmi les 106 groupes de produits -activités auxquels nous avons ramenés les près de 1000 produits qu'elle comporte, 18 seulement ne sont pas présents dans le tissu productif wallon, qui apparaît de ce fait "dense" dans cette filière.

Ce fait vaut d'être mentionné, car il n'est pas fréquent.

- relativement bien structurée en Wallonie : la répartition des activités sur la chaîne amont - aval d'élaboration des produits (cycle de vie de la filière) traduit certes une concentration sur les stades amont (506 présences wallonnes sur les 876 que l'on compte pour l'ensemble de la filière), mais la représentation sur les stades aval est significative, tant en termes d'activité que d'entreprises et d'emplois.

Il se déduit de ce qui précède que cette filière dispose en Wallonie d'une base industrielle large, diversifiée et relativement robuste.

On notera que cette constatation n'a été rendue possible qu'au travers de l'approche dite des filières productives, qui dépasse les classifications en termes sectoriels, basées sur l'activité principale, pour rechercher ce qui est effectivement réalisé au sein de chaque entreprise concernée grâce au repérage de ses produits.

Le paradoxe surgit lorsque l'on rapproche les constatations qui précèdent des performances de cette filière, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur.

Sous des réserves, il faut constater que les performances de la filière tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur sont pour le moins mitigées :

- évolution défavorable des soldes extérieurs au cours des dernières années pour la filière des équipements énergétiques au sens strict, mais non pour son aval industriel. L'effet d'entraînement de cet aval n'est donc pas (suffisamment) mobilisé par la filière.

On remarquera en outre que les pertes de position à l'exportation sont les plus lourdes dans les fonctions les plus directement impliquées dans les efforts de rationalisation de l'utilisation de l'énergie;

- la structure du commerce extérieur, relativement stable au cours de la période étudiée, est proche de la structure européenne en importations, mais moins favorable à la filière énergétique au sens strict à l'exportation : sur les 83 équipements énergétiques au sens strict retenu, 18 seulement assurent plus de 70 % des exportations globales de la filière;
- on relève, parmi ces 18 produits, un certain nombre d'éléments d'amont, mais aussi une bonne représentation des éléments d'aval importants de la filière : transformateurs et convecteurs, chaudières, appareils de liquéfaction et refroidissement, turbines, moteurs, fours industriels, etc...;
- l'absence de corrélation quasi-totale entre points forts à l'exportation et points forts sur le marché intérieur suggère une spécialisation géographique poussée des marchés.

De manière générale, l'examen des performances externes et internes au cours du début de la décennie suggère une tendance prononcée au recentrage sur et au renforcement des points forts, parallèle à un affaiblissement des points faibles.

Les analyses empiriques détaillées menées pour la fonction 1.- Traitement thermique des matières, et synthétisées au sein de la partie II nous donnent certains éléments d'interprétation de cette évolution.

Il ne fait aucun doute que, globalement, la filière des biens énergétiques est, durablement, en phase de maturité. Deux constantes apparaissent au travers des divers produits et groupes de produits étudiés :

- marchés en stagnation durable
- offre en cours de concentration internationale.

Il s'agit là de deux des caractéristiques des filières en maturité. Au sein de celles-ci, la descente stratégique de l'amont vers l'aval, du producteur primaire vers le distributeur en passant par l'ensemblier, est terminée. La filière est dominée par ses deux extrémités :

- les acteurs les plus proches du marché, afin d'en percevoir les inflexions avec rapidité et d'adapter les produits existants à la demande le plus finement possible.

Il s'agit là, fréquemment, d'une manoeuvre collective dilatoire menée en vue de prolonger la phase de maturité et éviter, si possible, le déclin de la filière, provoqué par la saturation de la fonction de demande à la satisfaction de laquelle elle se consacre. La nature des besoins rencontrés par la filière énergétique, par définition non éphémère, du moins dans la plupart de ses segments, confère à cette opération une connotation plus positive, essentiellement d'adaptation des produits à des exigences nouvelles,

- . réglementaires : contrôle de la pollution
- . économique : utilisation rationnelle de l'énergie
- . industrielles : accroissement des rendements, raffinement des procédés énergétiques dictés par la sophistication croissante des processus de production (régularité, répétabilité, précision, qualité constante, etc...)

- A l'autre extrémité de la filière, certains acteurs s'efforcent de renouveler les produits, via un effort intensif d'investissement en recherche/développement. On trouve ici les producteurs de taille suffisante pour consentir l'effort financier nécessaire, rassembler en leur sein les compétences multidisciplinaires de plus en plus souvent exigées et cibler leurs stratégies commerciales sur des segments de marché suffisamment porteurs et amples, ainsi que les bureaux d'étude et sociétés d'ingénierie.

C'est la conjonction de ces deux impératifs :

- marché
- recherche

qui explique les mouvements de concentration observés.

Face à ces évolutions, nous trouvons en Wallonie une offre constituée :

- de PME essentiellement centrées, dans chaque groupes de produits, sur, d'une part, la production de composants et sous-ensembles et, d'autre part, l'assemblage de produits finis en majorité traditionnels ou fabriqués sous licence, avec une haute teneur en éléments achetés à l'extérieur de la filière et souvent - en tout cas pour les parties "nobles" (régulation, automatisation, nouveaux matériaux, etc...) en dehors de la région et du pays.

Les bureaux d'étude de ces PME, peu peuplés, se consacrent, pour l'essentiel, à l'adaptation des produits existants aux besoins spécifiques des clients.

Leurs principaux débouchés se trouvent sur le marché national, dont on a vu que les perspectives d'expansion à moyen terme sont limitées. Pour le reste, elles interviennent à la grande exportation (hors CEE), mais le plus souvent au coup par coup, et sans véritable possibilité de "présence" sur ces marchés.

- de divisions de grandes entreprises wallonnes, dont les stratégies sont définies en fonction de "filières" d'ensembles industriels dont les biens d'équipement énergétiques ne constituent qu'un élément, souvent fabriqué sous licence ou acheté pour incorporation.
- de filiales de groupes étrangers, souvent à la tête du progrès, mais spécialisées dans des "créneaux" définis en fonction d'impératifs stratégiques propres au groupe, notamment en matière de segmentation des marchés.

En synthèse, il ressort de ce qui précède, pour la filière des biens énergétiques en Wallonie, la présence d'une base industrielle forte mais dispersée, tant par la nature des activités que par l'environnement décisionnel des firmes et, partant, l'absence d'une stratégie, tant en termes de choix des produits - et donc de point d'impact des politiques de recherche et développement en présence de ressources limitées par l'évolution récente des marchés autant que par les positions spécifiques des entreprises concernées sur ceux-ci - que de prise en compte du deuxième impératif défini plus haut, de proximité et de suivi des marchés, tant domestique que proches (CEE) ou de grande exportation.

### 3. UTILISATION DES RESULTATS.

- Dans le cadre du contrat qui lie la Région wallonne avec l'I.R.E.S., il a été décidé de demander à l'I.R.E.S. d'analyser la fonction 5.

En effet, cette fonction qui concerne essentiellement la récupération et l'économie d'énergie est la seconde en importance et est complémentaire à la fonction 1. Son analyse donnera un éclairage différent de la filière.

- Dans le cadre de la redynamisation de la filière des équipements énergétiques, inscrite comme objectif de la Politique énergétique de la Région wallonne, le point a été fait, en complément de la présente étude,

- sur le potentiel recherche et développement ( Econotec, SCETEC, de Beusccher ).

- sur l'environnement énergétique ( bilan énergétique de la Wallonie , Institut wallon ).

- sur les marchés des équipements permettant d'économiser l'énergie ou faisant appel aux énergies renouvelables et l'offre wallonne en ces domaines ( étude préliminaire, Fabrimétal ).

Quelques compléments d'études de marchés et d'analyses des filières concurrentes restent à entreprendre avant d'en faire une synthèse pour définir sa stratégie.

Une proposition a été demandée.

jH/d



Bruxelles, le 28 octobre 1987.

N° F 13 J 156.370 L1

Monsieur le Président,

Après avoir procédé, sur base des documents qui lui ont été communiqués, à l'examen des budgets des recettes et des dépenses de l'année 1988, la Cour a l'honneur de vous faire part des quelques considérations suivantes :

A. Titre II (dépenses de capital)

Section 43 - Article 50.01

Les crédits inscrits à cet article sont destinés à supporter la charge de primes en capital relatives aux investissements sociaux de la société régionale wallonne du logement (SRWL).

D'après les informations qui ont été communiquées à son Collège, la Cour constate que ces aides, dont les modalités d'octroi n'ont pas encore été définies, sont, par ailleurs, destinées à couvrir la différence d'intérêt entre le taux du marché qu'elle va payer pour ses emprunts et le taux bonifié ensuite aux emprunteurs particuliers.

Dans la mesure où, à cet égard, les primes à l'examen tendent à alléger la charge d'intérêt des emprunts et non le coût des investissements auxquels ils se rapportent, il importerait, au regard de la classification économique des dépenses, de les inscrire en opérations courantes (Titre I, article de transfert de la classe 30) du budget.

A Monsieur le Président du Conseil régional wallon.

Section 81 - Article 50.01.03  
-----

Cet article est destiné à supporter la charge de l'opération " prêt énergie " aux particuliers dans le cadre de la campagne " carnet d'épargne énergie ".

Il s'agirait d'interventions sous forme de subventions destinées à alléger la charge d'intérêts des emprunts souscrits par des particuliers en matière d'économie d'énergie.

La Cour se réfère dès lors à l'observation formulée à propos de l'article 50.01 précité, constatant que l'on a également affaire à des dépenses courantes qui devraient être mises à charge d'un article de transfert de la classe 30 du Titre I du budget.

B. Titre V

Titre I, chapitre II, article 21.02  
-----

L'article budgétaire à l'examen concerne le fonds de réserve de l'Entreprise régionale de production et d'adduction d'eau à charge duquel sont inscrits 254,1 millions en crédits d'engagements et 373,1 millions en crédits d'ordonnancement.

Le fonds de réserve ne représente que le solde des recettes sur les dépenses de l'entreprise régionale et ne peut dès lors prendre en charge aucune opération en engagement ou en ordonnancement.

Son montant devrait en conséquence figurer, comme précédemment, sous la rubrique " crédits non-dissociés " du budget de l'entreprise.

PAR ORDONNANCE :  
Le Greffier en Chef,



R. CAMUS.

LA COUR DES COMPTES :  
Le Président,



M. DREZE.

# BUDGET, FINANCES, TRAVAUX SUBSIDIÉS



BRUXELLES,

NOS REFERENCES: 87/40MDB/AJL/334/32266

(A rappeler lors de votre réponse)

VOS REFERENCES:

Madame Monique DREZE  
Président de la  
Cour des Comptes  
Rue de la Régence, 2  
1000 Bruxelles

Madame le Président,

En réponse à votre lettre du 28 octobre 1987 -  
Réf: F 13 J 156.370 L2 - concernant les projets de décrets des  
Budgets de la Région Wallonne pour 1988 (Recettes et Dépenses),  
je marque mon accord sur les remarques formulées par votre  
Haut Collège.

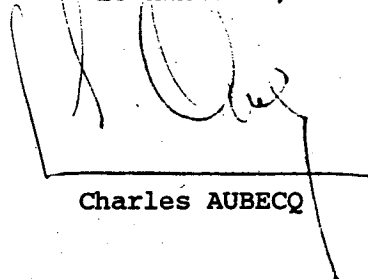
Les aides visées par les articles 50.01 de  
la section 43 et 50.01.03 de la section 81 du titre II du projet  
de budget n'ont pour but que d'alléger la charge d'intérêt  
d'emprunts contractés par des particuliers. Leurs imputations  
relèvent donc d'un article classé économiquement en catégorie  
30 (Subventions ou transferts au secteur privé) et non en  
catégorie 50 (Transferts de capitaux à destination du secteur  
privé).

Cependant, le libellé des articles concernés  
est suffisamment clair pour éviter toute ambiguïté quant à la  
nature des interventions susvisées. Dès lors, les améliorations  
techniques souhaitées par la Cour seront apportées à l'occasion  
du prochain budget.

En ce qui concerne le Fonds de réserve de  
l'Entreprise Régionale de production et d'adduction d'eau  
un crédit non dissocié s'avérerait effectivement plus judicieux.  
Le montant de ce fonds de réserve est de 373,1 Millions de francs.  
La modification demandée sera sollicitée lors du prochain budget.

Je vous prie de croire, Madame le Président,  
à l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,



Charles AUBECQ